

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY



LA COMMUNE DE YOKADOUMA FACE AUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT, 1955-2018

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement
Secondaire Général Deuxième Grade (D.I.P.E.S II) en Histoire.

Rédigé par :

Mathieu MPIENDJ

10A157LF

Licencié en Histoire

Membres du Jury :

Président : **Achille BELLA (MC)**

Examineur : **DJABIRU M. Amadou (CC)**

Rapporteur : **René NGEK MONTEH (CC)**

Année Académique 2018-2019

À

Mes parents:

F. SOMBES et A. ALOUPEL

et à ma tendre épouse:

R. SAFANA ZEE

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail s'est faite grâce aux efforts et contributions de plusieurs personnes, qui méritent une reconnaissance de notre part à ce niveau.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Dr. René Ngek Monteh, notre directeur de recherche, qui en dépit de ses multiples occupations n'a ménagé aucun effort pour nous prodiguer ses conseils et guider avec une grande rigueur méthodologique dans notre recherche. Merci Docteur pour cette peine et disponibilité.

Nous sommes également redevables à tous nos enseignants du département d'Histoire, du département de géographie et du département de sciences de l'éducation de l'école normale de Yaoundé. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Notre gratitude va à l'endroit de nos informateurs notamment John Doumba Mouele, Jean-Jacques Bindi, Souh Bienvenue Cyriaque, Jasmin Lemidjend, Richard Gaston Sassabeno Metindi; aux responsables des bibliothèques et centres de lecture qui nous ont accueilli. Qu'ils trouvent ici notre profonde reconnaissance.

Notre profonde gratitude va l'égard de notre tutrice S. Kombang Ampang qui a consenti d'énormes sacrifices en trouvant des ressources nécessaires pour nous accompagner.

Nos remerciements vont à l'endroit des membres de notre grande famille, notamment Godfred Mbawa, Marie-Laure Mindjoh, Florentin Mpiendj et nos camarades de promotion, notamment Fridolin Omgba Owono.

Nos remerciements vont à l'endroit de mama Marie qui a assuré les saisies de ce travail.

Enfin, que tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail, trouvent ici notre profonde reconnaissance.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE GENERALE	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	22
I- LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	22
II- ETUDE DU MILIEU HUMAIN	26
III- LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES POPULATIONS DE LA COMMUNES DE YOKADOUMA	33
IV- HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMMUNAL À YOKADOUMA.....	38
CHAPITRE II: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	45
I-LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS	45
II-LES REVENUS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	54
III-LES PARTENAIRES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	57
IV-LE BUDGET DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	61
CHAPITRE III: LES REALISATIONS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA POUR SON DEVELOPPEMENT	68
I- SUR LE PLAN POLITIQUE	68
II-SUR LE PLAN ECONOMIQUE	71
III-SUR LE PLAN SOCIAL.....	83
IV-SUR LE PLAN CULTUREL	90
CHAPITRE IV : LES DIFFICULTES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA ET LES SOLUTIONS	96
I-LES DIFFICULTES INSTITUTIONNELLES.....	96
II- LES PROBLEMES DE: LEADERSHIP, GESTION FINANCIERE, DE FACTURES IMPAYÉES	103
III-LES SOLUTIONS INTERNES	106
IV-LES SOLUTIONS EXTERNES	115
CONCLUSION GÉNÉRALE	119
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	122
ANNEXES	134
TABLE DE MATIERES	152

LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAFEBEN: Appui à l'autopromotion de la femme de la Boumba et Ngoko

ACY: Archive de la commune de Yokadouma

AES/SONEL: Société nationale d'électricité du Cameroun

ALPICAM: Alpitropietro du Cameroun

BUCREP: Bureau central des recensements des études de la population

CAC: Centimes additionnels communaux

CAWST: Centre for affordable water and sanitation technology

CEAMDER: Cercle international de formation et d'appui au développement rural

CEFAM: Centre de formation des administrateurs municipaux

CENAJES: Centre national de la jeunesse et des sports

CEPE: Certificat d'étude primaire élémentaire

CETIC: Collège d'enseignement technique, industriel et commercial

CFA: Cie forestière de l'Atlantique

CFE: Compagnie forestière de l'Est

CGRF: Comité de gestion des redevances forestières

DCTD: Division des collectivités territoriale décentralisée

DSCE: Document de stratégie pour la croissance et l'emploi

DSRP: Document de stratégie de réduction de la pauvreté

EAA: Eau et assainissement pour l'Afrique

ECODER: Ecole communale de développement rural

ELECAM: *Elections Cameroon*

- ENIEG:** Ecole normale des instituteurs de l'enseignement général
- FC:** *Football club*
- FEICOM:** Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal
- FENASSCO:** Fédération nationale des sports scolaires
- FM:** *Frequency modulation*
- FRANC CFA:** Franc des colonies françaises d'Afrique
- GAM:** Groupement des agriculteurs modernes
- GIC:** Groupe d'initiation commune
- GTZ:** *German Technical Cooperation*
- GVI:** *Green valley inter corporation*
- MC²:** Mutuelle communautaire de croissance
- MINADER:** Ministère de l'agriculture et du développement rural
- MINATD:** Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
- MINFI:** Ministère des finances
- MINFOF:** Ministère des forêts et de la faune
- ONG:** Organisation non gouvernementale
- PCD:** Plan communal de développement
- PDL:** Plan de développement rural
- PM:** Premier Ministre
- PNDP:** Programme national du développement participatif
- PNUD:** Programme des nations unies pour le développement
- RCA:** République Centrafricaine
- RDC:** République Démocratique du Congo

RDPC:	Rassemblement démocratique du peuple camerounais
RFA:	Redevance forestière annuelle
SCIFO:	Société commerciale industrielle et forestière
SEBAC:	Société d'exploitation du bois d'Afrique centrale
SEBC:	Société d'exploitation des bois du Cameroun
SEFAC:	Société d'exploitation forestière et agricole du Cameroun
SFEES:	Société forestière ebouemeebaka
SIBAF:	Société industrielle des bois d'Afrique
SNV:	Organisation néerlandaise de développement
STBK:	Société de transformation de bois de la Kadey
TTS:	Transformation tropicale du Sud
UEFA:	Unité forestière d'aménagement
UNDP:	Union nationale pour la démocratie et le progrès
UPC:	Union des populations du Cameroun
WWF:	<i>World Wilde Fund for nature</i>

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A. CARTE

Carte 1: Carte du Cameroun montrant la commune de Yokadouma 5

B. GRAPHIQUES

Diagramme 1: Évolution du budget global de 2004 à 20140. 63

Diagramme 2: Evolution du budget d'investissement sur 03 ans 64

Diagramme 3: Evolution du budget de fonctionnement sur 03 ans 65

C. PHOTOS

Photo 1: Le tout premier bâtiment de la commune de Yokadouma en 1956..... 40

Photo 2: Engin et camion d'entretien de la voirie municipale 2008 76

Photo 3: Hôtel de ville de la commune de Yokadouma 2018..... 78

Photo 4: Ouvrage hydraulique au quartier Djodjol 80

Photo 5: Point d'approvisionnement en eau dans le village Djemba (rivière Moabal) 2012 81

Photo 6: Un tas d'ordures sur la route de la préfecture de Yokadouma 2012..... 82

Photo 7: Hôpital de district de Yokadouma 2008 84

Photo 8: L'école publique Groupe 1 de Yokadouma 2018 85

Photo 9: Le lycée classique de Yokadouma 2013..... 86

Photo 10: La radio communale Boumba FM 2018..... 88

Photo 11: Le nouveau rond-point de Yokadouma 2013 91

Photo 12: Le rond-point éléphant de Yokadouma 2003 92

Photo 13 : La traversée sur le fleuve Boumba, village Biwala 2018..... 111

D-PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche photographique 1: Les marché A et B de la ville de Yokadouma 2018 74

C.TABLEAUX

Tableau 1: Le nombre d'habitants de la commune de Yokadouma de 1976 à 2012 32

Tableau 2: La liste des unités forestières administratives de Yokadouma 35

Tableau 3: Liste des maires et adjoints au maire de la commune de Yikadouma de 1960 à 2018	46
Tableau 4: Répartition du personnel communal en fonction de l'âge	53
Tableau 5: Répartition du personnel permanent en fonction du niveau scolaire	54
Tableau 6: Redevances forestières annuelles transférées à la commune de Yokadouma de 2000 à 2011	55
Tableau 7: Quelques budgets de la Commune de Yokadouma	62
Tableau 8: Quelques budgets d'investissement et de fonctionnement de 2007-2009	64
Tableau 9: Quelques recettes réalisées en 2004, 2005 et 2006.....	66

RÉSUMÉ

La commune de Yokadouma a été créée en 1955 pour permettre aux populations locales de gérer leurs propres affaires. Dirigée au départ par l'administration française pour ses propres intérêts, la commune de Yokadouma va être maîtresse de son destin avec l'accession du Cameroun à l'indépendance. Son destin est mis entre les mains des administrateurs-maires nommés et les maires élus. Ceux-ci pouvaient mener à leur guise leur politique de gouvernance locale dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations et de promouvoir le développement par le bas. Sur le plan du développement local, la commune de Yokadouma va mener plusieurs réalisations pour sortir ses habitants du sous-développement, tant sur le plan sociopolitique qu'économique et culturel. Soixante-trois ans après, quel a été l'impact de l'action communale à Yokadouma? Sur la base de la documentation variée, constituée d'archives, articles, thèses, mémoires, des ouvrages généraux et spécialisé, ainsi que des sources orales, le présent mémoire est une analyse minutieuse des réalisations de la commune de Yokadouma. Il ressort de cette étude que, ces réalisations ont connu une évolution en dents de scie au cours des soixante dernières années. Trois principales raisons expliquent cette situation. Primo, la forte influence de l'État central. Secundo, certains acquis ne sont pas préservés. Tercio, les maires privilégient le service minimum au lieu d'agir concrètement. Malgré cela, on relève que l'action communale a parfois contribué au bien-être de ses populations.

ABSTRACT

The Yokadouma Council was created in 1955 to allow the local populations to manage their own activities. Run initially by the French administration for its own interests, the commune of Yokadouma Council will be master of its fate with the accession of Cameroun to independence. Its fate is entrusted to administrative mayors called elected mayors. These can lead their local government policy as they wish with the objective of improving the living standards of the population and to promote bottom development. As for the local development plan, the commune of Yokadouma will achieve many things to get its population out of underdevelopment, on the sociopolitical as well as the economic and cultural plan. Sixty years later, what impact did the local action of have at Yokadouma? On the basis of varied documentation, constituted of archives, articles, theses, general and special pieces of work, as well as oral sources, the present thesis is a meticulous analysis of the achievements of Yokadouma. We bring out of this study that, these achievements have known an evolution by jerks and jumps for the last sixty years. Three principal reasons explain this situation. First, the strong influence of the central State. Secondly, some acquisitions are not preserved. Thirdly, mayors prefer minimum service instead of acting in concrete terms. Despite that, we note that the local action has sometimes contributed to the well-being of its populations.

INTRODUCTION GENERALE

I- PRESENTATION DU SUJET

L'institution communale au Cameroun date de la période coloniale allemande. Au lendemain de la conférence de Berlin de (novembre 1884- février 1885), l'Allemagne, sur la base du traité germano-douala et se fondant sur les clauses de Berlin, en l'occurrence la loi de l'hinterland, entrepris la conquête de l'arrière-pays. L'ensemble des territoires conquis furent par la suite organisés en dix-neuf circonscriptions administratives¹. Au nombre de ces circonscriptions nous pouvons mentionner Doumé et Lomié dans la partie Est du Cameroun.

Avec le départ des Allemands en 1916, la France et la Grande Bretagne vont mener une réorganisation politico-administrative en créant d'autres circonscriptions. La commune se trouvant dans les unités administratives entre dans le système de décentralisation qui permet aux populations à la base de participer à la gestion des affaires publiques et de proximité de leur localité. La commune sort donc de ses fonds baptismaux au Cameroun sous administration franco-britannique. La France a reçu les 1/5 du territoire tandis que l'Angleterre en a reçu les 4/5 sans Douala². En effet, les premiers à instituer l'institution communale au Cameroun furent les anglais. Ceci étant, la Grande-Bretagne créa les « *Native courts* » en 1922 qui permettaient aux populations locales de s'identifier; ce qui marque le début de l'action communale au Cameroun. La France avait adopté le système d'administration « directe », le « local self government » appliqué par les Anglais laissa place à la centralisation, à l'assimilation appliquée par les français qui instituèrent les conseils de Notables³. En 1932, l'administration française érige Yokadouma comme chef-

1L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux au Cameroun, 1884-1945*, Tome 1, Nancy, Berger-Levrant, 1987, P.53.

² *Ibid.* P.55

³ J-P. Guiffo, *Le statut international du Cameroun, 1921-1961*, Yaoundé, Édition de l'Essoah, 2007, p.137.

lieu de la région de la Boumba et Ngoko qui disparaît en 1941, avant de revoir le jour en 1958 comme chef-lieu du département du même nom⁴. C'est dans ce contexte que Roland Pré crée la commune de Yokadouma en 1955.

C'est donc en 1941 que la France institua le régime des communes au Cameroun. C'est ainsi que par le truchement du gouvernement Cournaire deux communes ont vu le jour à Douala et à Yaoundé le 25 juin 1941⁵: Ce fut des communes mixtes. En 1950, nous avons des communes mixtes urbaines, et en 1955 on dénombre la création des communes de plein exercice, les communes de moyen exercice et les communes mixtes rurales⁶.

Eu égard au contexte historique de la commune sus-évoqué, C'est dans cet élan que notre thème de travail s'intitule « La commune de Yokadouma face aux challenges de développement, 1955-2018 »; ceci pour plusieurs raisons.

II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix de ce thème résulte d'un ensemble de motivations à la fois d'ordre personnel et scientifique.

Notre engagement dans cette étude repose sur des raisons personnelles. Il est question d'apporter une « réponse à des questions que l'homme d'aujourd'hui se pose nécessairement »⁷, sur le développement des communes au Cameroun et le développement de la commune de Yokadouma en particulier. En effet, ayant séjourné dans la commune de Yokadouma, certains maux sociaux observés dans cette localité du Cameroun nous ont interpellé. Il s'agit en un mot du sous-développement observé dans cette localité. Or, la commune de Yokadouma regorge d'énormes richesses tant du sol, de son sous-sol, de sa flore, de sa faune ainsi que des cultures de rente (cacao et café). À observer aussi l'habitat

⁴J. J, Sinang, «Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantou au Sud-est du Cameroun, des origines à 1960», Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

⁵ C. Ndanmadeu, « Institution communal et développement local à Nkongsamba (1950-2008) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, p.1.

⁶ Ibid, P.27-29

⁷ L. Febvre, *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992, p.42.

rudimentaire des populations, l'obscurité ambiante de la commune, et les revenus financiers de cette municipalité, nous sommes interpellés à en savoir plus sur la vie de la commune de Yokadouma. D'où la motivation de mener une recherche sur cette mairie. Enfin, nous sommes motivés d'étudier le développement local à Yokadouma par le bas, c'est-à-dire le développement vu par les populations de Yokadouma.

Par ailleurs, les raisons scientifiques découlent de notre volonté de contribuer modestement aux côtés de nos illustres maîtres, à la promotion de l'historiographie africaine, plus particulièrement celle relative à l'institution communale au Cameroun. En effet, force est de constater une rareté des écrits scientifiques sur la localité de Yokadouma et sa commune. Les écrits sur la commune de Yokadouma sont limités. Or, il existe une panoplie d'écrits sur l'institution communale au Cameroun et la commune de Yokadouma est dans les oubliettes. C'est donc ce souci d'apporter modestement un plus par cette plume qui justifie notre motivation. Ainsi, cette étude s'inscrit dans un cadre spatio-temporel.

III. LA DELIMITATION DU CADRE SPATIAL ET TEMPOREL

La clarification du cadre géographique et des bornes chronologiques du thème de recherche est d'une importance notoire pour la recherche, car comme le dit fort opportunément Raphaël Todjimbé, toute « étude scientifique historique s'effectue toujours dans le temps et dans l'espace »⁸.

- Cadre géographique

Le cadre spatial renvoie à situer géographiquement le thème de la recherche. Le cadre qui nous intéresse ici est celui de l'arrondissement de Yokadouma.

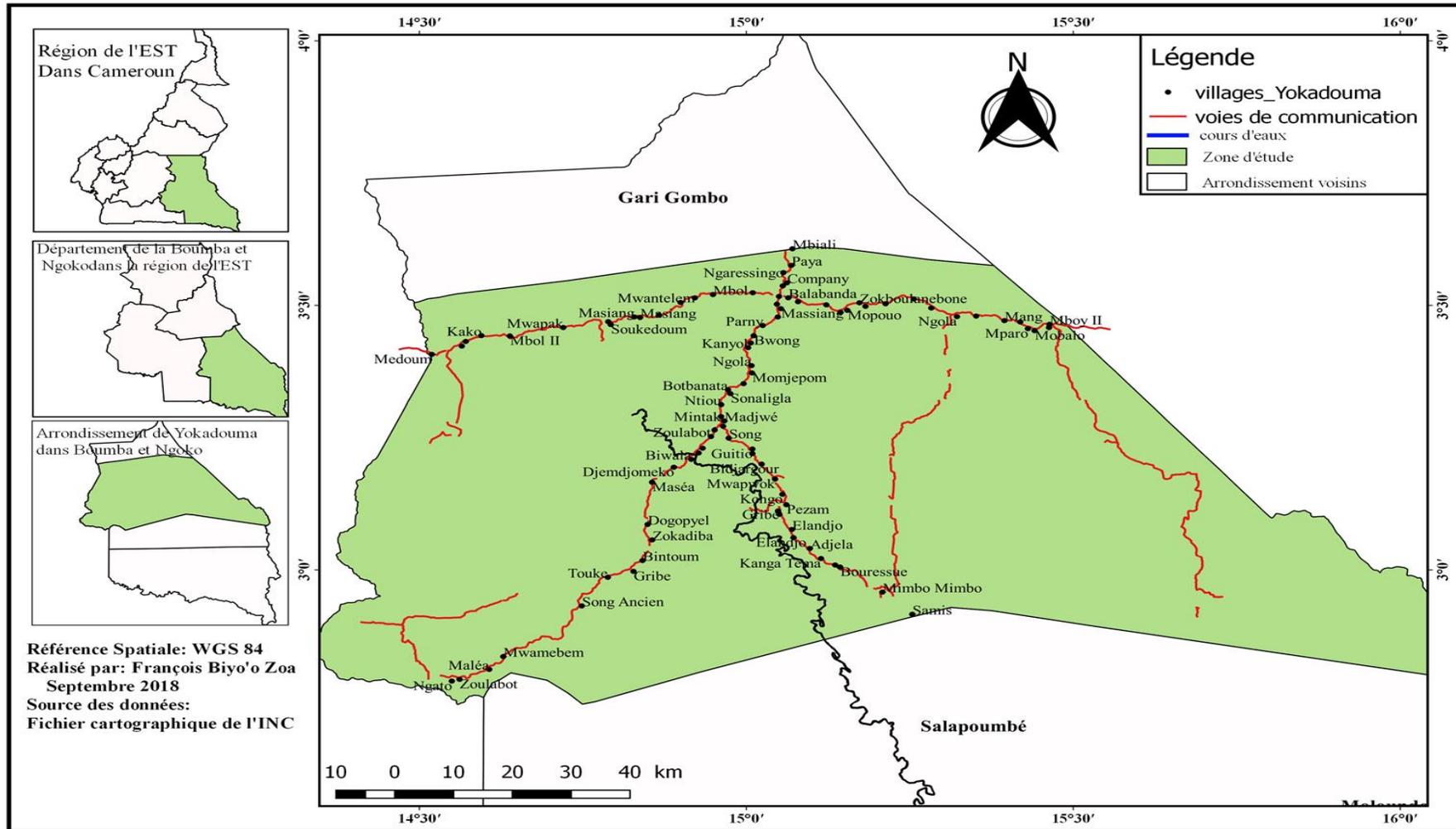
⁸ R. Todjimbé, « Les relations Tchad-Cameroun, 1960-1982 : aperçu historique », Mémoire de Maîtrise en Histoire, UYI, 2007, p.4.

La commune de Yokadouma est située dans la Région de l'Est-Cameroun plus précisément dans le département de la Boumba et Ngoko, arrondissement de Yokadouma. Elle couvre une superficie de 9533 km². Elle est traversée du Nord au Sud par une route départementale non bitumée, qui débouche sur la route nationale N°10 en passant par la commune de Gari-Gombo. La commune de Yokadouma est limitrophe au Nord à la commune de Gari-Gombo par le village Paya, au Sud à la commune de Salapoumbé par le village Mimbomibo , à l'Est en République Centrafricaine par le village Boy, et à l'Ouest à la commune de Messok (Lomié) par le village Lamedoum . Par ailleurs, la commune est limitrophe au Sud-Ouest par le village Ngatto-Ancien⁹. Les villages de la commune de Yokadouma sont répartis dans trois cantons à savoir : le canton Mpou-Pong, le canton Kounabembe et le canton Bidjoki. Elle compte aujourd'hui 81 villages et 18 quartiers de la ville. La carte numéro un ci-après situe davantage géographiquement cette municipalité.

⁹ ACY, Plan communal de développement de Yokadouma, 2003.

⁸ Centre ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de la Boumba et Ngoko, Juin 1966.

Carte 1: Carte du Cameroun montrant la commune de Yokadouma



Source : Référence spatiale : WGS 84, fichier cartographique de l'Institut National de la Cartographie, réalisé par François Biyo'o Zoa, septembre 2018

b. Cadre temporel

Le cadre temporel renvoie à la justification des bornes chronologiques de notre thème de recherche. De ce fait, le cadre chronologique 1955-2018 ne relève guère du hasard. Les dates en histoire sont des racines pour retracer les faits passés. C'est dans cette perspective que Joseph Ki-Zerbo affirme: « L'historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques, ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques »¹⁰. Pour ne pas ressembler à un tel voyageur nous avons choisi comme borne chronologique, les années 1955 et 2018. Plusieurs raisons expliquent ce choix.

L'année 1955 renvoie à la multiplication des communes sous administration française et particulièrement la date de création de la commune de Yokadouma. En effet, l'administration française crée des communes mixtes rurales un peu partout dans le pays. A l'Est –Cameroun, on a le décret du 07 juin 1955 qui crée la commune de Yokadouma¹¹.

Mais, l'année 2018 n'est pas anodine, elle marque la prorogation du mandat des maires au Cameroun. Aussi, l'année 2018 permet de prendre en compte le bilan de l'action de l'exécutif communal en activité. Ainsi, il est judicieux de définir les concepts de cette thématique afin de mettre en lumière notre sujet.

IV- CADRE CONCEPTUEL

La commune est définie dans le dictionnaire encyclopédique Larousse comme étant la plus petite division administrative dirigée par un maire et son conseil municipal¹². M. Haurion rend cette définition encore plus explicite en définissant la commune comme étant « une division administrative formée d'un

¹⁰ J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

¹¹ Décret n°230 du 07 juin 1955 portant de création de la commune de Yokadouma.

¹² Dictionnaire encyclopédique Larousse, Imprimerie Jean Didier-Lizi-Sur-Ourcq, septembre 1979.

territoire clairement défini, qui correspond généralement à une partie de la ville, à une ville entière, à un bourg avec ses villages et hameaux, ou même à un groupe de villages »¹³.

La commune est également «une unité de développement appelée à jouer le rôle déterminant dans le développement économique, social et culturel de ses populations, notamment par sa participation objective de la planification nationale»¹⁴. Cette définition donne sens au concept de commune locale et la commune comme institution décentralisée.

La décentralisation en elle-même est un système d'administration qui permet à une collectivité humaine (commune) ou à un service technique de s'administrer soient mêmes sous le contrôle de l'État en leur dotant de la personnalité juridique, d'autorités propres et des ressources¹⁵.

Partant de là, la collectivité territoriale décentralisée est une entité de droit public correspondant à un groupement localisé sur une portion déterminée du territoire national, auquel l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par les autorités élues¹⁶. Donc, la commune est une institution dirigée par les autorités élues. Or, ces autorités élues se trouvent dans la mairie.

La mairie en elle-même est un « bâtiment où se trouvent le bureau du maire, les services de l'administration municipale et où siège normalement le conseil municipal¹⁷ ». Par la suite, le terme municipalité est relatif à un «organe délibératif élu (le conseil municipal), l'exécutif (le maire qui s'entoure d'adjoints), ainsi que les services administratifs (plus ou moins développés) qui

¹³ M. Hauriou, *Traité de droit administratif*, Paris, Gallimard, 1998, p.160

¹⁴ G. Biwolé, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1985, P.19

¹⁵ S. F. Mboumegne Dzesseu, *Dictionnaire de la décentralisation et de la gouvernance locale*, Compte d'auteur, 1ère édition, mars 2015, p.28

¹⁶ Ibid, P.20

¹⁷ *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2009, P.1508

ont à leur charge la mise en œuvre des politiques municipales¹⁸». De toutes ces définitions, celle que nous allons utiliser dans notre travail est la suivante :

La constitution camerounaise en son article 55 définit la commune comme étant « la collectivité territoriale décentralisée de base au Cameroun qui jouit de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux »¹⁹. Elle fait face à ce titre à de multiples challenges.

Selon le dictionnaire Hachette, le challenge est une épreuve sportive où un titre est mis en jeu ; c'est donc un défi, une volonté de gagner. Et le Petit Larousse de renchéirir : le challenge est une situation difficile, se présentant à quelqu'un ou à un groupe et constituant pour lui un défi à relever²⁰. Tout compte fait, le développement est un challenge dans la commune de Yokadouma.

Pierre-Marie Metangmo a donné une définition du développement et du sous-développement dans son ouvrage en se basant sur la communauté Bafou à l'Ouest- Cameroun. Pour lui, le développement est la capacité de vaincre la pauvreté et la maîtrise de l'appareil de production par la population locale²¹. Se développer, c'est le fait de « passer des conditions de vie moins humaines à une condition de vie plus humaine ». Ainsi dit, le développement local est un processus qui conditionne les populations à travailler et à être à la quête permanente du bien-être. Mais, Axel Kabou s'interroge : « *Et si l'Afrique refusait le développement ?* »²². Elle estime que le développement découle d'une dimension structurelle de l'économie post-indépendantiste et le refus du développement découle du système idéologique issu de cette post-indépendance.

Bien plus, Pierre-Marie Metangmo définit à ce titre le sous-développement comme une sous production, un blocage financier et

¹⁸ Olivier Nay, *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, 3^e édition, Paris Dalloz, 2014, P.367

¹⁹ *Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Imprimerie Jean Didier Lizi-Sur-Ourcq, Septembre 1979

²⁰ *Dictionnaire universel Hachette*, Edicef, 2007

²¹ P. M, Metangmo, *Développer pour libérer*, Paris, l'Harmattan, 1986, PP.6 -7.

²² A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement*, l'Harmattan, 1991, p.208.

technologique, les difficultés de santé, de nutrition et de scolarisation²³. Le développement local est donc l'affranchissement de ces maux cités.

D'après le lexique de la science politique, le développement est l'« ensemble des conditions économiques, sociales, et environnementales, mais aussi politiques et culturelles, permettant l'amélioration des conditions de vie des populations »²⁴. Ce qui entraîne indubitablement le développement durable qui suppose la satisfaction des besoins présents et futurs en tenant compte de l'environnement.

En revanche, Certains théoriciens ont une conception du développement. D'après l'école développementaliste fondée par Rostov, il y a cinq phases pour parler de développement : « la société traditionnelle, les préalables au décollage, le décollage proprement dit, la marche vers la maturité et enfin l'ère de la consommation des masses »²⁵. Pour lui, les Pays du tiers-monde sont encore à la deuxième phase, parce qu'ils sont dépendants de l'Occident.

Timothée Ngakoutou un adepte du développement par la plume de l'UNESCO estime que le développement est d'abord social.

«Le développement social va au-delà du bien-être social. Il est crucial non seulement pour améliorer les conditions humaines mais aussi pour accroître l'efficacité économique et garantir les conditions d'une démocratie politique. Le développement social est lié à la paix, aux droits de l'homme, à l'exercice démocratique du pouvoir, à l'environnement, à la culture...à la modification des comportements des individus et la satisfaction des besoins des individus»²⁶.

Le développement économique local est un processus de transformation orienté sur la manière dont sont prises les décisions économiques et politiques à

²³ P-M. Metangmo, *développer pour se libérer*, Paris, l'Harmattan, 1986, p.5.

²⁴O. Nay, *Lexique de Science Politique, Vie et Institutions politiques*, 3è édition, Paris, Dalloz, 2014.

²⁵ Ibid.

²⁶ T. Ngakoutou, *Les problèmes du développement social en Afrique*, UNESCO, Bureau régional de Dakar, 1998, P.2

l'échelon local, l'objectif final étant d'améliorer les conditions de vie de la société locale de manière participative²⁷.

Par suite, le développement culturel est «le progrès de la vie culturelle d'une collectivité ordonnée à la réalisation des valeurs culturelles (pratique artistique) et lié aux conditions générales du développement économique et social (bien être)»²⁸.

Par contre, le développement politique renvoie à un pouvoir politique capable de réaliser un minimum de transformations sociales, capable de rendre possible l'élargissement de son champ d'action, de susciter «l'action spontanée » de la population jusqu'à ce que les réactions des individus et des organisations économiques deviennent rationnelles²⁹.

Au demeurant, le développement est un processus à atteindre; il est dynamique. C'est un défi pour la collectivité locale et pour la population de celle-ci. La loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant réformes communales au Cameroun définit clairement le développement local comme une amélioration qualitative et durable des services liés à l'économie, à la santé, l'éducation, la culture, le sport et les affaires sociales des collectivités³⁰. C'est cette dernière définition qui nous intéresse dans notre étude. Il s'en suit alors des interrogations sur le développement de la commune de Yokadouma.

V. LA PROBLEMATIQUE

La commune de Yokadouma créée depuis 1955 a vu se succéder plusieurs exécutifs communaux chargés de la gestion des affaires locales. De 1955 à 1960, l'administration coloniale gérait la commune de Yokadouma pour la satisfaction de ses propres intérêts. Toutefois, après le départ des français, arrivent les

²⁷ S. F, Mboumagne Dzesseu, *Dictionnaire de la décentralisation...*, P.32

²⁸ P. Moulinier, Rapport du programme de l'UNESCO en matière du développement culturel : présentation des travaux réalisés depuis 1960, UNESCO, Paris, 1996, P.1 à 2

²⁹ <https://www.persee.fr>, Jozsef Bogнар, Les aspects politiques des blocages du développement, consulté le 23 novembre 2018

³⁰ Loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant réforme de la commune.

exécutifs communaux nationaux nommés parmi lesquels: les fonctionnaires-maires et les maires autochtones de Yokadouma. Ceux-ci pour développer les localités de Yokadouma s'appuient sur les richesses variées dont regorge cette commune. Enfin, sont venus à la tête de cette municipalité des maires élus. De là, les différents exécutifs, de la création à 2018 ont mené des actions pour améliorer les conditions de vie des populations et atteindre un développement. Mais, la problématique du développement local reste au centre des préoccupations.

Ainsi, il convient de se demander quel est l'impact de l'action communale à Yokadouma de 1955 à 2018 pour sortir du sous-développement ?

Est-ce que la commune de Yokadouma s'inscrit-elle dans la vocation première des communes visant la promotion du développement et l'éradication du sous-développement ?

Face aux difficultés que rencontre cette institution, quelles perspectives envisagées pour atteindre le développement durable à Yokadouma ? Ce qui nous conduit à l'intérêt du sujet de notre recherche.

VI. L'INTERET DU SUJET

Cette étude est d'un intérêt scientifique et pédagogique.

L'intérêt scientifique de ce thème de recherche s'explique par notre volonté de contribuer modestement à la promotion de l'historiographie communale au Cameroun à la suite de nos illustres maîtres et prédécesseurs. En effet, on note une floraison d'écrits sur les questions communales au Cameroun mais, aucun accent particulier n'est mis sur la commune de Yokadouma. Il y a une rareté de la littérature sur cette commune. De là, la commune de Yokadouma mérite une recherche scientifique.

Ce travail de recherche est aussi d'un intérêt pédagogique. En fait, cette étude peut être utile aux individus, notamment dans les écoles et universités

camerounaises comme document servant de manuel scolaire. Elèves, enseignants et chercheurs peuvent utiliser ce travail comme support pédagogique ceci en le confrontant aux autres travaux menés dans la problématique de développement communal au Cameroun.

Enfin, ce travail est un outil pédagogique pour les acteurs du développement local: ministère de la décentralisation et du développement local et la commune de Yokadouma en particulier. Enfin, les décideurs du développement local peuvent s'appuyer sur ce travail pour répondre de manière efficace au défi du développement de Yokadouma. De là, une lecture des travaux de nos illustres maîtres et prédécesseurs nous aide à entrer dans la mouvance de notre thématique.

VII. LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature oriente la thématique du sujet choisi en confrontation avec les autres travaux de recherche allant dans le même champ. En effet, il faut reconnaître sans vergogne que l'on a été le premier à aborder une thématique³¹. Mathurin Claver Bissaya de renchérir: « la première étape de tout travail de recherche et d'écriture de l'histoire est la phase théorique et exploratoire »³². Une étape qui permet au chercheur de mener une lecture minutieuse de l'ensemble des travaux antérieurs se rapportant à son sujet de recherche. En ce qui concerne la thématique communale, plusieurs travaux ont fait l'objet d'étude.

Une lecture de l'ouvrage de Guiffo Jean - Philippe³³ aborde la question du statut international du Cameroun à la période de 1921 à 1961. Cet ouvrage a le mérite d'aborder la genèse de l'institution communale au Cameroun avec la création du conseil des notables. Aussi, les revendications de l'UPC ont permis la création des communes au Cameroun. C'est dans ce sens que nous allons

³¹ J.-P. Fragnière, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1976, p.75.

³² M. C. Bissaya, « Elites et développement dans la commune de Bokito 1959-2009 », Mémoire de DIPESII, Histoire, ENS-UYI, 2014, p.10.

³³ J.P. Guiffo, *Le statut international du Cameroun, 1921-1961*, Yaoundé, Edition de l'Essoah, 2007.

aborder l'origine et le contexte de la commune dans notre travail. Mais nous étudions particulièrement dans notre travail du développement sociopolitique, économique et culturel.

Louis Ngongo³⁴ présente un background des institutions administratives au Cameroun. Ceci étant, l'auteur a le mérite de présenter l'origine des institutions politico-administratives au Cameroun. Cet ouvrage a le mérite d'illustrer Yokadouma sur le plan de la division administrative pendant la période allemande et française mais n'aborde pas la question communale à Yokadouma. Mais, celui-ci va nous servir à présenter le contexte historique de la création de la commune à Yokadouma. Toutefois, nous allons au-delà en abordant la contribution de la commune de Yokadouma dans le développement local.

Quant à Daniel Abwa³⁵, il s'installe dans le même sens que Ngongo Louis. Il est révélateur de la transformation du paysage sociopolitique du Cameroun à l'image du colonisateur français. En effet, l'auteur procède aux biographies de la huitaine de commissaires et de la douzaine de haut-commissaire de la France au Cameroun. Il s'agit des personnages qui, pendant la période de mandat et la tutelle française détenaient l'essentiel du pouvoir. Cet ouvrage nous intéresse parce que l'auteur parle du contexte de mise sur pied de l'institution communale au Cameroun et des revendications de l'union des populations du Cameroun (UPC). Il ne s'appesantit pas sur le rôle de la commune proprement dite mais cet ouvrage nous aide à présenter dans notre travail les origines de la commune, les premiers administrateurs-maires au Cameroun et de comprendre la recherche des intérêts français dans la création des communes. Cependant, notre travail diffère de celui de Daniel Abwa parce qu'il nous plonge dans

³⁴ L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, tome I, 1884-1945, Nancy, Berger-Levrault, 1987

³⁵ D. Abwa, *Commissaire et Hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) : Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUCAC, 2000.

l'évolution de l'action communale à Yokadouma, dans un élan de voir son impact sur les populations.

Pour Jacques KagoLele³⁶, la gestion communale est complexe. Il a pris l'exemple de Bafoussam où il ressort un certain nombre de frein à l'évolution et l'épanouissement de la commune urbaine de Bafoussam. L'auteur passe en revue la corruption, les détournements, le règne des fléaux sociaux etc. Il a le mérite d'avoir donné quelques pistes de solutions à la commune urbaine de Bafoussam; les freins et les solutions qui pourront nous servir, même comme la commune de Yokadouma a ses propres complexités de gestion. Aussi, nous traitons de l'impact de ce que les budgets communaux ont sur le vécu quotidien des populations de Yokadouma.

Pour ce qui est de Pierre-Marie Metangmo³⁷, la question de développement est au centre de son ouvrage. Menant son étude sur la communauté Bafou à l'Ouest-Cameroun, l'auteur présente les difficultés de cette communauté pour se développer et s'est fait acteur même de la lutte contre la pauvreté à Bafou. C'est un auteur challengeur du développement local. Il entraîna la population à la création du Groupement d'Agriculteurs Modernes(GAM). Sa contribution donne au demeurant des perspectives qui peuvent inspirer les communes dans l'accompagnement des populations au processus du développement local. Notre travail s'inscrit dans la même veine. Ainsi, cet ouvrage va nous aider à développer des solutions sur le plan agricole pour sortir du sous-développement à Yokadouma. Néanmoins, nous traitons dans ce travail des autres aspects du développement à savoir : social, politique et culturel.

36 J.Kago Lele, *Les complexités de gestion des collectivités décentralisées : le cas de Bafoussam*, Yaoundé, Imprimerie Hozer, Août 2009.

37 P. M, Metangmo, *Développer pour libérer*, Paris, l'Harmattan 1987.

Ngakoutou Timothée³⁸ décrit avec véhémence les problèmes du développement en Afrique. L'auteur aborde les questions de la pauvreté avec l'étude de cas du Congo. Ensuite, l'ouvrage s'appesantit sur le bilan et les perspectives de création d'emplois en Afrique. Ainsi, cet ouvrage va nous aider à proposer les solutions à la commune de Yokadouma pour son développement social. Cependant, notre étude aborde également les autres aspects du développement local.

S. F Mboumegne Dzesseu³⁹, est le dictionnaire des termes relatifs aux concepts de la décentralisation et du développement local. Il nous permet de définir certains des mots tangibles et intangibles de notre sujet. Mais, notre étude va au-delà des définitions. Elle donne lieu à une analyse de l'objet de notre étude qu'est : la commune de Yokadouma et le développement local.

Gilbert Biwolé⁴⁰ nous plonge dans les repères historiques des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. De ce fait, il met en relief le rapport du binôme Etat/collectivité pour présenter l'apport de l'Etat sur les communes. Le rôle du fonds spécial d'investissement intercommunal(FEICOM) est précisé. Notre travail s'inscrit en partie dans cette logique, car nous allons nous servir de sa litane des textes juridiques relatifs aux communes. Toutefois, notre travail va au-delà et entre de plein pied sur la praxis de la commune de Yokadouma dont l'auteur n'aborde guère.

Martin Finken⁴¹ quant à lui, a le mérite de détailler certains points sur la commune au Cameroun : l'historique de la commune au Cameroun, la structure de la commune, les critères de la décentralisation au Cameroun, les attributions de l'exécutif communal, la tutelle de l'État sur les organes de la commune, les

³⁸ T. Ngakoutou, *Les problèmes du développement social en Afrique*, UNESCO, Bureau régional de Dakar, 1998

³⁹ S. F, Mboumegne Dzesseu, *Dictionnaire de la décentralisation et de la gouvernance locale*, Compte d'auteur, 1ère édition, mars 2015.

⁴⁰ G. B, *L'institution communale a Cameroun*, Yaoundé, 2007

⁴¹ M. Finken, *Communes et gestion municipale au Cameroun : institution municipale, finances, gestion locale, intervention municipale*, Presses du groupe Saint-François, 1996.

difficultés d'inadéquation des ressources à la responsabilité des communes et le rôle de certains partenaires de la commune comme le fond spécial d'équipement et d'investissement intercommunal (FEICOM). Ainsi, c'est un ouvrage qui va nous aider à présenter le fonctionnement de la commune de Yokadouma. Néanmoins, notre étude met en relief d'autres sources de financement qui font la force de la commune de Yokadouma.

Cédric Ndanmadeu⁴² a suscité une attention particulière sur l'institution communale à Nkongsamba. Ceci étant, il a eu le mérite de présenter l'action de cette commune et les difficultés de celle-ci. Une commune qui avait connu des lettres de noblesse mais qui connut une décadence au fil du temps. Toutefois, la commune de Yokadouma a des atouts financiers différents de la commune Nkongsamba qui vivait du cacao.

Sandrine Ampang Kombang⁴³ est par ailleurs un Chef - d'œuvre qui balaie la question de la décentralisation et du développement communale à Abong-Mbang. Elle présente le jugement des locaux sur la décentralisation pour voir si cette décentralisation a facilité leur développement. Aussi, elle donne des mécanismes de coordination entre les différents acteurs de la décentralisation. Soulevant le contraste du développement dans la commune d'Abong-Mbang, elle s'illustre en pédagogue en donnant des propositions aux communes pour le développement par le bas. Notre travail va dans ce sens mais, met l'accent sur la problématique du développement local dans la commune de Yokadouma.

Landry NgononTsimi⁴⁴, quant à lui évoque l'autonomie financière des communes, comment cette autonomie est appliquée au Cameroun. Il reconnaît également l'autonomie administrative des collectivités dans l'élan de la gestion

⁴² C. Ndanmadeu, « Institution communale et développement local à Nkongsamba (1950-2008) », Mémoire de Master en Histoire, Yaoundé I, 2015.

⁴³ S. Kombang Ampang « Décentralisation et développement socioculturel de la commune d'Abong-Mbang », Mémoire de DIPES II en Géographie, ENS Yaoundé, 2015.

⁴⁴ L.Tsimi Ngonon, « L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées, l'exemple du Cameroun », Thèse de doctorat en droit public, Université de Paris, Est Créteil, vol. de Marne, 2010.

politico-administrative sur les locaux. Cet ouvrage nous permettra de soulever la mainmise de l'État sur la commune de Yokadouma depuis sa création. Mais, notre étude se lance un temps soit peu à des difficultés humaines internes de l'objet de notre étude.

Charlotte Gisèle Eloundou Kouna⁴⁵, nous plonge dans la gouvernance locale des forêts communales et communautaires à Gari Gombo et Yokadouma. Cette œuvre nous aide à comprendre le décollage incertain du développement socioéconomique de ces deux localités, malgré l'exploitation forestière par les locaux. Or, le développement vu sous cet angle est insuffisant pour la commune de Yokadouma. De même, elle met l'accent sur la décentralisation forestière à Gari Gombo et Yokadouma. Les leçons tirées et les perspectives que l'auteur évoque nous permettront d'aller dans le même sens afin de faire des propositions à la commune dans la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière. Cependant, notre travail traite également de la gouvernance locale des revenus de la commune de Yokadouma dans son entièreté.

Joseph Jules Sinang⁴⁶ aborde les relations pygmées Baka et Bantou au Sud-est camerounais. Des relations d'assujettissement et de prolétariat des pygmées par les Bantou. L'auteur présente tout de même les groupes ethniques de la Boumba et Ngoko depuis leur processus migratoire. Ainsi, cette littérature nous aide à présenter la population de la commune de Yokadouma et les relations Pygmée Baka et Bantou. Néanmoins, notre thématique est de présenter comment ces populations perçoivent l'action communale.

Jean-Pierre Kuate aborde des faiblesses des ressources financières des communes au Cameroun, leurs causes et le renforcement de celles-ci. Enfin, l'ouvrage s'achève par des solutions au renforcement des ressources financières

⁴⁵ C. G, Eloundou kouna, « Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : le cas des forêts communales et communautaires dans la région Est », Thèse doctorat en géographie, Université du Maine, Ke Mans, 06 décembre 2012.

⁴⁶ J. J, Sinang, « Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les Pygmée Baka et les Bantu au Sud-Est du Cameroun, des origines à 1960 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

des communes tant internes qu'externes. Cette contribution au renforcement des revenus de la commune nous intéresse dans notre étude en dépit du fait que, l'auteur n'a pas pris la thématique communale dans sa globalité⁴⁷. Nous traitons néanmoins des autres difficultés outre celles liées aux financements. Ainsi, plusieurs sources ont été exploitées dans le cadre de ce travail.

VIII. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

La méthodologie désigne « l'étude des méthodes propres aux différentes sciences »⁴⁸. Ainsi dit, M. Guidere va dans le même sens lorsqu'il affirme : "une science sans conscience méthodologique n'est que ruine de la recherche »⁴⁹. Dans le cadre de ce travail, plusieurs sources ont été utilisées.

De prime abord, les locaux de la commune de Yokadouma nous ont permis d'entrer en possession de quelques documents d'archives. La collecte de données nous a permis d'entrer en possession du plan communal de développement, le diagnostic institutionnel de la commune de Yokadouma élaboré par Fondation Solidarité, des activités de la mairie et de la monographie de celle-ci.

La collecte des informations nous a conduit auprès de certains informateurs, acteurs passifs et actifs de la problématique communale à Yokadouma. Nous avons utilisé l'interview dans notre enquête; nous avons utilisé un guide d'entretien à cet effet, en annexe n° 1⁵⁰. Aussi, certaines photos ont été prises dans la ville de Yokadouma et ses villages. Par ailleurs, à travers les sources webographiques (internet), nous avons eu des articles et autres documents relatifs à notre thème. Enfin, certains centres de documentation nous ont permis de recueillir des informations relatives à notre problématique. Nous avons: les différents centres de recherche de l'Université de Yaoundé I,

⁴⁷ J. P. Kuate, « Contribution au renforcement des ressources financières des communes camerounaises », Mémoire du DESS en gestion financière municipale, Institut africain des hautes études municipales, Cotonou-Bénin, 2004

⁴⁸ A. Cuvillier, *Vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, 1956, p.117.

⁴⁹ M. Guidère, *Méthodologie de la recherche*, Paris, Ellipses, 2004, p.4.

⁵⁰ Guide d'entretien ou questionnaire.

notamment la bibliothèque de la faculté des arts, lettres et sciences humaines, du Département du Cercle d'Histoire-Géographie et Archéologie ainsi que la Bibliothèque de l'ENS de Yaoundé I. La bibliothèque de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II, la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales et la bibliothèque du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ont contribué à la rédaction de ce travail.

Au final, la démarche repose sur l'analyse des réalisations de la commune de Yokadouma depuis 1955, ceci dans l'élan de comprendre la pertinence de ces réalisations. Le résultat attendu est celui de l'amélioration des conditions de vie des populations tant sur le plan social, économiques culturel et sportif. Toutefois, plusieurs difficultés sont néanmoins à relever.

IX. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les obstacles rencontrés dans le cadre du travail de notre recherche sont d'ordres géographiques et humains.

La descente sur le terrain du côté de Yokadouma a été difficile du fait des certains facteurs météorologiques tels que la pluie et le vent qui ont détruit certaines archives de la préfecture. En effet, au mois de mars 2008, la toiture de la préfecture de Yokadouma a été emportée par une pluie torrentielle, accompagnée d'un grand vent. Ce qui a détruit les archives existantes. Aussi, les archives du secrétariat général de la commune étaient en mauvais état à cause de l'humidité. En dépit du fait que le voyage fut pénible à cause du mauvais état de route qui relie Bertoua à Yokadouma, la recherche fut quand même menée.

Bien plus, notre présence à la mairie de Yokadouma a amené les informateurs à avoir du recul à notre égard. En effet, depuis 2008, la commune fait l'objet de contentieux en justice de la part de l'ancien maire et de son receveur municipal. Le spectre de ce contentieux a voulu paralysé notre enquête. Aussi, cette commune est sous les projecteurs de la justice. Ce qui fait en sorte

que, dès notre première rencontre avec le maire, il nous a dit qu'il n'existait aucune archive, que les archives ont été brûlées. Heureusement, monsieur Bindi Jacques secrétaire général de la commune nous a aidé à ce sujet. Il nous a conduits aux archives qu'il avait dans ses locaux. En revanche, les autres services de la commune n'ont pas donné accès aux archives.

Au service d'état civil, les registres du bureau national d'état civil (Bunec) ne résistent pas à l'usure du temps. Entre temps, l'agent de la commune en la personne de Michel Medjul nous a perturbé en se comportant comme étant notre encadreur. En tant que chargé des questions du développement à la commune, il nous a perdu du temps sans toutefois nous fournir une information. À la sous-préfecture, il nous a été dit d'attendre le sous-préfet lui-même pour qu'on aie accès aux archives, tout ceci en vain. Malgré cela, la recherche fut menée et s'articule autour d'un plan de travail qui donne le rendu de nos investigations.

X. LE PLAN DU TRAVAIL

Ce travail s'articule autour de quatre chapitres, borné d'une introduction générale et d'une conclusion générale. Nous avons adopté une démarche triptyque: chronologique, thématique et analytique.

Le chapitre un présente la commune de Yokadouma. Ici, il est question de présenter l'étude physique et humaine de la commune de Yokadouma, ses populations, sa situation socio- économique. Le chapitre s'achève avec le mouvement communal à Yokadouma et l'évolution de la décentralisation au Cameroun.

Le deuxième chapitre traite de l'organisation et du fonctionnement de la commune de Yokadouma. À cet effet, il est question d'étudier le personnel communal, l'exécutif municipal avec ses attributions, le patrimoine et les revenus financiers de la commune. Le chapitre s'achève avec les partenaires de la commune de Yokadouma et le budget de cette institution.

Le chapitre trois entre de plein pied sur les réalisations de la commune de Yokadouma. Ceci va nous permettre de présenter et d'analyser ces réalisations sur le plan politique, social, économique, et culturel. Par conséquent, cela va nous permettre de savoir si ces réalisations ont eu un impact sur les populations.

Le quatrième chapitre relève les difficultés auxquelles fait face la commune de Yokadouma et donne quelques pistes de solution à l'atteinte du développement dans cette localité. Ces difficultés sont d'ordre managérial, l'emprise de l'Etat, et la qualité de l'investissement. Les solutions sont variées. Ainsi, Ce travail s'achève avec une conclusion générale.

CHAPITRE I : PRESENTATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

La présentation géographique comprend l'étude de la géographie physique et de la géographie humaine. C'est une science qui s'appuie sur l'observation, la description et l'explication des phénomènes physiques, biologiques et humains à la surface terrestre. Tandis que la présentation historique renvoie à l'étude des faits liés à la création de la commune de Yokadouma.

I- LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

La présentation géographique de la commune de Yokadouma entre dans le champ de l'étude physique et humaine de cette localité. C'est dans l'optique de connaître d'emblée l'environnement de l'homme de Yokadouma dans l'espace et le temps. Aussi, l'étude du milieu social va nous conduire à mettre en relief le peuplement de cette commune, sa situation socioéconomique. Donc, l'étude géographique de cette localité pose les bases de la compréhension des challenges dont fait face l'institution communale de sa création à 2018.

1- Relief et Sol

Le relief est l'ensemble des inégalités de la surface terrestre¹. Partant de cette définition, l'Arrondissement de Yokadouma a un relief peu accidenté et l'altitude moyenne est de 650 m environ². En d'autres termes, on note de petites élévations en collines. L'Arrondissement de Yokadouma se trouve dans le plateau Sud-Camerounais qui occupe les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Cette basse altitude favorise le développement de plusieurs cultures comme le cacao et le café robusta; ce qui permet à la commune de développer des politiques économiques pour soutenir ces filières.

¹ *Dictionnaire Universel, Hachette, Edicef, 2007.*

² *Monographie de la Commune de Yokadouma, 2003, p.14*

S'agissant des sols, la zone est recouverte des sols ferrallitiques rouges ou rouges-bruns, pauvres en éléments nutritifs, acides et fragiles. Ces sols ferrallitiques entraînent une séparation du fer et de l'oxyde d'alumine³. Du point de vue géologique, Kogni révèle qu'on trouve des micaschistes, greins et granites du complexe de base de Batouri à Yakadouma, « les sols ferrallitiques, recouvert de concrétion ferrugineuses ou endurés à certains endroits »⁴. Aussi, le sol de l'Arrondissement de Yokadouma est argileux dans la zone de la réserve de Boumba-Bek et ses environs, et on note à cet égard une fine couche d'humus peu en matière organique qui recouvre ces sols. Enfin, le sous-sol de Yokadouma est riche en substances minérales : l'or et le diamant. Ce relief donne lieu à un climat équatorial.

2- Le climat

L'arrondissement de Yokadouma comme partout dans le Département de la Boumba et Ngoko est soumis au climat équatorial humide, fortement marqué par la continentalité avec quatre saisons : deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches⁵. En effet, la grande saison de pluie va d'août à novembre, une grande saison sèche de décembre à mars, une petite saison de pluies d'avril à mai et une petite saison sèche de juin à juillet. En plus, la pluviométrie annuelle est de 1 500 à 2 000 mm/an et l'amplitude thermique annuelle est de 20 à 25°C. Par ailleurs, Bernard Effila dans son rapport de stage présente les données météorologiques de Yokadouma entre 1976 et 1995⁶. Il découle que le stress hydrique se situe entre décembre et janvier et le reste de l'année est favorable au développement de la végétation. Nonobstant ces données météorologiques obtenues de 1976 à 1995, on fait face de plus en plus aux bouleversements de saisons avec les changements climatiques et le débit des cours d'eau diminue.

3 B. Effila, Suivi des grands et moyens mammifères dans les clairières de la zone Est du Parc National de Boumba-Bek, Rapport de stage cycle B, école pour la formation de spécialistes de la faune, Garoua, 2014, p.23.

⁴ Kogni, « Bertoua, Batouri, Belebo : Etude comparative de trois villes de la Province de l'Est du Cameroun », Thèse de Doctorat III^e cycle de Géographie urbaine, Université de Yaoundé I, 1986, p.5.

⁵ Monographie de la Commune de Yokadouma, 2003.p.18

⁶ B. Effila, Suivi des grands et moyens mammifères dans les clairières...p.22.

3- L'hydrographie

L'Arrondissement de Yokadouma dispose d'un réseau dense de cours d'eaux poissonneux dont les principaux sont : la Boumba, la Bek, la Medoum, la Bangué, la Ngoko, le Mempoé, le Djué. La Bangué dans son cours supérieur, traverse la ville de Yokadouma. Ceci étant, ces cours d'eau sont un atout pour les activités touristiques avec les chutes qu'on retrouve aux cours d'eau Boumba et Medoum. Ils représentent tout de même une potentialité pour la construction des micro-barrages pour l'électrification du milieu rural. Enfin, ces cours d'eau riches en poissons permettent aux populations de pratiquer la pêche, de s'approvisionner en produits halieutiques. Des cours d'eau qui ont apparu à la fois comme voie de communication et obstacles naturels⁷. Tel est aussi le cas du milieu forestier.

4- Végétation, flore et faune

La Commune de Yokadouma se trouve dans le bassin du Congo en pleine forêt équatoriale. En effet, elle est caractérisée par la forêt primaire et secondaire. Nous avons une sous-zone de plantations dominée par les cultures de rente comme le cacao dans les cantons Mpou-Mpong et Kounabembe, et le café dans le canton Bidjouki⁸. En plus, nous avons la forêt où l'on pratique les cultures vivrières avec une longue jachère, par conséquent on a une végétation de forêt secondaire constituée de parasoliers. Par la suite, on retrouve les forêts communautaires⁹ où les populations pratiquent la cueillette, le ramassage des produits forestiers comme les matériaux de construction, des mangues « sauvages », le Koko en langue Mpou-Mpong encore appelé le Gnetum, les chenilles issues du Sapelli, les rondels, le Djansan, les produits pharmaceutiques etc. Par ailleurs, la forêt primaire est réservée à l'exploitation forestière

⁷ J. J Sinang, «Contribution de l'ovalité à l'étude des relations entre les Pygmées Baka et les Bantou au Sud-Est Cameroun, des origines à 1960», Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p.14.

⁸ Le fief du cacao dans l'arrondissement de Yokadouma est dans le canton Mpou-Mpong et Kounabembe tandis que le canton Bidjouki est le Sud où on trouve les plantations caféières à Yokadouma.

⁹ Les forêts communautaires sont réservées aux populations locales où celles-ci pratiquent l'agriculture, font séparées des unités forestières d'Aménagement (UFA). C'est également le lieu où les populations chassent conformément aux dispositions de la législation forestière...

industrielle. Après exploitation, cette forêt devient forêt secondaire; celle-ci donne naissance aux clairières marécageuses.

Les espaces non perturbés par l'exploitation forestière sont appelés les forêts sempervirentes. On rencontre cette forêt verte et sempervirente où l'activité agricole n'est pas encore arrivée et dans la forêt du Parc National de Lobéké¹⁰. Dans ces types de forêt à Yokadouma, la flore est caractérisée par des grands arbres à des parties sommitales jointives, des arbres en formation végétale serrée recouvrant entièrement le sol. Nous avons plusieurs essences destinées à l'exploitation. On peut citer: le Bibolo, l'Iroko, le Sapelli, l'Ebène, l'Assamela, le Mouvingui, etc.

En outre, la forêt de Yokadouma compte des mammifères, des reptiles, des ruminants, des primats, des rongeurs, des espèces d'insectes et d'oiseaux. Les animaux les plus courants sont: les lièvres, les sangliers, le gorille, l'éléphant, le chimpanzé, la biche, le singe, le pangolin. Malheureusement, certains grands mammifères sont menacés à cause du braconnage. Toutefois, la commune de Yokadouma dispose d'une réserve, le parc de Boumba-Bek¹¹.

Au demeurant, les milieux physiques et naturels de la Commune de Yokadouma présentent des atouts énormes pour son développement. La forêt dense couvre la majeure partie de la superficie de collectivité locale. Le sol est favorable à la pratique de l'agriculture et le sous-sol est riche en minéraux favorables à l'industrialisation de la région. Les éléments de la géographie physique citées contribuent aux revenus de la commune, tout comme les hommes qui domestiquent ce milieu physique.

¹⁰ B. Effila, Suivi des grands et moyens mammifères ..., p.27

¹¹ Ibid, P.55

II- ETUDE DU MILIEU HUMAIN

Il est question dans cette partie de présenter le peuplement de la Commune de Yokadouma avec ses différentes ethnies autochtones et allogènes. Nous allons présenter les peuples Mpou-Mpong, Nkounabembe, Mpiemo et Baka dans leur origine, et présenter les allogènes qui constituent l'ensemble de la population de Yokadouma. Une étude des relations interethniques va porter notre attention.

1- La population de Yokadouma

« Le terme Pygmée est un pseudonyme universel que les Grecs ont donné aux hommes de petite taille ». Il signifie nabot ou nain »¹². Le Pygmées Djuissi Clément¹³ lors de notre entretien affirme que le terme Baka naît de la mobilité des pygmées, du déplacement des pygmées d'une branche à une autre. Les Pygmées sont même assimilés aux oiseaux qui s'envolent. De ce fait, le terme Baka renvoie alors à la liberté qui les caractérisent et à leur grande mobilité. D'après nos sources orales, les Bantou à leur installation à Yokadouma ont trouvé les pygmées déjà installés. Ceux-ci vivaient en forêt au niveau des troncs d'arbres. Dans leur origine, les pygmées seraient venus des plateaux de l'Oubangui à une date indéterminée. Ils sont les premiers à s'être installés dans la Boumba et Ngoko et représentent une population importante. Ils vivent dans les huttes faites en baguettes et feuilles. On retrouve leurs campements aux confins des villages de la Commune de Yokadouma et d'autres cohabitent même avec les Bantous.

Les Mpou-Pong sont communément appelés Mvonvong¹⁴. Leur ancêtre fondateur est Mpo'oh¹⁵. Le processus migratoire des Mpou-Mpong révèle que ceux-ci seraient venus de l'Angola au 17e s, transitant par le Congo avant d'arriver à Yokadouma où ils sont définitivement installés. En remontant les

¹² J. J. Sinang, «Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les Pygmées-Baka et les Bantou...»p. 33

¹³ C. Djuissi, 54 ans, cultivateur, entretien du 03 septembre 2018 à Djemba

¹⁴ Mvonvong est l'appellation donnée par les Allemands.

¹⁵ E. Mempouth, «Étude historique des Mpo'oh et apparentés du Sud-Est Camerounais, des origines à 1916», Mémoire de DIPESS II en Histoire, ENS de Yaoundé, 1994, p.27

rives du fleuve Ngoko, ils se retrouvèrent à Lomié¹⁶ où ils furent sous le joug de l'esclavage de leurs cousins Zimé¹⁷. Bravant cet obstacle, les Mpou-Mpong prirent la direction de Yokadouma. De nos jours, ils sont installés sur deux pistes : la direction Est-Ouest qui relie Yokadouma à Lomié sur quatre-vingt-dix kilomètres, et la direction Nord-Sud qui relie Yokadouma à Moloundou sur trente et un kilomètres.

Une autre source révèle que les Mpou-Pong lors de leur processus migratoire se sont retrouvés au Sud-Cameroun, chez les Batanga. Aussi, les Batanga et les Mpou-Pong seraient parentés¹⁸. Enfin, c'est les allemands qui ont divisé les quartiers de la ville de Yokadouma.¹⁹ C'est aussi eux, à leur arrivée qui ont divisé les familles Mpou-Mpong de s'installer sur les deux pistes évoquées ci-dessus. Les Kounabembe sont leurs voisins dans la partie Nord-Sud vers Moloundou.

La tribu Kounabembe est le deuxième peuplement de la Commune de Yokadouma. Cette tribu a des liens de parenté avec les Mpou-Mpong parce qu'ils ont le même ancêtre Mpo'oh²⁰. Le fondateur des Kounabembe est Ebemb un des fils de Mpo'oh. En fait, les deux tribus se seraient séparées depuis Lomié chez les Zimé où ils étaient en guerre. Les Kounabembe après la séparation avec les Zimé s'installèrent sur les rives du fleuve Boumba. Nkath un des fils d'Ebemb s'installa à Ngatto ancien²¹ ; c'était le village Daa Nkath. Par contre, Doumba l'autre fils d'Ebemb occupa le village Madjoué. C'est ainsi que les villages Kounabembe se trouvent à la suite des villages Mpou-Pong. A partir de Ngatto nouveau²², les villages Kounabembe sont aujourd'hui sur deux routes :

¹⁶ P. Melomepouskong, 52 ans, chef de canton Mpou-Mpong, entretien du 28 juillet 2018 à Yokadouma

¹⁷ E. Mempouth, «Étude historique des Mpo'oh...»p. 24.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ A. Tette ,73 ans, Notable, entretien du 20 août 2018 à Djemba

²⁰ E.Mony Diwala, 64 ans, Sénateur/Chef de canton Kounabembe, 57 ans, village Song Nouveau, 22 mars 2018.

²¹ E. Mempouth, «Étude historique des Mpo'oh...»p.29

²² C'est le Chef Doumba qui a cédé une partie de son territoire à son frère Nkath qui venu de Ngatto ancien suite au conflit. Ngatto nouveau est donc dans le village Madjoué.

sur l'axe Moloundou à quatre-vingt kilomètre de Yokadouma et sur l'axe Ngatto ancien à cent quarante kilomètre de Yokadouma.

Les Mpyemo et les Bidjouki ont un même ancêtre commun Mpyemo²³. Ces deux tribus seraient venues du Congo. En effet, les informateurs²⁴ attestent que les Mpyemo et les Bidjouki ont transité du côté de la Sangha à Moloundou où la traversée du fleuve fut pénible. Par conséquent, la migration s'effectua en deux. Une partie des Mpyemo d'un côté prirent la direction de Belabo où ils sont connus sous le nom Pol²⁵. Une autre partie de Mpyemo se trouve du côté de Moloundou, de la Centrafrique et du Congo. Par la suite, les Mpyemo et les Bidjouki se sont installés à Yokadouma ; les Mpyemo se sont installés sur la route de Gari-Gombo-Yokadouma. Ils sont encore appelés les Ndjassoua²⁶ c'est-à-dire ceux qui vivent en amont. Leurs frères Bidjouki quant à eux ont des villages sur la route Yokadouma-Mboy qui débouche à Nola en République centrafricaine²⁷. Avec l'érection du district²⁸ de Garie-Gombo en arrondissement, les Mpyemo en majorité se trouvent aujourd'hui dans la commune de Gari-Gombo. Seuls les Bidjouki font partis aujourd'hui de la Commune de Yokadouma. Bien plus, on retrouve d'autres groupes ethniques venant d'ailleurs.

La production du cacao et du café à Yokadouma est à l'origine de la présence des groupes allogènes dans cette localité. La communauté Baham²⁹ représente une forte communauté Bamiléké à Yokadouma. Ainsi, les groupes allogènes les plus représentatifs à Yokadouma sont :

- Les originaires des autres départements de la Région de l'Est, notamment les Maka, les Kako, les Yanguéré, les Zimé ;

²³ E. S. Metindi , 42 ans, Délégué des enseignements secondaires de Yokadouma, 22 mars 2018.

²⁴ E. Andes, 33 ans, planteur, entretien du 18 mars 2018 à Yokadouma

²⁵ E. S. Metindi, 'Les Mpyemo de l'Est-Cameroun, des origines à 1960', Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé, 2002, p.25.

²⁶ Ibid.p.27

²⁷ Ibid.p.37

²⁸ Aminatd, Décret n°2010/198 du 16 juin 2010, portant érection des districts en arrondissement.

²⁹ La forte communauté Baham serait créée à la déportation du Chef supérieur Ninyim Pierre comme premier politique à Yokadouma.

- Les ressortissants de la Région du Centre à savoir les Bédi, les Eton... qui sont venus pour l'achat du cacao/café ;
- Les originaires de la Région de l'Ouest à savoir les Bamiléké et les Bamoun venus à l'aube de 1955 pour la commercialisation des produits de rente ;
- Les originaires du grand Nord en l'occurrence, les Haoussa, les Peulhs ou Foulbé... qui sont venus pour la commercialisation de la viande de bœufs et des produits alimentaires avant même la création de la mairie en 1955 ;
- Les allogènes de la Région du Nord-Ouest se sont installés récemment vers les années 1990. On retrouve une forte communauté dans le village Djemba et Ngatto³⁰ où elles pratiquent la culture de cacao ;
- Les ressortissants des pays voisins notamment le Congo Brazzaville et la RCA qui se sont installés suite aux divers conflits et instabilité dans leur pays respectifs ;
- Les ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest, Mali, Sénégal, Guinée Conakri, Mauritanie. Leur arrivée est observée avec le mouvement de l'exploitation forestière à Yakadouma dans les années 1992-2002³¹.

Toutefois, La vie en société est marquée par les moments d'entente et de mésentente. Mais, tout compte fait la paix et l'harmonie priment. C'est ce qui se passe à Yokadouma entre différents habitants de la commune, chacun vivant dans son habitat.

2- La cohabitation entre les groupes ethniques

Il convient d'aborder le type de relation entre les Bantou et les pygmées Baka d'une part et la relation entre les Bantou autochtones et les allogènes d'autre part.

Les relations Bantou-pygmées Baka équilibrées à l'époque précoloniale sont devenues déséquilibrées³² avec l'arrivée de l'administration française. En

³⁰ G. Mbawa, 44 ans, commerçant, entretien du 24 mars 2018 à Yokadouma

³¹ Ibid

effet, la France est à l'origine de ce déséquilibre au moment où elle a créé la commune de Yokadouma en 1955. Tout le pouvoir était accordé aux Bantou et les pygmées étaient relégués au second rang. Après les indépendances du Cameroun, le Bantou resta le maître du Pygmée. C'est à juste titre que Sinang Joseph Jules dans ses travaux dénonce avec véhémence l'assujettissement des Pygmées. Il dénonce au chapitre quatre la prolétarianisation³³ des Baka par les Bantou de Yokadouma.

Le constat est simple, les Baka travaillent dans les plantations cacaoyères et des plantations des vivres. C'est eux qui nourrissent les Bantou par la chasse et la cueillette. Par conséquent, le salaire³⁴ est déplorable. A partir des années 2003, certains planteurs³⁵ des villages Djemba, Ngolla et Momjepom payaient déjà les Baka convenablement, aux mêmes titres que les Bantou. En dépit des efforts enregistrés dans leur cohabitation, les Bantou ont encore un esprit de domination à l'égard du pygmée.

Les autochtones de l'arrondissement entretiennent des relations de vivre ensemble avec les allogènes. Ceci étant, on note un brassage de cultures, les célébrations matrimoniales et les échanges commerciaux entre ces peuples.

En revanche, le seul bémol est la crise³⁶ qui est survenue en 2013 entre les autochtones des villages Momjepom et les ressortissants du Nord-Ouest (Anglophones). En fait, cette crise était au sujet des revendications des champs de cacao achetés par les ressortissants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à Momjepom. Selon nos informations, certains villageois de Momjepom voulaient retirer des mains des allogènes, les anciennes plantations cacaoyères vendues par leurs parents. Le conflit fut embrasé³⁷ dans la contrée paralysant les villages

³² J. J. Sinang, «Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les pygmées Baka et les Bantou...» p.40.

³³ Ibid.p.46

³⁴ De 1955 à 2002, le salaire d'un pygmée Baka ne pouvait être une feuille de tabac, un vers de Arika (vin traditionnel), soit quelques pièces de francs soit 100 à 300 francs la journée.

³⁵ Le prix de cacao atteignant 1 000 francs CFA à Yokadouma en 2003, un Baka qui travaillait la saison cacaoyère atteignait 100 000 francs de salaire. Une heure de travail revenait à 500 francs CFA.

³⁶ D. Mpikong, 37 ans, Chef de village Djemba, entretien du 19 août 2018 à Djemba

³⁷ L'embrasement du conflit est lié au fait que le village Djemba est le premier à accueillir les allogènes anglophones dans les années 1990 et les anglophones résident à Djemba. Il y eu des luttes à Djemba.

Djemba et Ngola-20. Néanmoins, la cohabitation est revenue à la normale. Soulignons que les ressortissants des autres horizons du Pays et du reste de l'Afrique contribuent au développement de Yokadouma à travers le commerce, le transport et l'emploi des jeunes dans leurs entreprises.

3- L'habitat

De par l'observation des cases et maisons de la Commune de Yokadouma, l'habitat est primaire et insalubre en milieu rural comme en milieu urbain.

Les maisons dans les villages de la Commune de Yokadouma sont situées en bordure de route de part et d'autre. L'habitat est précaire vu les matériaux utilisés pour la construction des cases. En effet, on retrouve des cases faites en poto-poto³⁸ couvertes de nattes de raphia qui abondent les villages.

Toutefois, avec la mise en pratique de l'exploitation forestière à partir de 1990, le panorama des villages présente une divergence des maisons faites en planche³⁹. En fait, les sociétés forestières installées à Yokadouma transforment le bois localement et laissent accès aux populations locales de payer les planches pour la construction de leurs maisons. Aussi, avec la création des forêts communautaires⁴⁰, on note une flopée des maisons en planches.

Par ailleurs, la hausse des prix de cacao à partir de 2002⁴¹ a favorisé la construction de quelques maisons en semi-dures couvertes de tôles⁴² par certains planteurs.

Par contre, l'habitat du milieu urbain n'est pas trop éloigné de celui du monde rural. En effet, le panorama de la ville de Yokadouma présente la plupart des maisons faites en matériaux primitifs crépies en ciment et couvertes de

³⁸ Boue séchée qui est sur les murs des cases.

³⁹ Kogni, «Bertoua, Batouri, Belabo : Etude comparative de trois villes de la province de l'Est du Cameroun», thèse de Doctorat III^e cycle de Géographie urbaine, Université de Yaoundé I, 1986, p.9.

⁴⁰ C. G. Eloundou Kouna, «Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun: cas des forêts communales et communautaires dans la Région Est», Thèse de doctorat en Géographie, Université du Maine, Le Mans, 6 décembre 2012, p.187.

⁴¹ A. Tette, 73 ans, Notable, 20 août 2018 à Djemba.

⁴² La tôle à Yokadouma était un luxe à cette époque.

tôles. Tel est le paysage du logement de la ville de Yokadouma. C'est ce qui fait dire à Kogni dans sa thèse de Doctorat lorsqu'il décrivait l'habitat de Yokadouma en 1986 que :

L'on observe du statut quo dans le développement. Yokadouma par exemple, plongé sous l'ombrage des palmiers à huile et d'autres arbres ne porte pas son rôle de Chef-lieu de Département, à voire les bâtiments minuscules, vétustes et dérisoires qui abritent les services départementaux⁴³.

Néanmoins, l'année 1990 arrive avec des maisons faites en bois dans la ville de Yokadouma. Kogni de rappeler : « La plupart des maisons de la localité de Yokadouma sont construites du bois issus des sociétés forestières »⁴⁴. Cependant, les années 2000 marquent un changement au niveau du logement avec l'apparition de quelques nouvelles maisons en semi-durs et en durs, c'est-à-dire en matériaux définitifs. C'est la conséquence directe des hausses de prix du cacao. Toutefois, la poussière en saison sèche et la boue en saison de pluie badijaument⁴⁵ ces logements. Ce qui entraîne l'insalubrité et les populations en souffre.

4- La démographie

La Commune de Yokadouma a une population estimée à 75648 habitants⁴⁶ en 2012. Ainsi, les données démographiques de cet arrondissement sont comme au tableau n° 1 :

Tableau 1: Le nombre d'habitants de la commune de Yokadouma de 1976 à 2012

Années	Population	Taux d'accroissement
1976	38.698	1,41%
1987	44.697	3,12%
1997	58.643	3,12%
2005	64.222	3,12%
2012	75.648	3,12%

Sources : (1) Données du RGPH de 1976

(2) PCD Yokadouma 2012

(3)BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Etudes

⁴³ Kogni, «Bertoua, Batouri, Belabo : Étude comparative de trois villes de la province de l'Est du Cameroun», p.7.

⁴⁴ Ibid, p.9.

⁴⁵ J. Lemidjend Ebouok, 73 ans, Conseiller municipal, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma

⁴⁶ Plan communal de développement Yokadouma 2012, p.24

À la lecture de ce tableau, la croissance démographique annuelle est de 3,12% entre 1987 et 2012. Ceci s'explique par les mariages précoces, les migrations des jeunes des villages vers la ville et les migrations des étrangers à Yokadouma⁴⁷. D'après la monographie⁴⁸ de la Commune de Yokadouma en 2013, les hommes représentent 48,76% et les femmes 51,36%. Les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 67% de la population, ce qui a un impact sur le développement de la Commune de Yokadouma et sa situation socioéconomique.

III- LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES POPULATIONS DE LA COMMUNES DE YOKADOUMA

La population de la Commune de Yokadouma est active. Elle vit de l'agriculture, de l'activité informelle, de l'exploitation forestière et minière. Mais, la situation socio-économique de cette population est marquée aussi par une pauvreté ambiante.

1- L'agriculture

Les populations locales pratiquent une agriculture extensive dans l'arrondissement de Yokadouma. En effet, les activités principales sont: les cultures de rente à l'instar du cacao, du café et de la banane-plantain⁴⁹. En outre, tous ces cantons pratiquent les cultures vivrières comme le manioc, le plantain, le macabo, l'arachide, la banane douce, le maïs. Toutefois, les Mpyemo du canton Bidjouki excellent dans la culture du manioc avec la production du couscous⁵⁰. Tandis que les populations des cantons Mpou-Mpong et Kounabembe approvisionnent la ville de Yokadouma en plantain et macabo⁵¹.

En revanche, l'enquête menée sur l'agriculture dans les villages de la commune relève que : les populations ont du mal à évacuer leurs produits vers

⁴⁷ Plan communal de développement de Yokadouma, 2003, p.16

⁴⁸ Ibid, p.23

⁴⁹ C'est le constat fait sur le terrain dans les trois cantons.

⁵⁰ Le couscous est l'aliment principal des Mpyemo.

⁵¹ Le plantain et le macabo est l'aliment principal des Mpou-Mpong et Kounabembe.

la ville pour manque de route. Les routes qui existent ne sont pas entretenues et en saison pluvieuse, l'on note des bourbiers⁵² et des routes coupées. Dans les cantons Mpou-Mpong et Kounabembe, les champs de cacao occupent la grande partie des espaces de terre et sont à des dizaines de kilomètres. Par conséquent, l'approvisionnement en vivre pour la consommation locale est difficile, car les champs de vivre sont très loin des villages. Le manque de routes agricoles est un frein au développement de ces localités. L'usure paralyse également les planteurs⁵³.

Cependant, il est utile de rappeler que certains villages ont bénéficié des routes créés par des sociétés forestières lors de leur passage dans l'exploitation du bois mais, ces routes sont abandonnées pour manque d'entretien. Les populations pratiquent tout de même l'élevage et la pêche.

2- L'élevage et la pêche

La pratique d'élevage et de pêche est exercée par un groupuscule d'individus. En effet, la nature offre aux populations des richesses fauniques. C'est ce qui explique leur culture de chasse du gibier. En dépit de l'action du *World Wilde Fund for nature*, le braconnage a pris des proportions. Parce que l'élevage est encore rudimentaire. L'élevage de la volaille, des chèvres et des porcs est encore l'affaire d'une pénombre.

Aussi, les populations se contentent le plus des cours d'eaux et rivières de l'arrondissement dans l'approvisionnement en poisson. Peu de gens s'illustrent dans la pratique de la pisciculture. Toutefois, les populations sont actives dans les sociétés forestières qui les emploient et d'autres pratiquent l'exploitation minière.

⁵² C. G. Eloundou Kouna, «Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : le cas des forêts communales et communautaires dans la région Est», Thèse en Géographie urbaine, Université du Maine, Le Mans, 6 décembre 2012, p.187.

⁵³ Ibid, p.193.

3- L'exploitation forestière et minière

La commune de Yokadouma a une forêt communale de 42.612 hectares acquis en 2005⁵⁴. A cet effet, on distingue les unités forestières d'aménagement (UFA) et les forêts communautaires. Les UFA relèvent du domaine des sociétés industrielles d'exploitation et les forêts communautaires relèvent du ressort des populations locales. Ces forêts sont présentées dans le tableau n° 2 ci-après :

Tableau 2: La liste des unités forestières administratives de Yokadouma

UFA	Sociétés	Sites	Superficie/ha
10001	CFA	NGOLLA 35	63728
10002	CFA	NGOLLA36	22714
10003	CFA	NGOLLA37	67217
10004	CFA	NGOLLA38	44651
10005A	STBK	MIKEL	35044
10005B	STBK	MIKEL	37077
10007	SEBC	LOKOMO	64707
10008	SEFAC	LIBONGO	60053
10009	SEBAC	BELA	80396
10018	STBK	SIENBOT	65832
10020	SFEES	NGATTO ANCIEN	87192
10021	GVI	LAMEDOUM	71533
10022	SCIFO	MALEA ANCIEN	48864
10023	SFCS/TTS	MASSEA	62389
10026	ALPICAM	MBOLII	12585
TOTAL			823982

Sources : Monographie commune de Yokadouma 2003, p14.

Seule la société SEFAC a cinq assiettes de coupe (cinq grands espaces forestières exploitées légalement). En outre, la société SFID(1990) de Béla dans l'arrondissement de Salapoumbe contribue aux redevances forestières de la commune de Yokadouma car, exploitant dans les deux arrondissements. Toutes ces sociétés forestières participent au développement de la commune de Yokadouma. Ceci passe par: la redevance forestière et l'emploi des jeunes.

⁵⁴ PCD Yokadouma, 2012, p.44

Par ailleurs, la commune dispose dans les villages près d'une vingtaine de forêts communautaires légales. Eloundou Kouna Gisèle mentionne clairement dans sa thèse les revenus financiers⁵⁵ issues de l'exploitation forestière. Ils contribuent en grande partie aux recettes communales depuis les années 1996. «L'exploitation forestière est la principale activité économique»⁵⁶ qui porte la commune. Par ailleurs, l'exploitation forestière génère les emplois et contribue au développement de la commune de Yokadouma. Nonobstant l'arrêté conjoint⁵⁷ du 03 juin 2010 pour rendre transparente et efficiente la gestion des revenus forestiers dans la commune, le développement ne semble pas prendre son envol à Yokadouma et ses villages⁵⁸. Dans la même veine, l'apport de l'exploitation forestière a un impact très négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations⁵⁹.

De ce qui est de l'exploitation minière, elle demeure encore artisanale. Il existe des sites d'exploitation minière dans les environs de la ville. C'est seulement en 2012 qu'une société nord-coréenne s'est lancée dans l'exploitation minière de Mobilong. Malheureusement, elle n'exploite plus. Le sous-sol de la commune de Yokadouma est riche en or et diamant. De toutes ses richesses, la pauvreté trouve encore sa place dans l'arrondissement.

4- La pauvreté dans l'arrondissement de Yokadouma

Le document de stratégie de la réduction de la pauvreté donne une définition de la pauvreté. En effet, la pauvreté est définie comme étant,

la privation matérielle, l'insécurité alimentaire, la faible accessibilité aux services sociaux (santé, éducation et formation de base), à un emploi décent, à l'approvisionnement en eau potable, à la protection sociale, à la bonne information, au logement, au transport et à la faible participation à la prise de décision⁶⁰.

⁵⁵ G. C. Eloundou Kouna «Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun...», p.171.

⁵⁶ J. B. Essie Abenelang, «L'impact socioéconomique et environnemental de l'exploitation forestière dans l'arrondissement de Yokadouma (1980-2004)», Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS de Yaoundé I, 2017-2018, p.53.

⁵⁷ Arrêté conjoint n°0520MINATD/MINFI/MINFOF du 03 Juin, 2010.

⁵⁸ G. C. Eloundou Kouna, «Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun...», p.173.

⁵⁹ J. B. Essie Abenelang, «L'impact socioéconomique et environnementale de l'exploitation forestière...», p. 51.

⁶⁰ Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), avril 2003, p.11.

De ce fait, pour comprendre le niveau de pauvreté dans la commune de Yokadouma, le sens de la pauvreté donné par le programme des nations unies pour le développement (PNUD) dans son rapport “vaincre la pauvreté humaine” en l’an 2000 se résume en trois spécificités.

Une personne vit dans l’extrême pauvreté si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels [...] Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires tels l’habillement, l’énergie, le logement et alimentation. La pauvreté humaine quant à elle est l’absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée ⁶¹.

Les personnes démunies dans l’arrondissement de Yokadouma sont en premier les Baka. En effet, les Baka constituent la main d’œuvre des Bantou mais sont mal rémunérés. Ils sont quasiment absents dans les prises de décisions des villages et pratiquement absents au conseil municipal depuis la création de la mairie. Les Baka ne sont dans aucun groupe d’initiative commune(GIC) et vivent sur le seuil de la pauvreté. Quant aux Bantou, on note un taux de chômage élevé, des conditions de logement précaire. Les services de base ne sont pas accessibles à tous.

Bien plus, la pauvreté à Yokadouma est mentale. On note un développement tardif de l’école. Par conséquent, les populations ne sont pas formées pour l’emploi. Ce qui justifie leur état de pauvreté. Ceux qui produisent le cacao par exemple n’arrivent pas à s’en sortir.

Nonobstant la pratique de culture de cacao où la majeure partie des populations exerce cette activité, on parle à Yokadouma de «la saison morte et de saison vivante»⁶². A la saison morte, les planteurs se lancent dans le «Yana»⁶³. Avant l’année 2000, l’usure était autour de l’argent. Pour 10 000

⁶¹ <https://Journals.opene.-org/etudes.rurales>, La pauvreté selon le PNUD 2000 et la Banque Mondiale, consulté le 15 Mai 2018.

⁶² La saison morte va de Janvier à Août où il n’y a pas de récolte de cacao et la saison vivante s’étend de Septembre à Décembre avec les récoltes de cacao.

⁶³ Yana : l’usure entre débiteur (planteur de cacao) et le créancier (opérateur-économique).

francs CFA prêtés on rendait 15 000 francs CFA en saison de vente de cacao⁶⁴. Mais, la donne a changé avec la hausse des prix de cacao à partir de 2002. Le cacao était devenu au centre de l'usure. Emprunter une somme de 20 000 francs CFA en saison morte revient à rembourser 100 kg de cacao en saison vivante. Avec le prix de cacao qui a atteint 1 000 francs CFA, le phénomène de Yana s'est davantage accentué. Par conséquent, le Yana plonge les planteurs dans une décadence et une pauvreté sans pareil. Le Yana entraîne des contentieux judiciaires⁶⁵. En revanche, on note la mise en location et des ventes des champs de cacao. Ainsi, cette paupérisation des planteurs paralyse la ville de Yokadouma.

Ainsi, la situation socioéconomique de la commune de Yokadouma laisse transparaître la pratique de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'exploitation minière et forestière et une pauvreté malgré ces richesses. La commune est donc sortie de ses cendres pour résoudre les problèmes du développement vue à la base.

IV- HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMMUNAL À YOKADOUMA

Yokadouma étant située dans la partie orientale du Cameroun, nous allons nous appesantir sur l'historique du mouvement communal dans cette localité. Cet historique se fixe dans un contexte de création de la commune dans le Cameroun français. La commune mixte rurale va faire l'objet de notre étude. Ainsi, il est question de présenter l'historique de la création de la ville de Yokadouma, l'existence de l'unité administrative, les potentialités économiques, l'action de l'UPC, le décret de création de la commune de Yokadouma. Enfin, la présentation de quelques lois et règlements sur la décentralisation va nous plonger sur l'évolution institutionnelle de la commune au Cameroun.

⁶⁴ P. Maye, 72 ans, planteur, entretien du 2 août 2018 à Ngolla 20

⁶⁵ Maître Viché, 38 ans, Greffier, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

1- La création de la ville de Yokadouma et l'existence de l'unité administrative

La ville de Yokadouma a été créée par les Allemands⁶⁶. En effet, les Allemands dans la conquête de l'Hinterland du territoire remontèrent la rive du fleuve Ngoko et arrivèrent à Yokadouma. Ils rencontrèrent la résistance farouche de la tribu Mpou-Mpong mené par son Chef charismatique Zokadouma dans le village Parny⁶⁷. La ville fut d'abord créée à Parny avant d'être transférée à l'actuel site. En effet, les Allemands dans leurs tournées se sont rendu compte que l'actuel site de la ville était au carrefour des pistes allant en Centrafrique, Moloundou et Lomié. C'est ainsi qu'ils demandèrent au chef Zockadouma qu'ils avaient reconnus son autorité traditionnelle de quitter le site actuel de la ville et d'aller s'installer à Landjoué, 45 kilomètres de Yokadouma. Mais, Zokadouma refusa. Par conséquent, les colons séparèrent de force les familles qui étaient installées dans l'actuelle ville. Elles prirent la direction des pistes Yokadouma-Lamedoun et Yokadouma- Ngatto. C'est à cette époque que les tribus Mpou-Mpong furent séparées.

En revanche, le chef Zokadouma mena une résistance à l'administration coloniale. Il est pendu par les Allemands et enterré à l'actuel site du Lycée Technique de Yokadouma situé au quartier administratif⁶⁸. Toutefois à sa mort, il s'exclama « Zokadouma » qui signifie littéralement en langue Mpou-Mpong « l'éléphant ne tombe jamais ». De cette exclamation, vient le nom Yokadouma. Les Allemands hissèrent Yokadouma en circonscription. Mais cette interprétation a un sens significatif lorsque nous entrons dans l'historique. "Zockadouma est l'enfant de l'éléphant qui ne tombe jamais. L'éléphant père tombe et non le petit"⁶⁹. Les grands devraient veiller sur les petits. Il s'agit là ainsi d'un slogan porteur du développement et du refus du sous-développement

⁶⁶ Monographie comme Yokadouma 2003, p.46

⁶⁷A. Tette, 73 ans, Notable, 20 août 2018 à Djemba

⁶⁸ Les Allemands étaient atteints par les collines dans leur installation. Le quartier administratif est sur une colline. Une position stratégique pour soumettre les populations.

⁶⁹ D. Mekondj, 74 ans, retraité, entretien du 30 juillet 2018 à Yokadouma.

de cette localité. La ville de Yokadouma est sortie de ses cendres dans ce contexte de résistance coloniale. Ainsi, il fut créé une unité administrative.

Pour créer les communes au Cameroun, l'administration française s'est basée sur le découpage administratif allemand⁷⁰. C'est dans ce sillage que Martin Finken parle de découpage administratif par les français. Pour lui, les limites du découpage administratif ont permis une organisation territoriale en 1955⁷¹. C'est donc sur la base des subdivisions administratives existantes que sont nées les communes rurales en 1955. Yokadouma faisait partie de ces subdivisions. Ainsi, la France voulait pérenniser l'exploitation des colonies par la mise en place des institutions communales⁷². C'est dans cette mouvance de l'existence des unités administratives que la commune de Yokadouma a vu le jour en 1955. Par conséquent, ses locaux et ceux de la sous-préfecture étaient dans les mêmes bâtiments⁷³. La photo numéro un ci-après montre le premier bâtiment de la commune partageant les mêmes locaux avec la sous-préfecture.

Photo 1: Le tout premier bâtiment de la commune de Yokadouma en 1956



Source : Photo prise par M. Epack le 18 mars 2018.

⁷⁰ L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, Tome I, 1884-1945*, Nancy, Berger – Lévrault 1987, P.82.

⁷¹ M Finken, *Communes et gestions municipales au Cameroun : Institution municipale, finances et budget, gestion locale, interventions municipales*, Presse du groupe Saint-François, 1996, p.40.

⁷² J.P. Avidi, «L'institution communale au Cameroun sous administration coloniale française : Caractère et évolution des origines à 1960», Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 2003, p.56.

⁷³ P. Melomepoukong, 51 ans, chef de canton Mpou-pong, entretien du 30 juillet 2018 à Yokadouma.

Ce bâtiment a été construit par l'administration française en 1955 et refectionné par l'exécutif communal de 2008. En revanche, la sous-préfecture s'est détachée des locaux de la commune en 1978. Mais, les raisons liées aux potentialités économiques ont contribué à la création de la commune de Yokadouma.

2- Les potentialités économiques

La situation de l'économie d'une région ainsi que le nombre de population étaient des atouts importants pour la création de la commune. Ceci étant, Jean Paul Avidi confirme ce postulat en citant trois facteurs facilitant l'extension des communes mixtes rurales à savoir: les potentialités économiques, la structure politique et le nombre de population de la localité⁷⁴. Partant de ce constat, la région de Yokadouma avait des atouts énormes basés sur les cultures de cacao et de café produits par les populations. Aussi, Yokadouma regorge des richesses naturelles importantes et avait une population capable de satisfaire la production économique. Donc, la commune se trouve où on a un grand nombre de population et une unité administrative. Les richesses telles que le cacao, le café, le bois, les minerais, la faune étaient des potentialités de la commune. C'est ainsi que l'administration française a créé par exemple des postes agricoles dans six villages y compris celui du centre-ville de Yokadouma⁷⁵. Il s'en suit alors une exploitation du cacao et du café issues des plantations léguées par les allemands. Il ressort que la vente du cacao et du café étaient faite en prime aux planteurs qui faisaient dans la qualité. Par ailleurs, les prix imposés par l'administration française laisse placent à une soustraction des revenus des planteurs lors des ventes, destinée au financement de la commune⁷⁶.

⁷⁴ J. P Avidi, " L'institution communale au Cameroun..., p.69.

⁷⁵ Centre d'ORSTOM de Yaoundé.

⁷⁶ MEKONDJ, 74 ans, retraité, entretien du 30 juillet 2018 à Yokadouma.

De ce qui est de l'exploitation de l'or, les villages Parny, Mobilong et les environs de la ville de Yokadouma connaissaient une exploitation. Les orpailleurs subissaient le même traitement que les planteurs⁷⁷.

3- Les tensions sociopolitiques menées par l'UPC

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le mouvement nationaliste sous la houlette de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) manifeste sa volonté de voir l'administration française accélérer la décentralisation dans tout le pays. En effet, les revendications upécistes accentuées par les troubles et émeutes dans le pays ont obligé la France via Roland Pré⁷⁸ de multiplier la création des communes mixtes rurales. L'UPC avait le souci de voir les populations de l'arrière-pays gérer leurs propres affaires. Cependant, Daniel Abwa rappelle l'interdiction⁷⁹ de l'UPC en 1955 par le Haut-Commissaire Roland Pré. Nonobstant cette interdiction, le mouvement nationaliste a impacté la création des communes au Cameroun.

4- Le Décret de la création de la Commune de Yokadouma et quelques lois de la décentralisation

La Commune mixte rurale a été créée au Cameroun par l'arrêté du 21 août 1952 par André Soucadaux⁸⁰, Haut-Commissaire de la France au Cameroun. Ce début de création des communes mixtes rurales est rendu favorable par l'ALCAM et l'approbation du Ministère de la France d'Outre-Mer⁸¹. Après le départ d'André Soucadaux en décembre 1954, il y a l'extension des communes mixtes rurales dans le Sud forestier. A l'initiative de Roland Pré, les communes mixtes rurales sont créées entre 1954 et 1955. C'est ainsi que par le Décret n°631 du 7 juin 1955 Roland Pré crée la commune mixte rurale de

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ J. P Avidi, 'L'institution communale au Cameroun...p.95.

⁷⁹ D. Abwa, *Cameroun, Histoire d'un nationaliste, 1884-1961*, Yaoundé, Clé 2010, p.20.

⁸⁰ Arrêté n°431 du 31 Août 1952.

⁸¹ E. T Essiané, «L'institution communale au Cameroun : approche historique à travers les élections municipales dans le Dja et Lobo, 1950-1996», Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000 p.17.

Yokadouma⁸². Dans le même temps, on eut la transformation de la circonscription administrative de Yokadouma en arrondissement et de l'érection de la région de la Boumba et Ngoko en Département du même nom.

Seuls les français administrateurs-maires nommés siégeaient à la tête de la commune de 1955 à 1960. Les plus connus de nos informateurs sont: Heinken Hervé administrateurs ayant été d'abord en service en Algérie et Fable⁸³. Ainsi, le Cameroun devenu indépendant va poursuivre dans le sens d'une gestion des affaires locales par les populations. D'où la multitude des textes réglementant la commune au Cameroun.

Les communes exercent leur mission dans un arsenal de textes et des lois⁸⁴. Les textes de base y relatifs sont entre autres:

- la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun;
- Loi n° 92/003 du 04 août 1992, modifiant certaines dispositions de la loi du 05 décembre 1974;
- La constitution du 18 janvier 1996
- Décret n° 2002/017 de la 22/07/2004 portant orientation de la décentralisation.

Aussi, il existe d'autres lois et règlements non mentionnés ici. On les dénombre à environ 26 textes qui accompagnent les quatre textes de base⁸⁵. Néanmoins, la commune au Cameroun a un encadrement juridique qui lui permet de booster le développement local. Cette législation entre dans les missions de développement local assigné à la commune de Yokadouma.

De ce qui précède, la commune de Yokadouma a des richesses variées provenant de son sol, sa forêt et d'une population multiculture. C'est sur la base

⁸² PCD Yokadouma, 2012, p.50.

⁸³ D. Mekondj, 74 ans, Retraité, entretien du 28 juillet 2018 à Yokadouma

⁸⁴ Décentralisation : texte relatifs et réglementaires, www.cvuc.uccc.com/minat, consulté le 27 novembre 2018.

⁸⁵ Entretien avec Boniface MBala MBala, à la chaîne Humanitarian television(HTV), émission Carte sur Plateau le 02 décembre 2018, rediffusionle 03 décembre 2018 de 17h30 à 18h30, présenté par le journaliste Xavier Messe

de ces richesses que la commune est sortie de ses fonds baptismaux en 1955. Face au sous-développement dont fait face cette partie du Cameroun, la commune de Yokadouma est un moyen de développer ses localités. De là, elle s'organise pour atteindre ses objectifs. D'où l'étude de l'organisation et du fonctionnement de cette municipalité.

CHAPITRE II: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

Pour mener à bien ses tâches, la commune de Yokadouma s'organise autour d'un exécutif communal et d'un personnel dévoué au service des populations. L'Etat, le FEICOM et d'autres acteurs fonctionnent de concert avec la commune dans le développement de Yokadouma. Tout de même, la commune vote un budget chaque année qui lui permet de fonctionner et de répondre aux besoins des populations locales.

I-LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS

Pour son fonctionnement, la mairie de Yokadouma s'appuie principalement sur deux organes : L'Exécutif municipal et le Conseil municipal. Outre ces deux organes, la commune de Yokadouma a en son sein un personnel qui assure les différents services. Dans l'institution communale, le maire et ses adjoints sont encore appelés les magistrats municipaux¹.

1. Le maire et ses attributions

Le maire est un élu municipal qui dispose du pouvoir exécutif à l'échelle de la commune². Cet élu municipal est le représentant de toute la population de sa commune³. Toutefois, la loi du 14 Août 1992⁴ vint mettre un terme à la nomination des maires. Cette loi est appliquée aux élections de 1996 et a vu l'élection de Mpito Biende Dieudonné. Le tableau n° 3 ci-après présente l'historique des maires à la tête de la commune de Yokadouma de 1960 à 2018.

¹ M. Finken, *Commune et gestion municipale au Cameroun : Interventions municipales, finances et budget, gestion locale, interventions municipales*, Yaoundé, Presses du groupe Saint-François, 1996, p.85.

² O. Ney, *Lexique de Science Politique*, Paris, Dalloz, 2014.

³ B. Kom Tchuenté, *L'élu municipal au Cameroun*, Cotonou, P.D.M, CEDA, 1996, .12.

⁴ La loi du 14 Août 1992 dans un nouveau vent dans l'institution communale au Cameroun avec l'élection du Maire.

Tableau 3: Liste des maires et adjoints au maire de la commune de Yikadouma de 1960 à 2018

Période	Maire	1 ^{er} Adjoint au Maire	2 ^e Adjoint au Maire	3 ^e Adjoint au Maire	4 ^e Adjoint au Maire
1960-Mai 1961	Okolo Prosper, Sous-Préfet, Administrateur Municipal				
Mai 1961-29/06/1967	Metindi Jean Calvin, Député-Maire	Wissambo Jules	-John Jean -Ogomgame Ndouka C.		
29/06/1967-27/11/1969	Mindjos René Blaise, Secrétaire d'administration	Andaba Moawak	Wafo Foaleng Augustin		
27/11/1969-26/11/1970	Foh Philémon, Sous-Préfet-Maire	Abdaba Moawak	Wafo Foaleng Augustin		
26/11/1970-12/03/1971	Etoundi Koa Oscar, Sous-Préfet-Maire	Andaba Moawak	Wafo Foaleng Augustin		
12/03/1971-10/11/1973	Abono Joseph Théophile, Député-Maire	Andaba Moawak	Wafo Fonen Augustin		
10/11/1973-27/10/1976	Biende Jules, Sous-préfet-Maire	Andaba Moawak	Wafo Foken Augustin		
27/10/1976-03/02/1978	Ze Ndongo Moïse, Sous-préfet-Maire	Andaba Moawak	Wafo Foaleng Augustin		
03/02/1978-1992	Mpito Biende Dieudonné, Infirmier Diplômé d'Etat	Alolo Ngnondi J.	Mbambe Bah Jean		
1992-1996	Mpito Biende Dieudonné, Infirmier Diplômé d'Etat	6Lemindi Jasmin -Mubakobo David	Messaba Assolo Jean	-Kouong Ziou Rémy -Meyele Pierre Oberlin	
1996-2002	Mpito Biende Dieudonné, Infirmier Diplômé d'Etat	6Kessaye Bertin -Loukleng Joseph	Kette Dopenoup Daniel	Assueyaligo Moriko Martin	
09/07/2002-22/07/2007	Abono Moampamb Paulin, Organisateur des travaux de Génie Civil	Andjanda Justin	Sakpak Kouoba Jérôme	Parito Alamb Rigobert	
30/07/2018-2013	N'kantio Léon, Agroéconomiste	Mpito Biende Dieudonné	Konda Sameleu Silvère	Bathiel Grégoire	Ayegue Philomène
2013	Sassabeno Metindi Richard Gaston	Konda Sameleu Sylvere	Moampadj Moamiet Richard	Bouba Dewa	Aboul Mitop Germaine épouse Sapak

Source : Archives de la mairie de Yokadouma.

Nous constatons que seul Mpito Biende Dieudonné a fait 22 ans. Ce qui fait de lui le maire ayant le plus duré à la commune. De 1960 à 1996, les maires et leurs adjoints étaient nommés et tous étaient fonctionnaires. Aussi, de 1960 à 1978, la municipalité a vu passer à sa tête huit maires nommés; ce qui démontre l'instabilité institutionnelle. Et pourtant, huit maires représentent huit mandatures, c'est-à-dire 40 ans.

A partir de 1996, on a les premières élections municipales. Les maires sont élus parmi les conseillers municipaux pour un mandat de cinq ans⁵. Aux élections municipales du 30 Juillet 2008, l'élection du maire était à deux tours⁶. Il y avait quatre candidats à savoir : N'Kantio Léon, Mpito Biende Dieudonné, Djodom Armand et Mindjos Martin. Les deux derniers candidats furent éliminés au premier tour et au second tour, N'Kantio Léon fut élu⁷. Par ailleurs, la donne des élections fut changée avec les «investitures des candidats au sein du RDPC.»⁸ C'est ainsi que Sassabeno Metindi Richard Gaston fut investi maire en 2013. À partir de 2002, il y a alternance à la mairie de Yokadouma. Ainsi, tous les différents maires passés à la commune de Yokadouma étaient issus d'un seul parti politique le rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), parti majoritaire dans l'arrondissement de Yokadouma.

En outre, la loi portant organisation communale du 5 Décembre 1974⁹ présente les attributions du maire. Cette loi a été applicable dans la commune. D'après cette loi communale, les attributions du maire sont multiples.

Le maire est le premier magistrat de la commune : Il est le représentant de la commune ; Il préside le conseil municipal ; Le maire est courroie de transmission avec les autorités au sujet des vœux émis et les suggestions de son conseil municipal ; Le maire est gestionnaire de la commune ; Il recrute, gère et

⁵ Article 55 de la loi communale du 14 Août 1991.

⁶ E. Mony Diwala, 66 ans, Sénateur, entretien du 08 Juin 2018 à Yaoundé.

⁷ Dieudonné Mpito se retrouvant seuls avec Léon Nkantio a déclaré devant le préfet après l'élimination de Martin Mindjos et Armand Djodom qu'il préfère être 1er adjoint au maire.

⁸ F. Mepongo , 35 ans, Président OJRDP Yokadouma, entretien du 09 Mai 2018 à Yaoundé.

⁹ La loi du 5 Décembre 1974, chapitre II, Attributions du Maire de l'article 60 à 76.

licencie le personnel communal sous le contrôle du Sous-Préfet excepté le personnel nommé par l'administration territoriale ; Il prépare le budget communal et le propose au conseil ; Il ordonne les dépenses et gère les revenus communaux ; Pilote les travaux communaux notamment les travaux de la voirie communale en relations avec les représentants locaux des travaux publics ; Il passe les marchés des travaux communaux et de tous les actes portant sur le patrimoine de la Commune; Le maire est l'autorité de la police municipale ; L'article 71 de la loi communale de 1974 précise que maire exerce les missions de police municipale ; Le maire garantie la sécurité et la commodité de passage dans les rues et places publiques par le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la séparation des immeubles publics communaux menaçant la ruine ; Les mesures de lutte contre l'incendie et la divagation des bêtes ; Assure l'hygiène et la salubrité publique notamment la lutte contre les taudis, l'établissement et la réparation des fontaines et conduits d'eau ; Le maire est le représentant de l'Etat ; Il est officier d'Etat Civil, etc.

Ainsi, l'importance de cette litanie sur les attributions du maire va nous permettre de voir l'action directe et le pragmatisme des maires dans la commune de Yokadouma. Toutefois, les maires sont accompagnés dans leurs missions par les adjoints au Maire.

2. Les adjoints au maire et leurs missions

Le maire et ses adjoints sont élus au sein du conseil municipal pour un mandat de cinq ans. Le nombre des adjoints au maire est fixé par la loi¹⁰. En effet, c'est la loi communale de 1974 en son article 55 qui fixe le nombre des adjoints au maire.

¹⁰Article 55 de la loi du 05 Décembre 1974 portant organisation communale.

Pour mener à bien ses missions, les adjoints au maire ont des tâches réparties selon l'arrêté municipal¹¹ de 2008. Cet arrêté stipule que le premier adjoint au maire monsieur Mpito Biennde Dieudonné est chargé de :

Du suivi des activités d'hygiène, d'assainissement et de salubrité publique ;
Des affaires domaniales ainsi que du règlement de conflit y relatif ; Des questions d'urbanisme ; De la santé ; De l'entretien des voies communales, réfection et maintenance ; Du suivi des études et projets d'infrastructures et des travaux publics.

Le deuxième adjoint au maire monsieur Konda Sameleu Silvère est chargé de :

Des questions d'assiette fiscale ; Du suivi des opérations de recouvrement des impôts et taxes communales ; Du contentieux fiscal ; Du suivi de la collaboration avec les activités administratives et les forces de maintien de l'ordre dans le cadre de leur appui aux opérations de recouvrement ; De la signature des ordres de recettes, des bulletins et bordereaux d'émission des recettes ; Des tourisimes et du monde rural (agriculture, élevage, pêche, artisanat...) ; Des projets productifs.

Le troisième adjoint au maire Bathiel Grégoire quant à lui est chargé de :
Des affaires sociales, culturelles et sportives, notamment des questions d'encadrement de la jeunesse sportive, des mouvements associatifs et de l'éducation ; Du renforcement des capacités des groupes sociaux vulnérables (pygmées Baka, femmes, personnes handicapées et personnes du troisième âge) ; Les préparatifs et du bon déroulement des fêtes et manifestations publiques organisées à Yokadouma, notamment le pavoisement et la mise en état de propreté des lieux de cérémonies ; De la sécurité du patrimoine de la commune (bâtiments, matériel roulant et autres biens communaux) ; Des projets sociaux.

¹¹ ACY, arrêté municipale n°003/AM/CY/SP/08 portant attribution aux adjoints au maire de la commune de Yokadouma.

Enfin, le quatrième adjoint madame Ategue Philomène s'occupe de :

- La foresterie (forêts communautaires, forêt communale) ;

En revanche, «Cette répartition de rôle entre le maire et ses adjoints est faiblement respectée»¹². Le deuxième adjoint au maire Moapandj Moamiet Richard renchérit en ces termes : «le maire Sassabeno Metindi Richard Gaston essaie de tout centraliser sur lui au point où leur tâche (les adjoints) se limite à la signature des papiers»¹³.

Cependant, les adjoints au maire furent valorisés à la mandature de Paulin Abono en 2002. Le maire dès son élection a acheté¹⁴ des voitures (taxis) à ses trois adjoints. En dépit de cette reconnaissance à l'égard des adjoints au maire, les magistrats municipaux ne perçoivent pas de salaire mensuel. Toutefois, le Décret du Chef de l'Etat son Excellence Paul Biya le 16 Septembre 2015¹⁵ fixe les modalités de rémunération des délégués du gouvernement, des maires et leurs adjoints. Dans cet arrêté, il stipule que les maires aient droit à 250 000 francs CFA et leur adjoint 150 000 francs CFA par mois. Avant ce décret, les maires et les adjoints ne bénéficiaient que des indemnités et quelques avantages prévus dans le décret n°81/148 du 13 Avril 1981¹⁶. Aussi, le conseil municipal joue un rôle de choix dans le fonctionnement de l'institution communale à Yokadouma.

3. Le conseil municipal

Pour mener à bien les actions conduisant au développement de la commune de Yokadouma, le conseil municipal s'appuie sur ses attributions et se constitue en formation des conseillers. Le conseil municipal élu par les populations à la base¹⁷ se réunit sous convocation du maire et table sur les sujets fixés à l'ordre

¹² R. Moapandj Moamiet, 54 ans, 2^e adjoint au maire, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma

¹³ Ibid.

¹⁴ ACY, Règlement des frais pour trois voitures marque Toyota-Corolla suivant facture n°20/10/2009.

¹⁵ Décret n°2015/4055 du 16 Septembre 2015.

¹⁶ Minatd, un salaire pour les magistrats municipaux, Magazine n°006 Décembre 2015, p.19.

¹⁷ B. Nom Tchuenta, *L'élue local au Cameroun*, Cotonou, P.D.M, CEDA, 1996, P.18

du jour¹⁸. L'article 46 de la loi portant organisation communale énumère ce qui relève de la compétence du conseil municipal. Voici quelques-unes de leurs missions:

- L'élection du Maire et de ses adjoints ;
- Le vote du budget communal ;
- L'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Receveur municipal ;
- Les autorisations spéciales des recettes et des dépenses.

D'autres fonctions du conseil municipal sont à cet article cité supra. Néanmoins, il est à relever que l'article 51 de la loi communale de 1974 précise que: «les fonctions de Conseiller municipal sont gratuites»¹⁹. De même, le Décret du 13 Avril 1981 fixe les indemnités et avantages alloués aux conseillers municipaux.

En outre, la commune de Yokadouma est composée depuis 2008 de 41 conseillers municipaux²⁰. En effet, le nombre de conseillers municipaux par commune est déterminé par décret du Président de la République sur la base du recensement officiel de la population précédant immédiatement les élections. L'article 13 de la loi du 05 Décembre 1974 modifié par la loi du 19 Décembre 2006, en son article 4²¹ fixe le nombre de conseillers municipaux. Eu égard cette répartition, la commune de Yokadouma avait 25 conseillers de 1960 à 2002, de 2002 à 2007 la commune avait 31 conseillers. De 2008 à 2018, le nombre de conseillers municipaux est de 41 conseillers. Ainsi, en fonction du nombre de conseillers, l'organisation du conseil municipal s'élabore en commissions techniques²² comme suit :

¹⁸ Article 29 de la loi du 5 Décembre 1974.

¹⁹ L'article 51 de la loi communale du 05 Décembre 1974 stipule que les fonctions de conseiller municipal sont gratuites. Elles donnent cependant droit au remboursement des frais de déplacement lors des sessions du conseil ou les réunions de ses commissions.

²⁰ ACY, Budget communal 2008.

²¹ Article 4 de la loi communale du 29 Décembre 2006.

²² ACY, Arrêté communale n°13/AM/CR/YOK/SG du 30 Septembre 2003.

- La commission des finances ;
- La commission des grands travaux ;
- La commission des affaires économiques ;
- La commission des affaires sociales ;
- La commission de la foresterie et du développement communautaire ;
- La commission de la coopération internationale et de la décentralisation.

Nonobstant cette organisation, tout l'ensemble des conseillers municipaux n'ont pas eu de formation pouvant les permettre d'être actif dans les différentes commissions²³. Enfin, dans les 41 conseillers municipaux en 2008, nous avons six femmes et 35 hommes²⁴. En 2013, le nombre de femmes conseillères municipales est de 13. L'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 05 Décembre 2014 établi²⁵ démontre le rôle du conseil municipal dans le vote du budget. La commune dispose d'un personnel qui accompagne l'exécutif municipal dans ses missions.

4. Le personnel permanent, le personnel d'appui et les temporaires

La mairie de Yokadouma a trois catégories de personnel à savoir : le personnel d'appui, les temporaires et les permanents. Il existe aussi plusieurs services à la mairie.

La commune de Yokadouma a un personnel qui assure les tâches administratives. En effet, l'état du personnel²⁶ communal de 2008 indique 214 agents communaux.

- Le personnel d'appui est constitué du Secrétariat général, du receveur municipal et du chef de service d'hygiène dont deux hommes et une femme.

²³ J. Mouelle Doumba , 41 ans, Chef de chaîne radio Boumba FM, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

²⁴ ACY, Extrait de délibération du 07 Décembre 2008.

²⁵ ACY, Extrait de registre de délibération du conseil municipal, Délibération n°208/DEL/CY/SG/SAG du 05 décembre 2014, portant vote du budget l'exercice 2015, en Annexe 2.

²⁶ ACY, Budget communal 2008.

- Les temporaires sont au nombre de 109 personnes et constitués de 85 enseignants vacataires déployés pour effectuer les travaux dans différentes écoles de la commune et 16 agents affectés dans les centres de santé intégrés de la commune
- Le personnel permanent est constitué de 106 personnes dont 27 femmes et 79 hommes. Il est constitué des agents d'entretien, des secrétaires, des chauffeurs, des agents de bureau, de la police municipale, des animateurs radio. Le fond solidarité dans son diagnostic institutionnel du personnel de la commune de Yokadouma a réparti le personnel permanent en fonction de l'âge²⁷. Car, c'est le personnel le plus représentatif de la commune avec 106 agents. Cette répartition est représentée au tableau n° 4.

Tableau 4: Répartition du personnel communal en fonction de l'âge

Classe d'âge	Nombre	Pourcentage
[20, 30[17	16.19
[30, 40[36	33.96
[40, 50[35	33.01
TOTAL	106	100

Source : Etat du personnel 2011 cité par Fondation solidarité

La lecture de ce tableau laisse transparaître que l'âge du personnel permanent varie entre 20 à 50 ans avec une moyenne de 41 ans. Aussi, plus de 65% du personnel ont un âge compris entre 30 et 50 ans et 17% du personnel ont plus de 50 ans. Cette répartition du personnel est aussi faite en fonction du niveau scolaire comme au tableau n° 5.

²⁷ Fondation solidarité, Diagnostic du diagnostic institutionnel communal de la commune de Yokadouma, Octobre 2011.

Tableau 5: Répartition du personnel permanent en fonction du niveau scolaire

Niveau scolaire	Nombre	Pourcentage	% cumulé
Sans diplôme	22	20.75	20.75
CEPE	55	51.88	72.63
BEPC/CEP	19	17.92	90.55
Probatoire	04	3.77	94.32
BAC et Plus	06	5.66	100
TOTAL	106	100	

Source : Etat du personnel 2011 cité par Fondation Solidarité

Il ressort de ce tableau que 79,24% des agents permanents ont au plus le CEPE et 20.76% du personnel permanent sont sans diplôme. Autrement dit, on constate que le personnel permanent de la commune de Yokadouma est peu qualifié. Par ailleurs, après les enquêtes menées, le personnel permanent a un salaire qui varie de 40.000 à 350 000 francs CFA²⁸. En 2014, le maire a lancé une opération de vérification de l'effectivité des diplômes de ses employés ainsi que leur authenticité. Enfin, un arrêté communal du 30 Septembre 2003²⁹ répartit les différents services de la commune de Yokadouma.

Outre le personnel, la commune de Yokadouma dispose des ressources pour son fonctionnement.

II-LES REVENUS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

Pour mieux assurer son fonctionnement et ses dépenses, la commune de Yokadouma dispose des atouts financiers. Il s'agit des finances issues des taxes communales directes et des taxes communales indirectes. Aussi, la mairie bénéficie des subventions et des emprunts.

²⁸ ACY, Budget 2015.

²⁹ H. Ebouock, 54 ans, chef de service technique de génie civil de la commune de Yokadouma, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

1- Les taxes communales directes

Les ressources financières directes de la commune à Yokadouma proviennent principalement de : l'impôt libératoire, la patente, la licence, la taxe foncière, la taxe d'abattage, le CAC, la redevance faunique et la redevance forestière annuelle (RFA). Les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) sont reversées³⁰ à la commune de Yokadouma, plus de détail en annexe n°2. Il est à noter que les redevances forestières ont commencé à être perçues par la commune de Yokadouma à partir de l'année 2000³¹.

C'est Abono Paulin qui a fait découvrir aux populations les entrées des redevances forestières. Ceci étant, le tableau n° 6 représente les revenus issus des RFA transférés à la commune de Yokadouma de 2000 à 2011.

Tableau 6: Redevances forestières annuelles transférées à la commune de Yokadouma de 2000 à 2011

Année	Montant en FCFA
2000	1 730 430 150
2001	1 323 140 199
2002	1 244 963 062
2003	606 145 758
2004	638 270 181
2005	671 477 710
2006	714 159 434
2007	493 753 020
2008	764 002 147
2009	349 180 701
2010	380 343 713
2011	379 627 012
TOTAL	9 295 493 087

Source : Programme de sécurisation de recette forestière, 2012

³⁰ ACY, Mandat de paiement, titre 2, chapitre 2, article 29, paragraphe 150, Reversement des taxes AIR et TVA suivant facture n° 02 ENO/2003 du 04 mars 2003.

³¹ D. Kette Dopenoup, 57 ans environ, ancien 2^e adjoint au maire, entretien du 16 septembre 2018 à Masséa.

Il ressort de ce tableau que le programme de sécurisation des recettes forestières(PSRF) a transféré à la commune de Yokadouma 9 295 495 087 (neuf milliards deux cent quatre quinze millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-sept francs CFA). En conséquence, au regard du budget communal qui est présenté plus bas, les redevances forestières occupent près de 80% des budgets communaux de Yokadouma. Les 20% représentent les taxes communales indirectes.

2- Les taxes communales indirectes

La commune perçoit plusieurs revenus issus des taxes indirectes. De ce fait, ces taxes indirectes sont entre autres: la taxe de droit de place sur le marché, la vente des timbres, la concession de la forêt communale, le loyer des immeubles, la redevance pour la dégradation de la chaussée, la taxe de stationnement, le permis de bâtir, la location des salles, des chaises, des tentes, des appareils musicaux et des engins, les amendes simples et le péage sur le bac de la Boumba du village Biwala (46 km de Yokadouma).

Par ailleurs, après recouvrement des fonds par les agents communaux chargé de cette activité, les percepteurs versent les sommes recouvrés au Receveur après vérification des souches³². Mais, lors des recouvrements, certains agents de la commune sans être des commissions du recouvrement escroquent les usagers dans leurs activités se passant pour Percepteur³³. Enfin, le décaissement se fait uniquement par le maire qui signe le paiement et l'envoie chez le comptable, puis chez le receveur.

3- Les subventions d'équipement et d'investissement

La commune de Yokadouma bénéficie des subventions venant du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal pour la réalisation de certains projets porteurs. En effet, «le FEICOM ne subventionne pas les projets

³² D. Kette Dopenoup, 57 ans environ, anciens 2è adjoint au maire, entretien du 16 septembre 2018 à Masséa.

³³ A. Moaza, 41 ans, Conseiller municipal, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma.

à 100%. La proportion de subvention dépend du type de projet»³⁴. De là, les projets financés par le FEICOM sont :

- Les équipements non régénérateurs de revenus. Par exemple, la construction de la place des fêtes est financée au deux tiers; le tiers est accordé sous forme de prêt remboursable.

- Les projets générateurs de revenus tels que, les marchés, les gares routières sont financés au tiers; les deux tiers sont accordés sous forme de prêt remboursable.

- Les infrastructures de base comme les écoles, l'électrification, etc, qui sont financées à 90%. La mairie bénéficie également des emprunts.

4- Les emprunts

La municipalité bénéficie des emprunts issus du FEICOM particulièrement et des autres institutions étatiques. Pour ce qui est du FEICOM, ses emprunts sont soit sous forme de trésorerie qui est remboursable à 100% ou pour financer des projets à des proportions variables³⁵. En outre, les emprunts peuvent subvenir des autres institutions outre que le FEICOM, malheureusement, la mairie n'a pas encore fait de demandes d'emprunts aux autres institutions³⁶. Toutefois, rappelons que, les emprunts sont utilisés exceptionnellement.

La commune de Yokadouma est accompagnée par certains partenaires dans l'atteinte des objectifs du développement local.

III-LES PARTENAIRES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

Plusieurs partenaires accompagnent la commune de Yokadouma dans la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et l'atteinte des objectifs de développement durable. De ce fait, ces partenaires sont entre autre

³⁴ G. Biwole, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, Sopecam, 1985, P.35

³⁵ G. Biwole, *L'institution communale... P.37*

³⁶ Anonyme

les services déconcentrés de l'Etat, le FEICOM et PNDP, les associations locales, les ONG de développement, et les congrégations religieuses.

1- Les services déconcentrés de l'Etat

L'Etat à travers ses services déconcentrés entretient des rapports privilégiés avec la mairie de Yokadouma. Par exemple, en 2002 la mairie de Yokadouma a payé les frais de participation à l'organisation des Mini Comice agro-pastoral provincial de Batouri³⁷. Saisi chaque fois qu'il y a comice agro-pastoral dans le pays, la commune accompagne les populations.

De ce qui est des ministères de la femme et de la famille ainsi que les affaires sociales, ils œuvrent dans le social. La mairie a construit la maison de la jeune fille en 1965 qui sert de locaux au ministère des affaires sociales. Aussi, la mairie contribue à l'accueil de la Fondation Chantal Biya et l'organisation de l'arbre de Noël chez les Pygmées Baka³⁸ (voir annexe 3). Enfin, les mariages collectifs sont organisés par la mairie de Yokadouma³⁹.

Par ailleurs, les ministères de la Santé et les ministères relatifs à l'éducation accompagnent la commune dans l'élan du développement. En retour, la commune affecte certains de ses agents pour pallier au manque des effectifs et par la construction de certains bâtiments. Aussi, lors des jeux FENASCO, la mairie contribue en laissant à la disposition de la délégation de l'éducation physique ses voitures pour le transport des élèves venant des villages de l'arrondissement. Pour ce qui est du ministère des travaux publics, ce ministère accompagne la mairie de Yokadouma avec son expertise via ses agents de service technique. Cet accompagnement se fait davantage ressentir avec le FEICOM et le PNDP.

³⁷ ACY, Mandat de paiement, titre 2, chapitre 4, article 11, paragraphe 0, mandat n° 52, Règlement frais de participation de la commune de Yokadouma à l'organisation du mini comice agro-pastoral provincial de Batouri.

³⁸ ACY, Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 50, paragraphe 101, mandat n° 1421, Règlement frais de paiement de la commune rurale de Yokadouma à l'accueil de la fondation Chantal Biya et l'organisation de l'arbre de Noël chez les Pygmées Baka suivant arrêté municipal joint.

³⁹ A. Moaza, 43 ans, Conseiller municipal, entretien du 19 Mars 2018 à Yokadouma

2- Le FEICOM et le PNDP

Le FEICOM est un partenaire privilégié de la mairie de Yokadouma depuis sa création. En effet, le FEICOM finance certains projets de la commune. Il s'illustre dans la coopération décentralisée⁴⁰. Les deux acteurs fonctionnent ainsi dans le développement. Aussi, les comptes de la mairie sont dans les caisses de cet organisme. C'est le cas de l'argent de recouvrement des impôts de la commune de Yokadouma qui est viré dans les livres d'*Afriland First Bank*⁴¹, en annexe n°4 en juin 2000. Cela est fait par la couverture des frais d'assiette et de la totalité des recettes fiscales perçue par la commune⁴².

De même, le programme national du développement participatif (PNDP) œuvre dans les réalisations de certains projets de la commune et entrevoit un partenariat meilleur. La construction des ouvrages hydrauliques tels que, les forages, les puits, la réfection des sources d'eau; la construction des salles de classes, la sensibilisation des populations aux projets de développement local font parties des champs de partenariat qui unissent le PNDP et la commune de Yokadouma.

Ainsi, ces deux partenaires s'appuient sur les projets de la commune afin de les réaliser. Tout dépend de la qualité du projet et de la capacité de la commune à monter des projets porteurs. Toutefois, les partenaires internationaux s'illustrent également dans le développement de l'arrondissement de Yokadouma.

3- Les organismes internationaux

Les ONG sont aussi des partenaires qui œuvrent dans le développement de Yokadouma. En effet, il s'agit de la coopération décentralisée Nord-

⁴⁰ Eric. Mekouda Bilounga, *La coopération décentralisée au Cameroun: perspectives et enjeux*, Yaoundé, L'Harmattan, 2013, P.63-96

⁴¹ ACY, FEICOM, Exécution de l'avis à tiers détenteur sur le CAC du 1er trimestre 2006, n° 4454/N/FEICOM/AP/AC/SC/BT.

⁴² G. Biwole, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1985, P. 34

Sud⁴³. Parmi les ONG qui œuvrent pour le développement à Yokadouma, nous avons :

Le *World Wildlife Found* qui contribue au développement via la lutte contre le braconnage, la protection de l'environnement. Ceci étant, le WWF emploie de nombreux agents issus de la population locale dans l'atteinte de ses objectifs. Longtemps à Yokadouma, le WWF est l'un des seuls organismes internationaux à s'être installés et œuvrés dans le développement. Par contre, les années 1998 marquent l'action de la SNV qui a aussi accompagné les villageois dans le domaine de l'agriculture⁴⁴. Celle-ci formait les paysans aux métiers agricoles. Elle organisait des colloques et sensibilisait les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles.

Le *German Technical Cooperation* est allé également dans le même sillage en sensibilisant les habitants à la lutte contre les épidémies et la protection de l'environnement. Les années 1999 ont permis à cet organisme d'épauler la commune au développement de l'arrondissement au même titre que les autres acteurs locaux exerçant à Yokadouma.

4- Les associations locales, les Églises et les opérateurs économiques

Ils sont plusieurs qui accompagnent⁴⁵ la commune de Yokadouma dans le développement. En effet, nous avons : le réseau des ONG de Yokadouma, l'appui à l'Autopromotion de la Femme de Boumba et Ngoko (AAFEBEN) et Cercle International de Formation et d'Appui au développement Rural (CEAMDER), Agence Alliance voyage etc. Des Gics comme Timianguel de Djemba, les coopératives comme DEI inebot et bien d'autres sont des acteurs au développement de Yokadouma.

⁴³ Franck Petite ville, *La coopération décentralisée des collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan, 1995, P.4

⁴⁴ André Tette, 72 ans, planteur, entretien du 06 septembre 2018 à Djemba

⁴⁵ Moamiet Moapandj Richard, 54 ans, 2^e adjoint au maire, entretien du 18 mars 2018 à Yokadouma

L'action socioéconomique des églises protestantes et catholiques participe sans ambages au développement de l'arrondissement. Car, elles œuvrent dans l'éducation et la santé. L'action de l'Eglise Catholique est davantage perceptible avec la création des dispensaires et écoles dans les villages de l'arrondissement bien avant même la création de la commune de Yokadouma⁴⁶.

Quant aux opérateurs économiques, ceux-ci œuvrent dans le développement de Yokadouma par l'emploibilité des jeunes dans leurs structures commerciales. Ils rehaussent également l'image urbaine avec la construction de quelques immeubles au centre-ville. C'est le cas de Tchapi Désiré, Sali et Demazeu qui ont réalisé des immeubles visibles de tous. Mais, la commune pour mener à bien ses actions s'appuie sur des budgets.

IV-LE BUDGET DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA

Le budget communal passe par un processus d'élaboration. En fonction des budgets communaux que nous avons consulté lors de nos recherches, la présentation de quelques budgets votés va nous permettre de voir l'évolution de ce dernier dans l'institution communale à Yokadouma.

1- Processus d'élaboration du budget

D'après l'article 129 de la loi communale de 1974, «le budget communal, préparé par le maire est voté par le conseil municipal au plus tard le 15 mars de chaque année... Le budget est définitivement approuvé dans les délais maximum de trois mois c'est-à-dire au plus tard le 15 juin de chaque année»⁴⁷. En effet, cette loi met en mouvement le maire, les conseillers municipaux en présence du Préfet. Après amendement, le conseil municipal adopte le budget. Kago Lele Jacques estime que «le budget d'un exercice donné devrait être le

⁴⁶ Entretien avec Monseigneur Eugène Jurestzko, 1er évêque du diocèse de Yokadouma. Documentaire produit par la Cameroon radio television(CRTV) en 2009, retransmis le dimanche 21 janvier 2018 de 09H à 09H55minutes et présenté par le journaliste Mekok Crépin

⁴⁷ Loi du 05 décembre 1974, section 4, Vote et approbation du budget communal, article 129.

prolongement de celui de l'exercice précédent»⁴⁸. Autrement dit, le budget d'une année tient compte de celui de l'exercice précédent pour avoir un budget global.

2- Le Budget Global

Voici quelques⁴⁹ budgets de la commune de Yokadouma. Il s'agit du budget qui est voté par les conseillers municipaux. Ce budget englobe le fonctionnement et les dépenses à réalisées au cours d'une année représenté au tableau n° 7.

Tableau 7: Quelques budgets de la Commune de Yokadouma

Année	Budget
2004	2 453 000 000
2005	2 042 960 000
2006	1 441 901 000
2007	1 091 308 000
2008	1 529 508 000
2009	1 528 000 000
2010	1 259 696 540
2013	1 314 221 541
2014	1 850 457 353

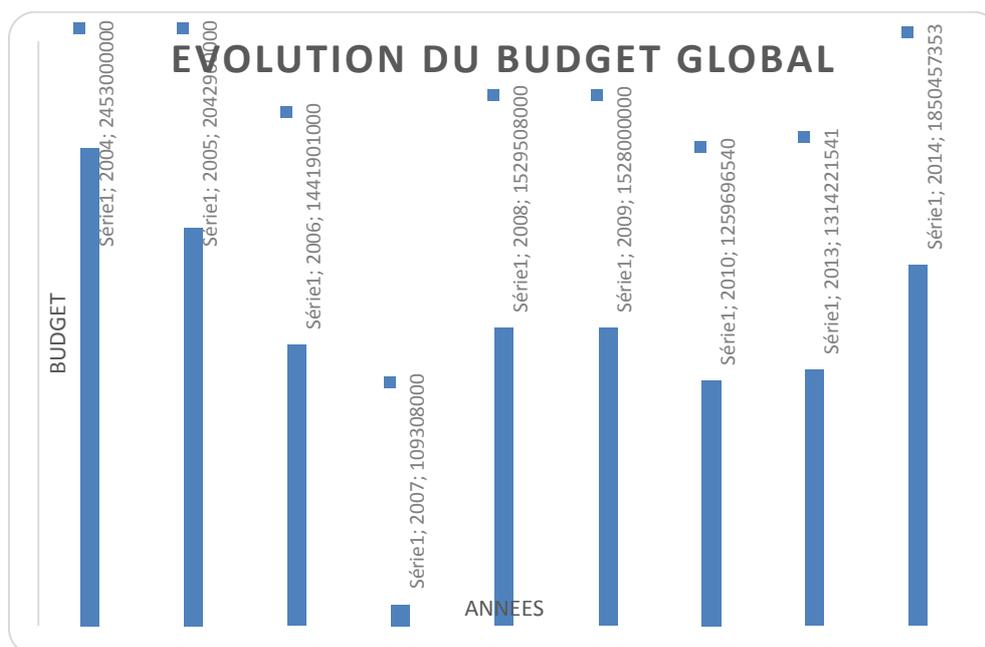
Sources : Budgets communaux de Yokadouma 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2013 et 2014.

L'évolution des budgets de ces années est représentée au diagramme n° 1 :

⁴⁸ J. Kago Lele, *Les complexités de la gestion des collectivités...*, p.172

⁴⁹ ACY, Les comptes administratifs de 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014

Diagramme 1: Évolution du budget global de 2004 à 20140.



Source : Archives de la commune de Yokadouma

Le budget de la commune le plus élevé est de 2 453 000 000 (deux milliards quatre cent cinquante-trois millions de francs CFA) et le budget le moins élevé est de 1 091 308 000 (un milliard quatre-vingt-onze millions trois cent huit mille francs CFA). L'indice ici est le milliard dont l'échelle s'élève à 100000000. Néanmoins, le budget global est constitué du budget d'investissement et du fonctionnement

3. Le budget d'investissement et du fonctionnement

Le budget global comprend le budget d'investissement et de fonctionnement. A cet effet, l'évolution des budgets d'investissement et de fonctionnement dépend du budget global. A titre d'exemple, prenons trois budgets globaux de 2007, 2008, 2009 avec leurs budgets d'investissement et de fonctionnement⁵⁰. Le tableau n° 8 en est l'illustration.

⁵⁰ ACY, les budgets communaux de 2007, 2008 et 2009

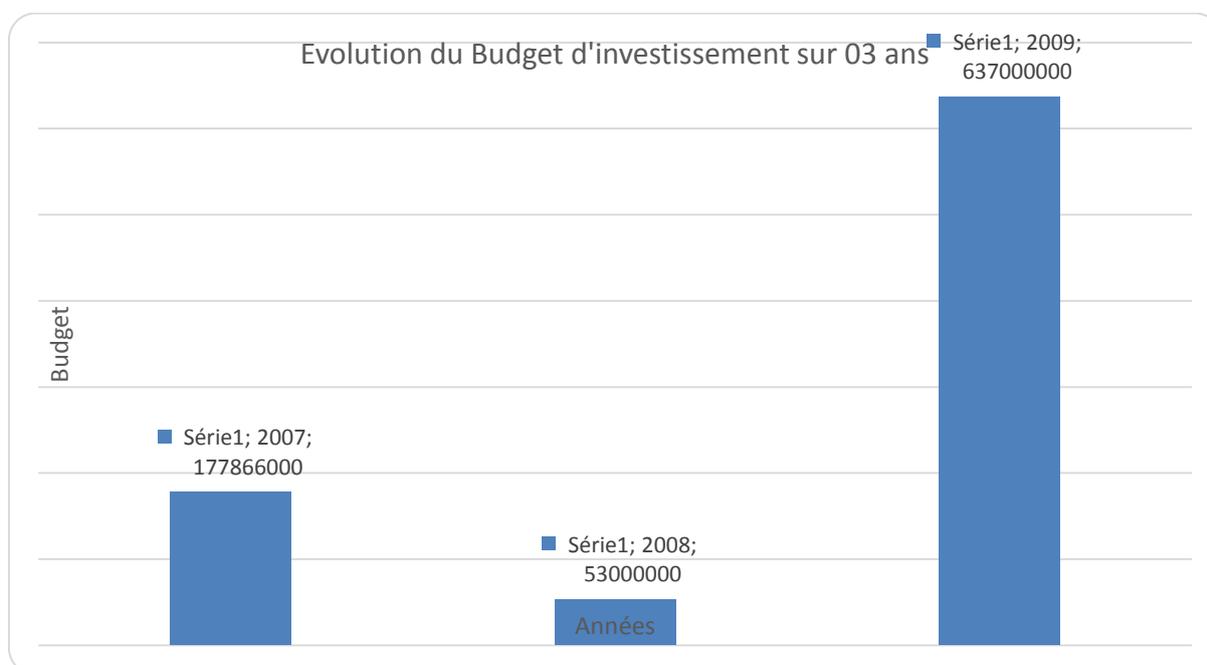
Tableau 8: Quelques budgets d'investissement et de fonctionnement de 2007-2009

Année	Budget d'investissement	Budget de fonctionnement	Taux du budget de fonctionnement	Taux du budget d'investissement
2007	17 786 600	913 442 000	84%	16%
2008	53 000 000	1 476 508 000	97%	3%
2009	637 000 000	891 000 000	58,31%	41,69%
Moyenne	1 382 938 000	289 290 000	79,77%	20,33%

Sources : Budgets 2007, 2008, 2009.

Il ressort de ce tableau que le budget d'investissement moyen de 289 290 000 est en baisse en 2008 en fonction du budget global de la même année. Par contre, le budget de fonctionnement moyen s'élève à 1 093 650 000 francs CFA soit 79,77% du budget total. Ainsi, les deux budgets sont représentés comme au diagramme numéro deux ci-après:

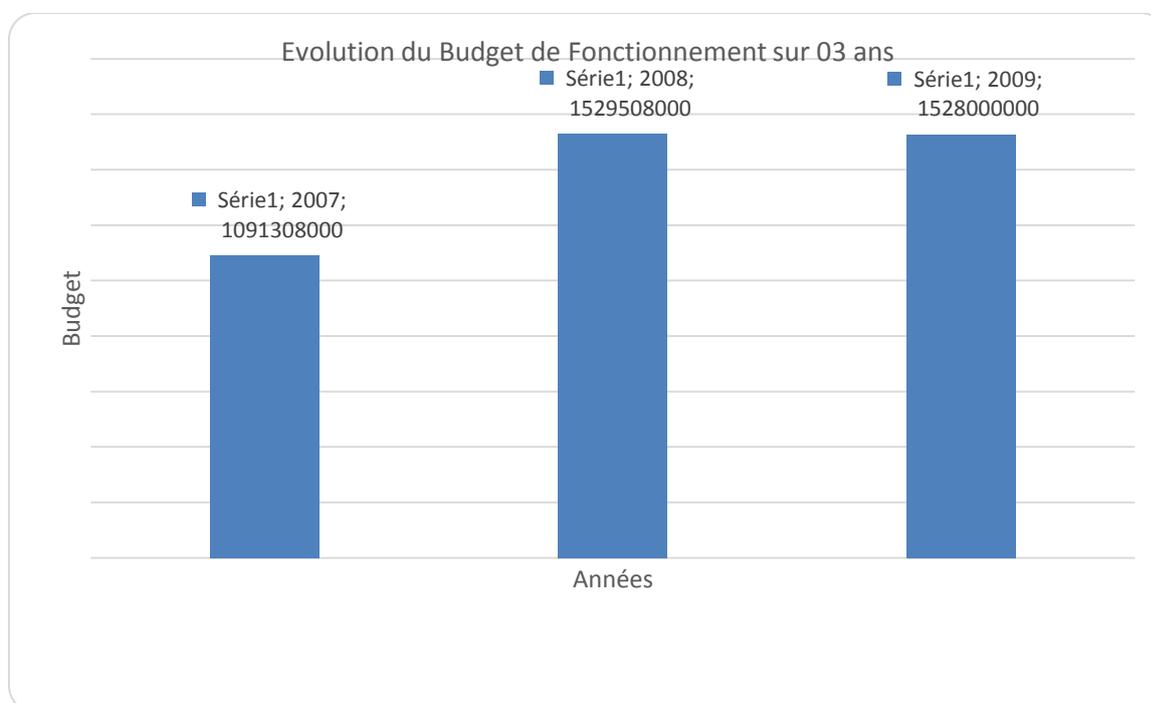
Diagramme 2: Evolution du budget d'investissement sur 03 ans



Source : Budget d'investissement 2007, 2008, 2009

La lecture de cet histogramme présente que sur les 1091308000 francs cfa du budget global, l'investissement en 2007 était de 17786600 francs cfa. En 2008, sur les 1529508000 du budget global, seuls 53000000 étaient destinés à la réalisation. Tandis qu'en 2000, l'investissement était de 637000000 francs cfa sur le budget global de 1528000000 francs cfa. Par conséquent, cela a un impact sur les réalisations de la commune ainsi que son développement. Ainsi, le diagramme numéro trois ci-après représente l'évolution du budget d'investissement.

Diagramme 3: Evolution du budget de fonctionnement sur 03 ans



Source : Budgets de fonctionnement 2007, 2008 et 2009

Quant aux budgets de fonctionnement, la lecture de cet histogramme présente que sur les 1091308000 francs CFA du budget global en 2007, ce qui était alloué au fonctionnement de la commune s'élève à 913442000 de francs CFA. Sur les 1529508000 du budget global en 2008, seuls 1476508000 étaient destinés au fonctionnement. Tandis que sur les 1528000000 de francs cfa du budget global de 2009, le fonctionnement s'élevait à 891000000 de francs cfa.

Ainsi, on met plus d'argent dans le fonctionnement de la commune par rapport aux investissements.

4- Analyse du budget et des recettes communales du compte administratif

Les recettes réalisées par la commune de Yokadouma influencent l'élaboration du budget global. En effet, le budget total de la commune dépend des recettes réalisées. Le tableau n° 9 illustre quelques recettes obtenues par la commune de Yokadouma⁵¹.

Tableau 9: Quelques recettes réalisées en 2004, 2005 et 2006

Années	Recettes réalisées
2004	896 950 509
2005	893 122 255
2006	725 930 834
2010	863 180 733
2011	955 524 866
2012	920 351 414

Sources : Comptes administratifs de la commune de Yokadouma 2004, 2004, 2006, 2010, 2011 et 2012.

Les recettes réalisées connaissent une légère baisse et une légère augmentation. Ces recettes oscillent autour de 851 852 000 francs CFA. Ainsi, plus les recettes augmentent plus le budget total augmente aussi. Les légères baisses diminuent aussi le budget total.

Au demeurant, la commune de Yokadouma dans la gestion des affaires locales pour son développement s'appuie sur son exécutif communal, son personnel, ses ressources internes et externes, ses partenaires et des budgets. Cet ensemble favorise le fonctionnement de la municipalité. Ainsi, plusieurs maires

⁵¹ ACY, Les budgets communaux de 2004, 2005, 2006, 2010, 2011 et 2012

ont succédé à la commune de Yokadouma de 1955 à nos jours. Administrateurs-maire dans la plupart de 1955 à 1996, seul Mpito Biende Dieudonné a eu un long temps à la tête de la mairie avec 27 ans de règne. Il est nommé Maire en 1978 jusqu'à 1996. En 1997 est élu Maire et partage le conseil municipal avec l'UNDP, en 2001 il est renversé par Paulin Abono. Aux élections de 2008 il est perdant mais devient 1^{er} adjoint au maire au côté de Léon Kantio. Les premières élections de 1996 ont permis aux populations locales d'opérer leur choix. C'est l'action de ces différents maires passés à la mairie de Yokadouma qui nous intéresse.

CHAPITRE III : LES REALISATIONS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA POUR SON DEVELOPPEMENT

Les réalisations sont les différentes actions réelles, vues de tous qui ont un impact sur la vie des hommes¹. De ce qui est des réalisations dans la commune de Yokadouma, les différents exécutifs ayant été à la tête de cette mairie ont marqué de leur empreinte par leurs actions tant sur le plan politique, économique et socioculturel. De là, il est intéressant de présenter les réalisations de 1955 à 2018 selon les différents exécutifs ayant été en exercice dans cette commune. C'est donc, dans ces changements à répétition que nous allons présenter et analyser les réalisations de la commune de Yokadouma.

I- SUR LE PLAN POLITIQUE

Les réalisations de la commune sur le plan politique s'articulent autour des élections, de la réception et de l'organisation des fêtes nationales et la participation de la commune dans l'association des communes du département.

1-Les actions autour des élections et l'intégration des Pygmées Baka

La commune de Yokadouma se déploie dans la révision des listes électorales et l'organisation de celle-ci. Elle s'active à la participation des autochtones à la vie politique de l'Arrondissement et à la participation des femmes dans les affaires politiques de la commune.

La mairie de Yokadouma contribue à la révision des listes électorales. En effet, elle apporte son soutien financier au fonctionnement des commissions de la révision des listes électorales. Muller, membre de la Commission de révision des listes électorales a co-signé avec le maire Paulin Abono pour le décaissement d'une somme de 980 000 francs CFA (neuf cent quatre-vingt mille

¹ *Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Imprimerie Jean Didier Lizy-Sur-Ourcq, Septembre, 1979.

francs CFA)². C'est dans cette perspective que la commune a œuvré à la participation des autochtones et des femmes à la vie politique de Yokadouma. Par exemple la commune a menée des campagnes d'inscriptions sur les listes électorales des pygmées Baka en 2001 et 2013³.

En outre, la participation des communautés autochtones à la vie politique au Cameroun est soutenue par la constitution⁴. En dépit de l'absence de précisions sur la proportionnalité de la représentation des autochtones par le code pénal, il y eut un Pygmée conseiller municipal en 2013⁵.

Enfin, la commune organise de concert avec le PNDP des formations des Pygmées Baka dans la promotion du développement participatif et de faciliter la mise en place des politiques du développement⁶. En plus, la commune s'active lors des réceptions.

2- Les actions autour des réceptions

La commune de Yokadouma dépense une part de ses revenus dans la réception des membres du gouvernement et son appui à l'organisation des fêtes nationales. Ceci étant, la mairie se déploie lors des visites des ministres, les visites du gouverneur, la tournée du préfet et son installation. A ce titre, elle prend attache à certains établissements de la ville qui offrent leurs services à cet effet. Par conséquent lesdits services sont payés par la Commune. A titre d'illustration, l'établissement KORA⁷ assure les services liés aux réceptions. En fait, c'est une tradition depuis la création de la commune de Yokadouma d'être actif à la réception des membres du gouvernement et cela est budgétisé. Lors des cérémonies de la fête de l'unité nationale (20 Mai) et la fête de la jeunesse (11

² ACY, Titre I, chapitre 6, article 70, paragraphe 123, mandat du règlement frais fonctionnement des commissions de la révision des listes électorales suivant l'arrêté municipal.

³ Daniel Kette, 57 ans, ancien deuxième au maire, entretien du 16 septembre 2018 à Masséa

⁴ 1 Article 151alinéa 3 de la constitution de 1996

⁵ Centre pour l'environnement et le développement, La participation des autochtones à la vie politique au Cameroun, Août, 2017, P.1, in www.cedcameroun.org, consulté le 9 Janvier 2018

⁶ A. F, Metsampiti Bamlatol, Rapport de formation des relais communautaires Baka sur la surveillance épidémiologique dans la commune de Yokadouma, 7 Février 2015, P.2)

⁷ L'établissement Kora est l'entreprise qui assure les services liés aux manifestations publiques à Yokadouma

Février). Cet établissement se déploie dans la décoration et autres services. Jean Jacques Bindi atteste l'appui de la Commune de Yokadouma dans ces manifestations⁸. Aussi, la commune contribue à recevoir les hôtes venant des pays voisins. Par ailleurs, la tenue du conseil municipal amène la commune de Yokadouma à disposer des fonds. Des fonds qui soutiennent également la coopération avec les communes du département.

3- La coopération décentralisée

Un des points du programme politique de Paulin Abono était de militer et de créer l'association des communes de la Boumba et Ngoko. Cette association fut donc créée en 2002 avec pour Président le regretté mémoire Jean-Jacques Epando. Il était question que les communes du département conjuguent des efforts pour l'amélioration des conditions de vie des populations. C'était donc une instance de décision politique qui devait apporter le développement. A en croire notre informateur,⁹ le mandat de 2002 à 2007 a permis à la commune de Yokadouma de mener les actions par les idées des autres maires du département. C'est dans cette logique que la commune de Yokadouma a financé le fonctionnement de l'association des communes de la Boumba et Ngoko au compte de l'année 2004 d'une somme de 10 000 000 de francs (Dix millions de francs) CFA¹⁰, voir annexe n°5. Cet argent fut décaissé par le maire de Moloundou Jean-Jacques Epando, le 30 Décembre 2004. Des projets communaux ont été financés par cette coopération décentralisée¹¹. Malheureusement, les successeurs à la commune n'ont pas continué dans cette veine.

Ainsi, l'action politique de la commune de Yokadouma va en droite ligne dans la politique du développement du Chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya. Ces actions politiques sont en fonction des programmes d'actions de chaque

⁸ J. J Bindi, 48 ans, secrétaire général de la commune de Yokadouma, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma.

⁹ P. Melomepouskong, chef de canton Mpou-Mpong, entretien du 08 Août 2018 à Yokadouma.

¹⁰ ACY, Landat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 60, paragraphe 106, Règlement frais du fonctionnement de l'association des communes du département de la Boumba et Ngoko au compte de l'année 2004.

¹¹ L. E, Mibouomla, 42 ans, Infirmier, entretien du 02 Août 2018 à Bertoua.

maire qui permettent de définir les autres aspects du développement local à savoir : plan socioculturel et économique.

II-SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Un certain nombre de réalisations dans le développement économique de la commune de Yokadouma a porté notre attention. Il s'agit de l'agriculture, élevage et pêche, des marchés gares-routières et abattoirs, de la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisation et l'habitat. Il s'agit aussi de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

1-L'Agriculture, élevage et pêche

La commune de Yokadouma a mené des réalisations sur le plan agropastoral et piscicole à travers la promotion de ces filières.

Sur le plan de l'agriculture, la commune de Yokadouma dès sa création en 1955 s'est lancée dans la promotion des cultures vivrières et des cultures d'exploitation. En effet, dès 1964, l'Etat camerounais avait mis sur pied quatre postes agricoles dans les villages de la commune à savoir Kelemba, Madjoué, Mbol 12, Ngatto Nouveau, Ngolla (canton Bidjouki) et Yokadouma ville¹². Ces postes agricoles ont servi de point d'ancrage à la commune de promouvoir l'activité agricole dans les villages. En 1984, l'ex-chef de poste agricole de Madjoué, Jean Mvondo résidant actuellement au village Maléa dit avoir été soutenu par le maire à promouvoir l'activité agricole¹³. C'est ainsi qu'avec certains agents de la mairie chargé des activités agricoles, ils sensibilisaient et organisaient une mutuelle communautaire de croissance (MC²).

Ainsi, à travers les données recueillies, la commune de Yokadouma a accompagné ses planteurs à sortir du sous-développement à partir de 2002.

¹² Centre ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de la Boumba et Ngoko, Juin 1966.

¹³ J. Mvondo, 71 ans environ, ancien Chef de poste retraité, entretien du 2 septembre 2018 à Djemba

Cela se perçoit aussi via la livraison des cartons de Ridomil plus 72 en 2004¹⁴. De plus, la mairie de Yokadouma a créé une école agricole pour le développement rural (ECODER) en 2003¹⁵. Les jeunes étaient formés et la fin de formation était couronnée d'un diplôme. Ils étaient formés dans toutes les filières agricoles pour l'auto-emploi. Cependant, toutes ces initiatives n'existent plus depuis 2008 et le maire Nkantio Léon a transformé l'ECODER qui se trouve dans le village Parny en un collège d'enseignement technique, industriel et commercial (CETIC). Aussi, Paulin Abono avait créé une maison de planteur où les produits et matériels agricoles étaient subventionnés par la mairie. Chaque planteur avait à cet effet un livret de planteur¹⁶, voir annexe n°6. Cette initiative fut accompagnée d'une possibilité pour un planteur de contracter un crédit agricole. Mais depuis 2008, ces initiatives n'existent plus¹⁷.

Sur le plan de la pêche, la commune a créé un lac municipal dans les années 1992, situé quartier Bordeau à l'entrée de la ville du côté de la route Yokadouma-Mouloundou. C'est un lac qui approvisionnait la ville en poisson et cela faisait entrer des revenus à la commune. Selon Jasmin Lemidjend¹⁸, ce lac fut abandonné depuis l'intervention du MINADER qui a voulu soutenir la mairie dans l'amélioration du dit-lac en 1998. Toutefois, la mairie de Yokadouma accompagne les acteurs de ce secteur dans la création des étangs piscicoles et l'élevage. A lire les rubriques des budgets communaux de ces dernières années, un financement est disponible à cet effet. Néanmoins, l'action communale est perceptible à travers les marchés, gares routières et abattoirs.

¹⁴ ACY, Monographie commune de Yokadouma, 2003, p. 18

¹⁵ D. Kette Dopenoup, 57 ans, ancien 2^e adjoint au Maire, entretien du 16 septembre 2018 à Masséa.

¹⁶ ACY, Maison communale du planteur de Yokadouma, Livret des transactions du planteur, Campagne agricole 2003.

¹⁷ E. Diopimb Akanda, 74 ans environ, ancien président de la maison du planteur, entretien du 28 juillet 2018 à Yokadouma.

¹⁸ J. Lemidjend Ebouock, 73 ans, conseiller municipal 6, entretien du 19 Mars 2018 à Yokadouma.

2-Les marchés, gares routières et abattoirs

La mairie de Yokadouma a entrepris certaines réalisations dans la construction des marchés. En effet, les marchés sont le lieu d'échanges de produits de commercialisation. C'est ainsi que dès 1956, l'administration coloniale française a construit le tout premier bâtiment du marché central de Yokadouma¹⁹. En 1964, la mairie a construit un hangar servant de marché dans sept villages de la commune. C'est ainsi qu'elle organisait des marchés mensuels dans les villages Bangué, Gribi, Mbol12, Moapak, Ngatto Nouveau, Ngolla (Bidjouki) et Ngoundi²⁰. Ces marchés mensuels existent encore de nos jours en particulier en période de saison dite vivante (saison cacaoyère) à cause d'un certain nombre de difficultés économiques. Par ailleurs, en 2002, la mairie a construit un marché à Mboy2²¹, voir annexe n°7. C'est un marché frontalier qui fonctionne quotidiennement et apporte des finances à la mairie via les impôts. Aussi, l'arrivée de Mpito Dieudonné à la tête de la mairie en 1978 a permis l'élargissement du marché central.

Dès 2013, le maire Richard Sassabeno Metindi a imposé aux commerçants occupant les boutiques en planche de construire par eux-mêmes les nouvelles boutiques en matériaux définitifs²². Ce qui a quand même amélioré la qualité de bâtiments du marché en dépit d'un bon nombre de commerçants qui ne suivent pas encore le rythme. C'est le cas des sites et hangars des *Bayam Selam* au marché de viande de brousse appelé marché "*Nguedi*"²³. Il y a une vétusté sans pareille au marché *Nguedi*. Le maire Léon Kantio dès son élection en 2008 a construit le marché B au quartier paradis²⁴. C'est un marché en matériaux définitifs et bien équipé, malheureusement, il y a plusieurs boutiques

¹⁹ ACY, Patrimoine de la Mairie.

²⁰ Centre ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de Boumba et Ngono, Juin 1966.

²¹ ACY, Construction du marché frontalier de Mboy II, Marché n° 41/LC/CR/YOK/SG/BCR/BF/01, 24 avril 2002.

²² R. G. Sassabeno Metindi, 42 ans, Maire de la commune de Yokadouma, 19 Mars 2018 à Yokadouma.

²³ NGUEDI est l'appellation de la viande de brousse en langue Baka.

²⁴ ACY, Marché n°55/LC/CR/YOK/SG/BCT/BF/03, construction du marché B au quartier paradis, 2008.

et les emplacements non occupés. La mairie en 2013 a délocalisé les vendeurs de la viande de bœuf qui étaient au marché central pour le marché B. Cela a aussi concerné les vendeuses du «marché Nguedi» mais, celles-ci n'ont pas respecté l'ordre de la mairie. «Elles préfèrent vendre là où il y a plus de gens, et là où les populations fréquentent le plus, en dépit du fait qu'elles louent l'emplacement actuel à l'Eglise presbytérienne camerounaise»²⁵. Les photos numéros deux ci-après illustrent les marchés A et B.

Planche photographique 1: Les marchés A et B de la ville de Yokadouma 2018

Marché A



Marché B



Source: Photos prises par M. Mpiendj le 20 mars 2018

Ces images démontrent à suffisance comment la construction du marché B (photos A et B) n'a pas tenu compte des attentes des populations. La mairie n'enregistre pas des revenus sur ces boutiques non occupées du marché B.

Cette dichotomie se pose aussi avec la délocalisation de la gare routière de Ngatto, pour le quartier Bordeaux. En 2013, le nouvel exécutif communal a construit une nouvelle gare routière de Ngatto en matériaux définitifs au quartier Bordeaux. Une action qui a trouvé des difficultés, car les chauffeurs taxis

²⁵ Mama Cathy, 64 ans, Présidente des Bayam Selam de Yokadouma, entretien du 20 Mars 2018 à Yokadouma.

n'avaient plus assez de passagers au détriment des taxi-motos. Par conséquent, ils ont déserté la nouvelle gare routière pour revenir à l'ancienne qui était déjà détruite et occupée par un immeuble appelé établissement Désiré Tchapi²⁶. Ce fut un bras de fer et des réunions entre le maire, les taximan et le Préfet.

De même, la mairie a construit un parc de stationnement des grumiers, en 2013. Malheureusement, ceux-ci continuent à stationner en plein centre-ville et même en face de la mairie causant de mal aux usagers. Un chauffeur grumier explique comment il paie et corrompre les agents de la mairie lorsqu'il stationne au Centre urbain²⁷.

Au niveau des abattoirs, la commune de Yokadouma a construit en 1964 un abattoir sans équipement frigorifique²⁸. En effet, cet abattoir se trouvait au quartier Relais. Il était construit en matériaux provisoires. C'est en 2018 que la mairie a construit un abattoir en matériaux définitif mais sans équipement frigorifique²⁹. La délégation de l'élevage essaie d'apporter un soutien pour avoir des conditions d'hygiène appropriées. Toutefois, le milieu urbain est au cœur de l'action communale

3. La planification, l'aménagement du territoire

La commune de Yokadouma ne dispose pas d'un véritable plan d'urbanisation. Néanmoins, un certain nombre d'efforts ont été faits par Dieudonné Mpito dès son arrivée à la tête de la mairie en 1978. De prime abord, il a tracé la ville de Yokadouma. Il a néanmoins ouvert des voies d'entrée et de sortie des routes municipales. En 1977, la mairie s'est dotée de deux camions Bennes et en l'an 2000 d'une niveleuse, d'une tractopelle et d'une citerne pour l'entretien de la voirie municipale³⁰. Bien plus, en 2003, la mairie s'est dotée de deux camions pour le transport d'ordures. Ainsi, de 1997 à 2007, la voirie

²⁶ Amadou, 37 ans, Président des chauffeurs taxis, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

²⁷ Un chauffeur grumier anonyme.

²⁸ Centre ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de la Boumba et Nkoko, Juin 1966.

²⁹ Patrimoine immobilier de la commune de Yokadouma.

³⁰ PCD Yokadouma, 2008.

municipale de Yokadouma était entretenue. La boue avait disparue malgré la poussière en saison sèche qui badigeonnait les cases. Toutefois, tous ces engins sont aujourd'hui sous calle³¹. Il est judicieux de souligner qu'en 2002, le maire Paulin Abono a prévu dans son plan d'action politique le bitume de la voirie municipale. A ce titre, des études de bitumage de 11,9 kilomètres de Voirie dans la ville de Yokadouma ont été menées, ce qui a coûté à la commune 15 620 019 francs CFA (quinze millions six cent vingt mille dix-neuf francs CFA)³². Mais, ce projet ne fut pas réalisé pour des raisons non connues jusqu'ici. La photo numéro deux ci-après représente le parc automobile pour l'entretien de la voirie municipale.

Photo 2: Engin et camion d'entretien de la voirie municipale 2008



Source: monographie de la commune de Yokadouma 2008, p.47, in www.pndp.org

Cette photo illustre le patrimoine mobilier de la commune en charge de la voirie et de l'entretien. Mais, il se pose un problème de maintenance parce que, ces engins sont depuis 2007 sous calle.

³¹ Fondation solidarité, Diagnostic institutionnel de la commune de Yokadouma, Octobre 2011.

³² ACY, titre 2, chapitre 2, article 2, paragraphe 3, mandat n°529, Règlement frais du marché n°05/M/CR/YOK/SG/BCR/BF/02 pour les études de bitumage de 11,9 kilomètres de voirie dans la ville de Yokadouma (décompte provisoire n°3 du 30/11/2002''.

De ce qui est de l'éclairage public, le maire Paulin Abono a baptisé la ville de Yokadouma "la cité du bien-être"³³. Dans cette logique, il a électrifié la ville de Yokadouma durant son mandat. Il y avait des lampadaires qui éclairaient les rues de la ville et deux groupes électrogènes. En fait, la ville avait bénéficiée de deux groupes électrogènes en 2001 après de nombreux délestages connus avant cette date³⁴. AES-SONEL le principal distributeur d'électricité a connu certaines limites. Depuis 2013, la ville vit avec l'énergie ENEO qui desservi les populations malgré les coupures incessantes. En août 2018, la mairie a installé les plaques solaires tout au long de la rue allant du rond-point de l'hôpital de district jusqu'au rond-point éléphant.

Par ailleurs, la commune s'est lancée aussi dans l'électrification des grands villages. C'est ainsi que les travaux d'électrification furent effectués au village Mbol12³⁵. Aussi, certains villages de la commune ont des poteaux et fils électriques non fonctionnels³⁶. C'est le cas des villages Ngatto nouveau, Ngolla20 et Bangué. Malheureusement, ces infrastructures n'ont pas duré pour faute de maintenance. Le monde rural est sans électricité malgré certains habitants qui payent par eux-mêmes les plaques solaires.

Enfin, la commune a œuvré dans la fabrication et l'installation des plaques de signalisation des chefferies des villages. C'est le cas des villages Nabonda et Mobalo, où la commune a dépensé 494 500 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille francs CFA)³⁷. En mai 2018, l'exécutif communal a remplacé toutes les plaques des villages par des plaques neuves.

³³ "La cité du bien-être" est le slogan de campagne d'Abono Paulin.

³⁴ Monographie de la commune de Yokadouma, 2003, p.44

³⁵ ACY, Mandat de paiement, pour les travaux d'électrification du village Mbol 12, suivant ou attachement n° 01.

³⁶ C'est ce qui est perçu dans les villages où l'on trouve des poteaux électriques et selon le témoignage des villageois.

³⁷ ACY, Règlement et paiement pour les travaux de fabrication des plaques de signalisation des chefferies des villages NABONDA et MOBALO suivant facture jointe.

Pour améliorer l'urbanisation de la ville de Yokadouma, la mairie s'est dotée d'un hôtel de ville (voir annexe n°8)³⁸ et d'une nouvelle tribune des fêtes³⁹. L'hôtel de ville a été construit à partir de 2002 et achevé en 2018. La photo quatre ci-après présente cet hôtel de ville.

Photo 3: Hôtel de ville de la commune de Yokadouma 2018.



Source : Photo prise par M. Mpiendj le 24 juillet 2018 à Yokadouma.

Cet hôtel a été inauguré le 02 octobre 2018 par le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation. Ce dernier a reconnu l'importance de la redevance forestière qui a changé l'image urbaine de Yokadouma par ce joyau architectural.

Bien plus, la nouvelle tribune des fêtes est construite en 2008 par le maire Nkantio Léon. Aussi, en 2018, le tout premier bâtiment de la mairie où abritent les services du maire, la salle de délibération, le Secrétaire général et le receveur

³⁸ Cameroun tribune n°11699/7898 du 12 octobre 2018, p. 2.

³⁹ La nouvelle tribune des fêtes est la deuxième tribune située de l'enceinte de la Mairie à côté de l'Hôtel de ville, la première tribune des fêtes est située en face de la Préfecture de Yokadouma.

a été réfectionné. Les murs sont désormais en carreau de l'extérieur à l'intérieur.

Le paradoxe de l'image de la ville de Yokadouma est que, cette ville «souffre de sa voirie urbaine avec ses routes et ruelles fangeuse, défoncées, cahoteuses et complètement burinées par les eaux de pluie... »⁴⁰. Cette image est récurrente dans la commune de Yokadouma. Ce qui entraîne la gestion de l'environnement pénible ainsi que les ressources naturelles

4. L'environnement et la gestion des ressources naturelles

Il s'agit de présenter les réalisations de la commune de Yokadouma dans l'alimentation en eau potable, le nettoyage de l'espace public et la lutte contre l'insalubrité.

Les premières réalisations hydrauliques de la commune de Yokadouma remontent dans les années 1984. En effet, il s'agit d'une source d'eau aménagée au quartier Haoussa⁴¹. Les villages et la plupart des quartiers de la ville n'étaient pas desservis en eau potable. En dépit de ces efforts, le problème d'eau se faisait toujours ressentir. La commune a alors entrepris la construction de six puits à motricité humaines dans les quartiers Djodjol, Relais, Haoussa, Prison, Paradis et Bordeaux⁴². Ces puits ont été construits respectivement en 2008. A l'aube de 2013, on note un peu partout les infrastructures hydrauliques en chantier. Mais, celles qui existent sont dans la plupart non fonctionnelles, à l'exception des puits des quartiers Relais et Djodjol. Aujourd'hui, la mairie a construit 23 bornes fontaines dans la ville⁴³. La photo cinq ci-après illustre le point d'eau aménagé au quartier Djodjol.

⁴⁰ <https://www.Cameroun-Yokadouma-une-ville-a-l-agonie-malgre-les-milliards>, in Auafrica.com, consulté le 12 Juillet 2018.

⁴¹ C'est le Maire Mpito qui avait aménagé le tout premier ouvrage hydraulique à Yokadouma.

⁴² PCD Yokadouma, 2008.

⁴³ ACY, Atlas des cartes de la commune de Yokadouma, 2013.

Photo 4: Ouvrage hydraulique au quartier Djodjol



Source: photo prise par M. Mpiendj le 26 juillet 2018.

Ce point d'eau aménagé dessert quatre quartiers de la ville: Djodjol, Haoussa, palmier et Moadang.

Ainsi, en milieu urbain, la commune a par exemple dépensé 13 352 109 francs CFA (Treize millions trois cent cinquante mille cent neuf francs) CFA en 2006 dans les travaux de construction des puits équipés⁴⁴. Malheureusement, la population de plus en plus croissante rencontre encore des difficultés d'accès à l'eau potable en ville.

En milieu rural, les populations s'abreuvent en eau la plupart de temps dans les sources naturelles non aménagées, marigots, ruisseaux et rivières. Pour pallier à cela, la mairie a équipé 63 puits et 155 forages, 48 sources aménagées⁴⁵. En revanche, le constat fait sur le terrain et l'avis de nos informateurs révèlent que ces infrastructures hydrauliques sont non fonctionnelles, certaines tombent

⁴⁴ACY, Mandat de paiement, titre 2, chapitre 1, article 60, paragraphe 110, mandat n° 301, Ré ordonnancement, règlement frais des travaux de construction des puits équipés de pompes manuelles suivant décompte joint

⁴⁵ACY, Atlas des cartes de la commune de Yokadouma, 2013.

en désuétude deux à trois mois après livraison, d'autre deux à trois ans. Néanmoins, les comités villageois des redevances forestières se déploient aussi pour orienter les revenus issus des forêts vers l'aménagement des sources d'eau⁴⁶. Ainsi, la photo six ci-après nous montre l'approvisionnement en eau dans certains villages.

Photo 5: Point d'approvisionnement en eau dans le village Djemba (rivière Moabal) 2012



Source: Monographie de la commune de Yokadouma 2012, p.61

La lecture de cette photo présente le lieu par excellence où les villages dans la plupart s'abreuvent. Mais, la commune essaie de pallier à ces problèmes en construisant des forages dans quelques villages.

De ce qui est du nettoyage des rues, une lettre circulaire du MINATD du 04 avril 2000 a réglementé l'hygiène et salubrité publique⁴⁷. En effet, la commune dispose d'un matériel chargé d'entretien des espaces communaux. Les bennes et les camions chargés du ramassage d'ordures ont fait leur preuve de 1997 à 2007. Cependant, la ville de Yokadouma est tombée dans une insalubrité morbide depuis que ces engins sont en pannes. Entre temps, depuis 2013, le

⁴⁶ ACY, titre 2, chapitre1, article 60, paragraphe 110, Règlement frais des travaux pour aménagement d'une source pour le comité de gestion des redevances forestières Mpou-Mpong Sud suivant facture joint....

⁴⁷ Lettre circulaire n°0040/LC/MINATD/DCTD du 04 avril 2000 portant restauration de l'hygiène et de la salubrité publique

nouvel exécutif s'est doté de deux motos tricycles chargées de ramassage d'ordures⁴⁸. Donc, la photo numéro sept suivante illustre l'état d'insalubrité de la ville de Yokadouma.

Photo 6: Un tas d'ordures sur la route de la préfecture de Yokadouma 2012



Source: PCD Yokadouma 2012, p.61

Cette photo illustre le problème du ramassage d'ordure à Yokadouma en 2007. C'est la conséquence directe des camions de ramassage d'ordures qui sont sous calles depuis 2006.

En outre, la commune s'active dans la lutte contre les insectes nuisibles à travers le traitement des domiciles. Cette action s'est davantage accentuée depuis les 23 années de Dieudonné Mpito à la tête de la mairie (1978-2001) confie un informateur⁴⁹. Ainsi, la commune s'est illustrée dans l'achat des produits de traitement des domiciles des villages en 2002 d'une somme de 399000f (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs CFA)⁵⁰. Dans le même sens, la commune a dépensé des revenus pour la construction des toilettes .Il

⁴⁸ Patrimoine mobilier de la commune de Yokadouma.

⁴⁹ Informateur anonyme.

⁵⁰ Mandat de paiement, titre 2, chapitre 2, article 5, paragraphe 1, mandat n° 129, Règlement frais des produits de traitement des domiciles et autres du village Parny.

s'agit des toilettes publiques d'une somme de 3593150frs CFA (trois millions cinq cent quatre –vingt- treize mille cent cinquante francs) .

III-SUR LE PLAN SOCIAL

La municipalité de Yokadouma a entrepris des actions pour le développement sanitaire, éducatif, informationnel et sportif. Ces actions sont là pour répondre aux besoins des populations dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.

1. La santé

La commune de Yokadouma dispose de 18 centres de santé intégrés⁵¹. Ceci, étant l'hôpital de district de Yokadouma assure la couverture sanitaire. Nous avons quatre centres de santé à Yokadouma ville et 14 dans les villages. En 1964, il y avait quatre dispensaires dans tout l'arrondissement à savoir: un dispensaire et une léproserie à Yokadouma ville, à Gribi et à Ngatto des dispensaires publics et un dispensaire privé à Monjepon⁵². La multiplication des dispensaires cités hauts sont récent. Toutefois, la Mairie accompagne l'Etat en affectant certains de ses agents pour pallier à la carence des effectifs. C'est ainsi qu'en 2008, la mairie a affecté 16 agents communaux à l'hôpital de District de Yokadouma⁵³.

Néanmoins, la commune équipe certains centres de santé en bâtiment. C'est le cas de la Morgue de l'Hôpital de District de Yokadouma qui a été construit e par la Mairie en 2003⁵⁴. Cette Morgue n'a pas été vite réceptionnée à cause des problèmes de délestages en électricité. Néanmoins, elle fonctionne depuis 2010. La photo numéro huit ci-après représente l'hôpital de district de Yokadouma.

⁵¹ PCD Yokadouma, 2012.

⁵² Centre d'ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de la Boumba et Ngoko, Juin 1966.

⁵³ Fondation solidarité, Diagnostic institutionnel de la commune de Yokadouma, Octobre 2011.

⁵⁴ Monographie commune de Yokadouma, 2008, P. 45

Photo 7: Hôpital de district de Yokadouma 2008



Source : photo prise par E. Moamianguel, en septembre 2008

C'est dans cet hôpital que se trouve le grand effectif infirmier du personnel communal. Aussi, la morgue construite par la commune se trouve juste derrière ces bâtiments.

Toutefois, la ville de Yokadouma ne possédant pas de Pharmacie est inondée par les médicaments de la rue. Les difficultés d'accès aux centres de santé amènent certaines populations à s'abreuver aux médicaments de la rue et à la médecine traditionnelle.

2. L'éducation

La Commune de Yokadouma a mené un certain nombre de réalisations sur le plan éducatif. En effet, en 1964 l'Arrondissement de Yokadouma avait neuf écoles primaires publiques et sept écoles privées catholiques et protestantes⁵⁵. Parmi les écoles publiques, nous avons : Bangué, Gribi, Madjoué, Mbol12, Mendoungué, Moanpack, Ngolla (Bidjouki), Ngolla20 et Yokadouma ville. Mpito a construit quatre salles de classes en matériaux définitifs à

⁵⁵ Centre d'Orstom de Yaoundé, Dictionnaire des villages...

Mintom⁵⁶ sans toutefois les achever et une salle de classe à Djemba en 1999. Paulin À bono quant à lui s'est lancé dans le recrutement massif des enseignants vacataires. Il a recruté des enseignants vacataires du secondaire sortant de l'Université de Yaoundé en assurant leur loger gratuitement⁵⁷. Les photos numéros neuf et dix ci-après représente l'école publique du groupe un et le lycée classique de Yokadouma.

Photo 8: L'école publique Groupe 1 de Yokadouma 2018



Source: Photo prise par M. Mpiendj le 26 juillet 2018.

⁵⁶ Ces salles de classe sont toujours non fonctionnelles.

⁵⁷ Les enseignants vacataires occupaient les maisons construites par la Mairie située en face du Lycée classique de Yokadouma.

Photo 9: Le lycée classique de Yokadouma 2013



Source: photo prise par E. Moamiaguel en août 2013

L'observation de la photo ci-dessus présente des anciennes salles de classe et deux salles de classe en construction. Celles en construction est l'œuvre de la commune. La deuxième photo qui représente le lycée classique de Yokadouma a vu la création de trois salles de classe par le maire Ze Ndongo en 1976. Les toilettes de ce lycée est aussi l'œuvre de la commune. Ce lycée et le lycée technique étaient les établissements scolaires de la commune jusqu'à 2006.

Les vacataires communaux percevaient leurs salaires⁵⁸ en dépit des aérés de salaire qui survenaient de temps en temps. En outre, les comités villageois des redevances forestières ont contribué à l'action de la mairie dans d'éducation. Par exemple, le comité de redevances forestières du secteur Mpou-Mpong Sud a construit une case des enseignants vacataires d'une somme de 3 298 952 (trois

⁵⁸ ACY, titre 1, chapitre 6, article 20, paragraphe 111, Mandat n° 901, Salaires acquis par le personnel enseignant vacataire communal pendant le mois de septembre 2005 suivant état joint...3.865.595 fr CFA

millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-deux francs) CFA⁵⁹.

Bien plus, de 1993 à 1997, la mairie subventionnait les étudiants de la commune de Yokadouma à hauteur de 100 000 (cent mille francs) CFA⁶⁰. A partir de 2002, la mairie organisait des stages de vacance du primaire au supérieur d'une durée d'un mois. Le stagiaire du primaire avait 25 000 francs CFA, celui du secondaire 60 000 FCFA et celui du supérieur 90 000 (quatre-vingt-dix mille francs CFA)⁶¹. Un autre exemple est celui de l'appui de la mairie en 2002 aux étudiants, séminaristes, lycéens et infirmiers, voir annexe n°9⁶². Aussi, le comité de gestion des redevances forestières du Canton Bidjouki a décaissé une somme de 1 975 000 (Un million neuf cent soixante-quinze mille francs) CFA; Ceci pour l'inscription des élèves du Lycée Technique de Yokadouma en difficulté. Allant dans la même perspective, la commune octroyait des primes d'excellence aux meilleurs élèves du primaire et du secondaire de l'arrondissement⁶³. Mais cette initiative a concerné la période de 2002 à 2003.

Enfin, la Mairie soutient les coopératives des élèves et l'association des élèves et étudiants de Yokadouma. C'est le cas de cette nouvelle demande d'aide matérielle ou financière du Président de la Coopérative de l'ENIEG de Yokadouma.

3- L'information

L'arrondissement de Yokadouma dispose d'une antenne CRTV qui émet difficilement (télévision), voire inexistante (radio). Face à cet épineux problème

⁵⁹ ACY, paiement frais pour les travaux de construction de la case de logement des enseignants à Mintom pour le compte du comité de gestion des redevances forestières secteur Mpou-Mpong Sud suivant facture jointe.

⁶⁰ A. Mowoundo, 30 ans, élève-professeur, entretien du 13 juin 2018 à Yaoundé.

⁶¹ Ibid.

⁶² ACY, Mandat de paiement, titre 2, chapitre 4, article 7, paragraphe 0, mandat n° 93, Règlement frais d'appui aux étudiants, séminaristes, lycéens et infirmiers 1ère tranche suivant facture état ci-joint, en Annexe 10.

⁶³ ACY, NDOH NANA Christophe, demande d'aide matérielle ou financier, à Monsieur le maire de la commune de Yokadouma, le 08 Janvier 2014.

d'informations, la commune a créé la radio communale en 2001⁶⁴. Il s'agit de la Boumba FM 105. Cette Radio a émis de 2001 à 2006 et a connu un arrêt de cette date à 2012⁶⁵. Elle émettait jusqu'à une quarantaine de kilomètres. Son arrêt fut un désespoir. C'est ce qui a fait dire à Félix Minsing Mimbang, Préfet de la Boumba et Ngoko dans son discours d'installation du Maire Léon Nkantio 'La ville de Yokadouma souffre de son enclavement médiatique avec l'arrêt des émissions de la Radio Communale Boumba FM''⁶⁶. Nonobstant cette interpellation, le maire fut incapable de faire fonctionner la Radio Boumba. C'est avec Richard Gaston Metindi en 2013 que la radio Boumba fut relancée. Désormais, elle émet jusqu'à une soixantaine kilomètres. La photo numéro onze suivante est la maison de la radio Boumba FM.

Photo 10: La radio communale Boumba FM 2018



Source: Photo prise par J. Missol Moaback le 18 mars 2018 à Yokadouma

L'image ci-dessous représente le siège de la radio communale. Il y eu deux radios: la première radio communale était la Boumba FM 105 (de 2002 à 2006), la deuxième c'est la Boumba FM 102 (de 2013 à 2018).

⁶⁴ . Mouele Doumba, 41 ans, Chef de chaîne Boumba FM, entretien du 19 Mars 2018.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ <https://www.Cameroun : Yokadouma, une ville à l'agonie malgré les milliards, un auafrica.com>, consulté le 12 juillet 2018

4. Le sport

Les réalisations de la commune de Yokadouma sur le plan sportif sont perceptibles autour de la création et la gestion du stade municipal, la promotion et l'animation des activités sportives ainsi que l'appui aux associations sportives. En effet, la Mairie a créé dès 1970 un stade municipal au quartier Djojol⁶⁷. C'est une enceinte constituée d'une pelouse gazonnée pour le football, des aires de jeux pour le basketball, le hand-ball et le volleyball. La mairie réfectionne régulièrement ce stade. . En 2005, elle a par exemple dépensé 2 248 226 (Deux millions deux cent quarante- huit mille deux cent vingt-six francs)CFA⁶⁸.

Par ailleurs, la mairie finance Boumba football club chaque année⁶⁹. Par exemple, le sept juin 2003, la commune a subventionné cette équipe d'un montant de 511 100 (Cinq cent onze mille cent francs) CFA⁷⁰, voir annexes n°10. De là, "à chaque fois que l'équipe Boumba FC est engagée dans une compétition tant régionale ou nationale, la mairie octroie des financements... mais ces financements sont insuffisants parce que d'autres acteurs ne soutiennent pas"⁷¹.

En outre, le mouvement sportif a connu une période silencieuse depuis les années 1990. En 2001, le nouvel exécutif s'est lancé dans la promotion des activités sportives. C'est ainsi que la Mairie organise de 2003 à 2006 des Tournois baptisés "Tournoi Eléphant"⁷². Toutes les équipes des villages de la commune ainsi que celles des quartiers de la ville de Yokadouma prenaient part. D'après les informateurs rencontrés, la ville et les villages vivaient au rythme

⁶⁷ L. Lemidjend 42 ans, ancien footballeur Boumba FC, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

⁶⁸ ACY, titre 2, Chapitre 1, article 50, paragraphe 100, mandat n°417, Règlement frais de paiement de réfection clôture du stade municipal et toilette suivant facture n°002 du 04 Mai 2001.

⁶⁹ D. Manga Megnanpouli, 54 ans, coach Boumba FC, entretien du 19 août 2018 à Yokadouma.

⁷⁰ ACY, Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 50, paragraphe 103, Paiement état des dépenses du club de Boumba football.

⁷¹ D. Manga Megnanpouli, 54 ans, coach Boumba FC, entretien du 19 août 2018 à Yokadouma

⁷² Tournoi éléphant fait référence à l'icône Zockadouma, résistant à la période allemande.

du football, c'était de l'effervescence tous azimuts⁷³. Toutes les équipes étaient équipées et soutenues financièrement par la mairie. «Le tournoi éléphant est la réalisation de la commune de l'exécutif 2001 à 2007 qui a été apprécié par tous à Yokadouma; il reste indélébile»⁷⁴.

Après ces années, le mouvement sportif retomba encore dans une période de silence. C'est seulement en 2013 que le Club Boumba FC renaît cette fois-ci au nom de Léopard FC. Ce changement de nom de l'équipe Fagnon de la Commune a entraîné des divisions et une multiplication d'équipes communales⁷⁵. D'où le désintérêt de la commune à financer ces équipes car ne sachant laquelle représente l'Arrondissement aux compétitions régionales et nationales.

Néanmoins, la commune subventionne les tournois de vacances organisés dans les villages, surtout les promoteurs qui font des demandes d'appui. C'est le cas du Régisseur de Prison de Yokadouma, Monsieur Donald Essam, qui en Décembre 2013 avait adressé une demande d'appui à la Commune⁷⁶.

IV-SUR LE PLAN CULTUREL

Les réalisations de la commune dans le développement culturel sont entre autres : la construction du monument éléphant, la promotion des langues locales, l'appui à la production artistique et l'appui aux chefferies traditionnelles. Dans cet élan de valoriser la culture, Léopold Sédar Senghor affirme: «La culture noire tire sa force de sa proximité avec la nature et avec ses ancêtres, là où la culture occidentale s'en est coupée...»⁷⁷

⁷³ La Mairie mettait à la disposition des équipes les camions et bennes pour le transport des équipes et supporters des villages, cela a suscité de l'émotion dans toute la commune.

⁷⁴ J. Mouele Doumba, 41 ans, chef de chaîne Boumba FM, entretien du 19 août 2018 à Yokadouma

⁷⁵ L. Lemidjend, 42 ans ancien footballeur Boumba FC, entretien du 18 mars 2018 à Yokadouma

⁷⁶ D. Essame, Prison principal de Yokadouma, demande d'appui au Maire de la commune de Yokadouma, 19 Décembre 2013.

⁷⁷ L. S. Senghor, Encyclopédie de l'Agora, consulté le 13 Juillet 2018.

1. La construction du monument éléphant

L'éléphant est un animal mythique à Yokadouma. En effet, le monument de l'éléphant a plusieurs symboles. Il a une signification culturelle, politique et historique. Cette représentation imagée de Zockadouma⁷⁸, résistant à la pénétration allemande renvoie à une conscience collective. Il dépasse les clivages ethniques. Zockadouma représenté par l'éléphant est la figure emblématique, non pas seulement des Mpou-Mpong mais aussi de tous les groupes ethniques qui peuplent l'arrondissement. La construction du monument éléphant en 1990 en plein centre-ville a une connotation culturelle⁷⁹. Ce monument a une fonction sociale, psychique et symbolise le lieu de rencontre entre l'ancêtre Zockadouma et son peuple. Dans son poème Prières aux masques⁸⁰, Senghor souligne le caractère sacré aux masques qui symbolisent son peuple et ses ancêtres. C'est le cas du monument éléphant à Yokadouma. Les deux photos numéros douze et treize ci-après représentent le "rond-point éléphant".

Photo 11: Le nouveau rond-point de Yokadouma 2013



Source: Photo prise par J. Missol Moaback le 19 août 2018 à Yokadouma

⁷⁸ Zockadouma signifie l'éléphant ne tombe jamais.

⁷⁹ La connotation culture du monument éléphant renvoie au nœud ombilical entre les ancêtres et les peuples.

⁸⁰ L. S. Senghor, *Chants d'ombre, poèmes prières aux masques*, LC Seuil, 1945.

Photo 12: Le rond-point éléphant de Yokadouma 2003



Source: Monographie de Yokadouma 2003, p.1

Le rond-point en rouge et blanc a remplacé celui qui avait le monument de l'éléphant de la deuxième photo. Le nouveau rond-point crée des dissensions au sein des populations.

Ainsi, la Mairie effectue des réfections du monument éléphant régulièrement, lors des fêtes nationales et des fins d'années⁸¹. Toutefois, depuis 2013, ce monument n'existe plus. La raison que Monsieur le Maire a donné est qu'il y a un nouveau monument éléphant en chantier, l'ancien était déjà dégradé⁸². Mais, la population n'entend pas ça d'une bonne oreille; elle estime que le maire ne va plus remettre le monument éléphant à sa place après avoir déjà épuisé son mandat. En revanche, à Yokadouma, le monument éléphant renvoie aussi au courage, à la bravoure, à la prospérité et à la réussite. C'est pour cela qu'il existe un crédo que les populations gardent et récitent à Yokadouma "Zockadouma, l'éléphant ne tombe jamais". C'est un tedeum utilisé par les maires à Yokadouma dans leurs campagnes électorales.

⁸¹ R.G. Sassabeno Metindi 42 ans, Maire, entretien du 18 mars 2018 à Yokadouma.

⁸² Ibid.

2. La promotion des langues locales

La Mairie de Yokadouma encourage la promotion des langues locales. En fait, il suffit de suivre les ondes de la Boumba FM et constater les tranches horaires réservées aux langues locales⁸³. La radio communale accorde assez de temps aux langues locales. C'est ainsi que, dès la création de cette radio en 2001, nous avons un certain nombre d'émissions en langues Mpou-Pong, Nkounabembe, Bimo, Yanghéré, Haoussa, Baka etc. Par exemple, l'émission présentée par Mpouok Rémy tous les samedis au nom de «Samedi Enguélé», l'émission d'Evelyne Epotsil «conseil du village», Marie Gisèle Miamadjela «les échos des villages»⁸⁴. Ce sont des émissions qui continuent jusqu'aujourd'hui. Le but de ces émissions est de valoriser les langues locales et les valeurs traditionnelles. Par ailleurs, la commune soutient l'écriture des langues locales. Elle organise des séminaires de formation aux côtés des Eglises qui sont aussi dans ce projet de l'écriture des langues locales⁸⁵.

3. L'appui à la production artistique

La production artistique à Yokadouma s'articule autour des danses et de la musique. En effet, l'appui de la commune est perceptible à travers l'appui aux manifestations culturelles. En 2002, la mairie s'est dotée d'un orchestre et d'une équipe de fanfares pour les cérémonies festives⁸⁶. Il s'agit en particulier des recensements des groupes de danses culturelles. Ceux-ci sont financés par la commune lors des cérémonies publiques comme les fêtes du 20 Mai, la fête de la Jeunesse, les visites des membres du gouvernement, la réception des personnalités étatiques de la RCA et du Congo lors des fêtes du 20 Mai et l'installation du Préfet et lors des meetings⁸⁷. Malheureusement, il n'existe

⁸³ J. Mouele Doumba 41 ans, Chef de chaîne Boumba FM, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ P. Melomepouskong, 52 ans, chef de canton Mpou-Mpong, entretien du 08 Août 2018 à Yokadouma.

⁸⁶ P. Melomepouskong, 52 ans, Chef de canton Mpou-Mpong, entretien du 08 août 2018 à Yokadouma.

⁸⁷ A. Mowoundo, 30 ans, élève-professeur, entretien du 13 juin 2018 à Yaoundé.

aucune fête de la culture à Yokadouma. La commune reconnaît que la danse traditionnelle se limite à quelques sorties lors des manifestations publiques⁸⁸.

En outre, la production musicale moderne rencontre des difficultés à Yokadouma pour faute d'un véritable encadrement des musiciens. Le groupe «Black Pygmée» a eu une période de gloire très courte dans les années 1997 pour manque d'accompagnement. C'est le même cas avec l'artiste Christ 45 qui est abandonné à lui-même ainsi que d'autres talents comme Evelyne Epotsil et bien d'autres⁸⁹. Tout ce que la mairie fait pour ces artistes c'est de diffuser leur musique à la radio Boumba FM. La consommation est seulement limitée à l'Arrondissement. Cependant, dès 2013 la mairie organise la nuit des Oscars⁹⁰ récompensant les meilleurs artistes locales et toutes autres activités. Ainsi, c'est une soirée culturelle qui se tient désormais toutes les années.

4. L'appui aux chefferies traditionnelles

Les chefferies traditionnelles sont des lieux de causerie à palabres, des lieux où se véhiculent des valeurs culturelles, les valeurs morales, de solidarité, de paix au-delà du règlement des litiges. A cet effet, la mairie de Yokadouma a construit des hangars des chefferies dans tous les villages de l'arrondissement⁹¹. Il s'agit d'une réalisation menée en 2005 par le Maire Paulin Abono; Il suffit de parcourir la quasi-totalité des villages de la commune de Yokadouma pour découvrir ces hangars.

Ils sont construits en matériaux définitifs constitués d'un bureau. De là, le montant d'un hangar construit était de 3 040 628 (Trois millions quarante mille six cent vingt-huit francs CFA)⁹². Avant, les villages de la commune avaient des hangars des chefferies en poteaux de brousse couverts de nattes. Bien plus, les

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ P. Melomepouskong 52 ans, chef de canton Mpou- Mpong entretien du 08 août 2018 à Yokadouma.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ A. Moaza, 42 ans, ancien Président OJRDPC, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

⁹² ACY, titre 1, chapitre 6, Article 60, Paragraphe 106, mandat n°2029, Règlement frais de paiement pour les travaux de construction d'un hangar au compte du secteur Kounabebe Ouest suivant présent décompte joint, 31 Décembre 2005.

revenus des redevances forestières ont permis l'achat des chaises aux chefferies traditionnelles. L'illustration est faite avec règlement des frais de paiement des chaises du comité de gestion des redevances forestières Kounabembe le cinq Juin 2003 ; il s'agit d'une somme de 2 959 380 francs CFA (deux millions neuf cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt francs CFA)⁹³. Ces chaises sont utiles pour des cérémonies traditionnelles, lors des rites funéraires et autres manifestations. Ce sont des réalisations qui réconfortent ainsi les autorités traditionnelles dans leurs missions. Ils sont d'abord des garants de la culture.

De ce qui précède, les réalisations de la commune de Yokadouma sont multiples. L'impact de celles-ci sur les populations est loin d'améliorer les conditions de vie. De 1960 à 1996, la commune n'a pas connu de véritables actions, car les maires en cette période n'avaient pas de compte à rendre aux populations. C'est à partir de 1996 que l'action communale se fait ressentir avec l'achat des engins et autres patrimoine mobilier. Tandis que, le mandat de 2001 à 2007 a eu des effets significatifs sur les populations. Les agriculteurs sont soutenus, le sport est valorisé, les enseignants vacataire recrutés, les jeunes se sont formé à l'école d'agriculture, la radio communal est ouverte, la population a désormais le goût de la mairie, la mairie fait découvrir la redevance forestière aux populations, etc. Après cette période, elle a néanmoins mené quelques actions qui ne changent pas encore le quotidien de ses habitants, des actions freinées par un certain nombre de difficultés, mais des perspectives sont envisagées afin de relever les défis du développement local.

⁹³ ACY, titre 1, Chapitre 6, article 60, paragraphe 104, Règlement frais paiement des chaises suivant facture n°002 du 5 Juin 2003 pour le compte de comité de gestion des redevances forestières (Kounabembe suivant décompte joint..... 22 septembre 2003.

CHAPITRE IV : LES DIFFICULTES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA ET LES SOLUTIONS

Après avoir présenté les réalisations de la commune de Yokadouma, un bilan s'impose. Ce bilan est un mea-culpa dans le but d'identifier et d'analyser les difficultés que rencontre cette institution communale afin d'en trouver des solutions. Des perspectives qui vont en droite ligne dans des mécanismes pouvant permettre à la commune de Yokadouma d'atteindre le développement.

I-LES DIFFICULTES INSTITUTIONNELLES

Les freins auxquels rencontre la municipalité de Yokadouma dans son fonctionnement et son action sont multiples. Toutefois, quatre griefs font l'objet de notre étude. Il s'agit de tares relatives aux problèmes des ressources, des ressources matérielles et financières, la prépondérance de la tutelle, la montée de la pauvreté des populations ainsi que le désengagement de l'Etat aux activités de base.

1. Les problèmes des ressources humaines et matérielles

La commune de Yokadouma a des difficultés au niveau des ressources humaines. En effet, ces difficultés en ressources humaines sont qualitatives et quantitatives. C'est un problème crucial au développement de Yokadouma. Tout part de prime abord de la qualité d'hommes et de femmes qui se trouvent dans l'exécutif communal et les différents conseillers municipaux de cette municipalité de sa création à 2018. Force est de constater que, les maires dans l'ensemble ne maîtrisent pas la gestion institutionnelle en terme du personnel communal¹. Les maires de Yokadouma recrutent des personnels de manière

¹ Les maires recrutent le personnel communal de façon arbitraire sans toutefois maîtriser évoluer leurs performances. Aussi, le recensement des agents communaux n'aboutit pas à des résultats qui peuvent fait avancer les performances des personnels.

arbitraire sans qualification ni compétence. C'est ce qui est développé au chapitre deux. Certains recrutent pour satisfaire des engagements faits aux uns et aux autres lors des campagnes électorales². Au bout du compte, la commune se retrouve avec un personnel obèse. C'est à juste titre que le Secrétaire Général de la Mairie Monsieur BINDJI Jacques Jean affirme :

Le maire en 2013 a recruté un grand nombre d'agents communaux, ce qui est bien. Mais ces agents communaux ne font rien et passent leur temps à errer sans rien faire. Ils passent les journées sur place, d'autres vont dans les marchés arnaquer les commerçants³.

De là, apparaît le problème d'utilisation rationnelle du personnel communal. Ce qui démontre "l'incapacité de certains magistrats municipaux à comprendre les outils de gestion communale et à impulser une politique efficace et efficiente de gestion des affaires locales"⁴.

En plus de ce problème, s'ajoute la pauvreté d'esprit des conseillers municipaux de Yokadouma. Ils n'ont pas de quotient intellectuel suffisant pour étudier les projets de développement dans les commissions. Comparativement à ce problème rencontré à la commune de Bafoussam, Jacques Kago Lele parle de la pauvreté d'esprit des conseillers municipaux. Il dit que, cette pauvreté d'esprit est «due à l'absence d'un minimum de culture politique, à l'absence totale de moralité et d'éthique non inculquées par le parti et surtout à la mauvaise interprétation du slogan pouvoir au peuple»⁵. Autrement dit, non seulement l'auteur a indexé les conseillers municipaux mais également le parti politique gouvernant. Or à Yokadouma, il y a seulement le RDPC qui domine. C'est seulement en 1997 qu'il y a eu un conseil municipal multiparti (RDPC et UNDP).

² J. J Bindi, 48 ans, SG de la commune de Yokadouma, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma.

³ Ibid.

⁴ <https://www.mémoire Online-J. R Nkoudou, La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun, consulté le 26 Juin 2018.>

⁵ J. Kago Lele, Les complicités de gestion des collectivités territoriales décentralisées : le cas de Bafoussam, Yaoundé, Imprimerie HOZER, Août 2009, p.68.

En ce qui concerne le personnel permanent, d'appui et des temporaires, il se pose un problème de compétence et de qualité. De ce fait, la lecture faite du personnel communal au chapitre deux montre une certaine carence criarde en personnels compétents et hautement qualifiés''⁶. A l'exception du personnel d'appui constitué du Secrétaire Général et du Receveur municipal qui sont formés, le reste du personnel de la commune n'ont aucune formation professionnelle. Il y a plus de personnels certificatifs que de bacheliers ni des universitaires. Néanmoins, ce problème de qualité de personnel n'est pas propre à la commune, l'Etat a une part de responsabilité. C'est seulement le 24 Août 2009 que le MINATD a établi une ébauche de statut du personnel communal rendant exécutoire les tableaux – types des emplois communaux⁷. Mais, cet arrêté n'est pas encore respecté. Or, il ressort de cet arrêté que, les maires peuvent recruter les ingénieurs, les techniciens, les docteurs, les académiciens chercheurs de la question communale, et autres professionnels. Enfin, la maîtrise du service technique communal est faible pour manque de personnel qualifié⁸. D'où le manque d'innovation dans les appels d'offres, ce qui compromet la passation des marchés et le suivi des réalisations des projets. Pour KOUON Mireille, la demande du personnel pour se former est lettre morte⁹.

Il y a aussi les problèmes des ressources matérielles. Ceci étant, il existe plusieurs services à la commune de Yokadouma mais il y a un manque de siège abritant d'autres services¹⁰. Il y a aussi des services et bureaux prévus mais qui sont non fonctionnels. C'est le cas du bureau de la foresterie communautaire, du bureau du développement communautaire, du bureau des affaires foncières et de l'urbanisation, le bureau du génie civil¹¹.

⁶ Fondation solidarité, le diagnostic institutionnel.....

⁷ Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 Août 2009.

⁸ J. Missol Moabak, 32 ans, technicien supérieur de génie-civil, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

⁹ M. Kouan, 36 ans, Secrétaire d'Etat civil, entretien du 19 Mars 2018 à Yokadouma.

¹⁰ C'est le constat fait sur le terrain lors de nos enquêtes. Les responsables de services qui n'ont pas de siège

¹¹ H. Ebouok, 54 ans, Chef de service technique de génie civil, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

Bien plus, la plupart des agents communaux éprouvent des faiblesses du matériel communal. C'est le cas du service d'Etat Civil où la Secrétaire d'Etat civil KOUAN Mireille a fait étalage des difficultés auxquelles rencontrent les agents de ce service. Pour elle,

Les archives d'actes de naissance sont mal gardées. Il n'existe pas de matériel approprié pour le traitement des archives ; Les registres du BUNEC ne sont pas solides et il n'existe pas d'étagères pour les registres. On retrouve au moins 25 noms dans une expédition du jugement supplétif, ce qui rend pénible l'écriture des actes. Pour un faible effectif en personnel d'Etat civil, les usagers ne supportent pas l'attente, ils mettent la pression et nous engueulent¹².

En plus, le patrimoine automobile de la commune est insuffisant, le diagnostic du patrimoine automobile fait par Fondation Solidarité en 2011 révèle un constat accablant¹³. En fait, la majorité des véhicules de la commune est sous calle. L'on est passé des camions de ramassage d'ordures aux tricycles. Or, les tricycles n'absorbent pas le besoins d'hygiène et salubrité de tous les quartiers de la ville¹⁴. Ainsi, c'est dans ce sens que Jean Raoul Nkoudou Bengono affirme que: «l'insuffisance ou l'inexistence de ces biens dans les collectivités territoriales décentralisées est une preuve que la mise en œuvre de décentralisation nécessite de dépenses énormes en ressources matérielles»¹⁵.

2. Les problèmes de ressources financières et la prépondérance de l'Etat

La commune de Yokadouma rencontre des difficultés financières liées à plusieurs causes. Ces causes sont l'incivisme fiscal, l'indélicatesse du personnel communal et la prépondérance de l'Etat.

Les agents municipaux chargés du recouvrement des impôts font face à l'incivisme de certains citoyens. En effet, certains citoyens refusent parfois de

¹² M. Kouan, 36 ans, secrétaire à l'état civil, entretien du 19 mars 2018

¹³ Fondation solidarité Octobre 2011.

¹⁴ Patrimoine mobilier de la commune

¹⁵ <https://www.memoire online. R Nkoudou, La problématique du financement de la décentralisation...>

payer les impôts du fait de l'inertie observée au niveau de l'action communale¹⁶. Pour eux, ils ne voient pas ce que la commune de Yokadouma fait exactement avec l'argent des impôts. Les réalisations de la commune n'étant pas perceptibles à leurs yeux, c'est devenu un alibi.

Bien plus, l'exécutif communal et ses agents ont aussi des torts du fait de leur indélicatesse¹⁷. Cette indélicatesse est caractérisée par l'absence de contrôle et de sanction de la part du Maire, et ses adjoints. Ces derniers ne font pas de bilan de recouvrement avec les agents municipaux. Il s'en suit alors l'inadéquation entre ce que les agents communaux collectent dans les recouvrements et le potentiel. C'est à juste titre que Jean-Pierre Kuate renchérit en disant «à tous les niveaux de la chaîne, on trouve des brebis galeuses dont le souci n'est pas toujours de renflouer les caisses de la commune, mais au contraire de satisfaire leurs intérêts égoïstes»¹⁸. Ils font dans le «mapartisme»¹⁹. Donc, cette immoralité financière entraîne des pertes pour les recettes municipales.

Enfin, l'Etat est indéniablement prépondérant dans les finances de la commune. En fait, l'Etat assure le recouvrement de certains impôts que la commune devrait normalement collecter. En plus de cela, tous les revenus de la commune se trouvent dans la caisse de l'Etat. Il est le seul à maîtriser le montant réel²⁰ des revenus de la commune. Landry Ngonon Tsimi évoque fort opportunément les fonds des communes camerounaises qui se retrouvent au trésor public à Yaoundé²¹. Pour lui, l'autonomie financière trouve encore des lacunes à ce niveau. Il estime que l'autonomie financière des communes est liée indubitablement à l'autonomie administrative et juridique. C'est dans ce sens

¹⁶ A. Moaza, 43 ans, élite politique, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ J. P Kuate, contribution au renforcement des ressources financières... p.42.

¹⁹ Expression employée par le professeur H. Monodjana. Le mapartisme est un néologisme qui met en relief l'attitude des individus face aux situations d'argent qui récupèrent illicitement et illégalement leur part. On fait face à un conflit d'un intérêt du recouvreur et ses propres intérêts: ma part, c'est combien dedans?

²⁰ Ibid.

²¹ L. Ngonon Tsimi, L'autonomie administrative et financière des collectivités... p.194.

que Martin Finken dit qu'il existe une inadéquation entre les moyens alloués aux collectivités locales et leurs responsabilités²². Il renchérit en disant «les communes camerounaises se caractérisent par une absence réelle d'autonomie financière....» De là, la rigidité de la tutelle est hiatus béant et annihile les compétences de la commune. C'est ce qui explique le non-paiement des prestations communales et du personnel communal ainsi que le dessèchement des fonds à la recette communale. D'où la pauvreté dans l'arrondissement de Yokadouma.

3. La montée de la pauvreté des populations

La situation économique de la commune de Yokadouma marquée par la paupérisation des populations est une entrave au fonctionnement de cette municipalité. En effet, le chômage des jeunes observé dans les localités de Yokadouma entraîne la faiblesse des ressources fiscales de la commune²³. Désiré Mewok Sapack dénonce avec véhémence cet état de chômage des jeunes qui paralyse la commune²⁴. Or, les jeunes en ayant des activités de production accroissent une plus-value de la commune. De là, il se pose un problème de challenge de la part de la commune de Yokadouma qui attend plus de dotation de l'Etat dans le cadre de la décentralisation. Malheureusement, la décentralisation trouve encore des limites face aux défis de l'amélioration des conditions de vie des populations et de l'emploi des jeunes. Et pourtant, les populations doivent même financer leur propre développement.

En revanche, les populations de la commune de Yokadouma vivent sous l'effet des endettements²⁵. Le phénomène de "Yana" qui est une forme d'usure appauvrit davantage les planteurs de cacao en particulier. Le Yana qui a débuté dans les années 1998 est aujourd'hui un frein au développement de la commune.

²² M. Finken, Commune et gestion municipale au Cameroun... p.15.

²³ <https://messi.bala-Cameroun.tribune>, interview de MEWOK SAPACK Désiré du 16 Août 2017, consulté le 09 Juillet 2018.

²⁴ Ibid.

²⁵ P. Maye, 72 ans, planteur, entretien du 02 août 2018 à Yokadouma.

Par conséquent, ces dernières années, certains commerçants dans la ville de Yokadouma ferment leurs boutiques pour rouvrir en saison des récoltes de cacao. Les activités sont au poids mort dans la commune. De là, les revenus de la commune sont paralysés et l'Etat est aussi absent au niveau des activités de base.

4. Le désengagement de l'Etat dans les activités de base

La commune de Yokadouma offre à l'Etat des richesses énormes telles que le bois, les richesses fauniques, le cacao et le café ainsi que les ressources minières. Mais, elle semble être abandonnée par l'Etat qui se désolidarise des problèmes de base. La région de l'Est -Cameroun et la commune de Yokadouma est «marginalisée»²⁶. L'état de pauvreté observé dans l'Arrondissement de Yokadouma laisse des interrogations sur la part de responsabilité de l'Etat. En effet, il suffit de voir l'état désastreux des routes de l'Etat à savoir Yokadouma reliant Moloundou et Yokadouma reliant Bertoua pour comprendre la misère des populations de cette région²⁷.

L'observation faite sur les maisons rudimentaires qui longent le long des routes et le manque d'électricité ainsi que de l'eau potable dans les villages laissent croire que l'Etat a tout abandonné à la mairie. Le chômage des jeunes est un problème épineux dans la commune de Yokadouma. Or, la décentralisation au Cameroun n'est pas encore totale²⁸. De ce fait, les populations rencontrées estiment qu'elles sont abandonnées par l'Etat²⁹. Cependant, on peut questionner le document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) qui est un tableau de bord de l'Etat dans le développement socioéconomique, culturel et infrastructurel et emploi dans tout le Cameroun. La

²⁶ Ango Mengue, «L'est-camerounais: une géographie du sous-développement et de la marginalité», Thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, 1982, P. 33

²⁷ C'est ce que S. Ango Mengue décrit dans sa thèse en parlant d'une géographie de sous-développement de la région de l'Est-Cameroun

²⁸ L'Etat central possède encore tous les pleins pouvoirs sur les communes au Cameroun. L'effectivité de la décentralisation est une réponse directe aux solutions de développement local.

²⁹ Les populations rencontrées ont aussi jeté l'opprobre à l'Etat.

commune de Yokadouma ne voit pas les retombées du DSCE³⁰. Ainsi, ce désengagement de l'Etat aux services de base ne permet pas à la commune de Yokadouma de répondre efficacement aux attentes de ses populations. Mais, il existe d'autres hiatus béants qui paralysent la municipalité.

II- LES PROBLEMES DE: LEADERSHIP, GESTION FINANCIERE, DE FACTURES IMPAYÉES

Les problèmes politiques de leadership paralysent le développement de la commune de Yokadouma. Aussi, la gestion financière est marquée par les problèmes de détournements. Le personnel communal et certains prestataires de la commune ne sont pas payés.

1. Les problèmes de leadership

La vie politique à Yokadouma est une "bataille rangée"³¹. En effet, les élections municipales laissent transparaître des dissensions entre les groupes ethniques. Après les élections, il y a des séquelles qui paralysent le nouvel exécutif communal. Lorsqu'un Bimo est à la tête de la mairie, Mpou-Mpong et Nkounabembe estiment que c'est l'affaire des Bimo³². Ils se donnent des coups bas afin de compromettre l'action du maire. Selon le Sénateur Elarion Diwala Mony, l'environnement politique de la commune de Yokadouma est pollué par les «jeux d'intérêts entre les ethnies»³³. Il s'agit là des jeux d'intérêt antagonistes qui se font dans le parti RDPC, parti gouvernant à la mairie de Yokadouma. Ainsi, les autres leaders politiques abandonnent le maire élu tout au long de son mandat. Les défis de développement qui devraient être l'affaire de toutes les forces vives de la commune sont annihilés par des rancunes nées des élections municipales. Des rancunes politiques qui perdurent dans le temps et sont devenus le quotidien des populations. C'est le même constat que déplore le

³⁰ R. G Sassabeno Metindi, 42 ans, maire entretien du 08 Août à Yokadouma.

³¹ "Bataille rangée" est une expression de Jean Paul Sartre.

³² P. Melomepouskong, 51 ans, Chef de Canton Mpou-Mpong entretien du 02 Août 2018 à Yokadouma, entretien du 09 Août 2018 à Yokadouma.

³³ E. Diwala Mony, 62 ans, Sénateur, entretien du Juin 2018 à Yaoundé.

Sénateur de Yokadouma. Pour lui, l'élite politique de Yokadouma se désolidarise de l'acte municipal à cause «des exclusions»³⁴. Ainsi, ces propos accablant démontrent comment les problèmes politiques de leadership à Yokadouma sont une des difficultés pour le développement de cette municipalité. Ses finances souffrent des problèmes de gestion.

2. Les problèmes de gestion financière

Un certain nombre de faits d'indélicatesse dans la gestion des fonds de la mairie de Yokadouma laisse transparaître des obstacles au développement de cette localité. En effet, la commune de Yokadouma est traversée par un séisme d'accusation et de détournements des deniers publics de cette institution de la période de 2002 à 2007³⁵. Il est difficile de ne pas se prononcer à ce sujet épineux et délicat lorsqu'on sait qu'en 2009 l'ancien maire Paulin Abono, ses co-accusés le receveur municipal Jean-Marie Tabi, le comptable-matières Martin Atemengue et le prestataire de services auprès de cette commune madame Meng née Jeanne Miakolo Mouele, se sont retrouvés face aux tribunaux³⁶. Il s'agit là des membres clés de la mairie qui ont accès direct aux revenus de la commune. Tous interpellés en 2009 et condamnés en 2014 à l'exception de Madame Meng³⁷. En dépit du fait que ces derniers clament toujours leur innocence, l'image des milliards dont bénéficie cette commune au fil des années sans réel développement laisse à réfléchir sur la gestion financière de cette institution. Sans réelle preuve de détournement des fonds, le niveau développement de Yokadouma nous pousse à dire quand même que, certains exécutifs pratiquent le «mapartisme» au détriment de l'intérêt général.

Par ailleurs, les propos de l'ancien Préfet de la Boumba et Ngoko Félix Minsing Mimbang qualifie la mairie de Yokadouma de grand malade. Il dit :

³⁴ Ibid.

³⁵ [http : //monAfrique/Cameroun-L 'impitoyable machine juridique de Paul Biya/amp](http://monAfrique/Cameroun-L'impitoyable machine juridique de Paul Biya/amp). Consulté le 17 Juillet 2018.

³⁶ Ibid.

³⁷ Mme Meng née Makala Mouele Jeanne est le seule être acquitté.

«Monsieur le maire, il faut vous dire d'emblée et sans ambages, vous héritez d'un grand malade»³⁸. Autrement dit, le grand malade c'est la commune de Yokadouma qu'il décrit lui-même par la suite dans un état chaotique, sans média et un délabrement de la vie socio-économique des populations. Loin de jeter l'opprobre sur l'ancien Maire incarcéré, la qualité des ouvrages réalisés (puits, écoles) par la mairie de Yokadouma suscite des interrogations³⁹. Le patrimoine mobilier et immobilier de la commune en majorité est en mauvais état. Or, il y a des fonds purs dans les budgets communaux à cet effet. On peut donc se demander où va cet argent ? Ainsi, la commune de Yokadouma est un lieu d'enrichissement pour les maires⁴⁰. Le «mapartisme » devient monnaie courante dans l'action communale. Ainsi, tout le système est paralysé. Par conséquent, la commune éprouve des hiatus béants de paiement de certaines factures.

3- Les problèmes des factures impayées

La commune de Yokadouma rencontre des difficultés de paiement de certaines de ses factures. En effet, les agents communaux ne perçoivent pas souvent leurs salaires de manière régulière. Ils font parfois plus de six mois sans être payés. Ce qui paralyse le rendement escompté en terme de productivité. Ce phénomène d'aérés de salaires a été fréquent durant le mandat de Paulin Abono. La cause retombe en parti au trésor public qui traine la commune dans le décaissement des fonds⁴¹. Aussi, l'excuse repose sur certains faux fuyants qui empiètent sur l'action de la municipalité. C'est ainsi que, la mairie rappelait les salaires des enseignants vacataires comme ce fut le cas du rappel de salaires

³⁸ [https://s.chi elvido-Cameroun, Yokadouma-une ville à l'agonie malgré les milliards](https://s.chi-elvido-Cameroun, Yokadouma-une ville à l'agonie malgré les milliards) consulté le 12 juillet 2018

³⁹ Certaines infrastructures écoles et adductions d'eau réalisées par la commune se détériorent plus vite après livraison. Il y a une complicité entre les prestations et la mairie.

⁴⁰ Informateur anonyme.

⁴¹ Anonyme

allant de septembre 2006 à juin 2007⁴². Ainsi, les autres agents communaux subissaient pareillement le même traitement.

Par ailleurs, les impayés des factures d'électricité ont entraîné des coupures d'électricité à la commune⁴³. Par conséquent, la dette de la mairie à l'entreprise de production locale d'électricité était lourde. En 2006 par exemple, la mairie a eu à comparaître au tribunal de grande instance de Yokadouma pour défaut de paiement de facture d'électricité.

Enfin, la commune se trouve dans la plupart des cas en désaccord avec certains prestataires communaux pour défaut de règlement de leurs factures⁴⁴. Il s'agit des travaux dont la mairie confie aux tiers pour la réalisation de certains projets. Malheureusement, entrepreneurs et mairie de Yokadouma se retrouvent en justice. Toutefois, des solutions sont à préconiser pour relever le niveau d'action de la mairie et atteindre le développement.

III-LES SOLUTIONS INTERNES

Parmi les solutions préconisées pour que la commune de Yokadouma éradique le sous-développement dans sa localité, on dénombre plusieurs solutions. Il s'agit de la communication autour de l'action communale, les solutions dans le cadre institutionnel, dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

1. La communication sur l'action communale

Communiquer, «c'est transmettre, c'est faire partager, c'est être en relation, en contact avec la population»⁴⁵. En effet, la communication est «l'ensemble des phénomènes concernant la possibilité, pour un sujet, de

⁴²ACY, titre 1, chapitre 12, article 112, paragraphe 12, Paiement frais de rappel des enseignants vacataires du comité de gestion secteur Mpou-Mpong Sud allant de septembre 2006 à juin 2007 suivant état joint...1.800.000 francs cfa).

⁴³Anonyme

⁴⁴Richard Moampandj Moamiet, 54 ans, 2è adjoint au maire, entretien du 18 mars 2018 à Yokadouma

⁴⁵ Dictionnaire Universel, Hachette, Edicef, 2007.

transmettre une information à un autre sujet, par le langage articulé ou par d'autres codes»⁴⁶. De là, l'action communale est l'ensemble des différentes réalisations menées par la commune de Yokadouma. Il s'agit alors d'un rituel que la commune de Yokadouma doit s'appliquer dans la recherche de l'efficacité en faisant partager son action. C'est l'enjeu de la gouvernance locale⁴⁷. Ceci permet aux populations d'être concernée et de savoir ce que la commune de Yokadouma fait pour elle. De là, la municipalité bénéficie de l'émission de la radio Boumba FM pour faire partager l'action communale au peuple⁴⁸. Tout ceci va amener les populations à évaluer ses élus et à la mairie de s'auto-évaluer et de savoir si son programme politique est respecté.

Certes, nous savons bien que l'exécutif doit toujours communiquer sur le budget communal après délibération, mais l'opérationnalisation de ce budget dans l'amélioration des conditions de vie de population doit faire l'objet d'une communication permanente⁴⁹. Cette communication peut être par semaine ou par mois. Par conséquent, les conseillers municipaux doivent être impliqués, car c'est eux qui sont les représentants des quartiers et des villages⁵⁰. Ceux-ci connaissent les réels problèmes des populations à la base. Aussi, le maire doit régulièrement mener des tournées municipales⁵¹ qui lui permettront de recueillir à la base les doléances des populations. A ce titre, les griots des chefferies traditionnelles peuvent faciliter sa visite⁵². Les autorités traditionnelles et les maires doivent travailler en synergie à cet effet. Une commission consultative des usagers des services communaux est à encourager. Autrement dit, la

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun : Un enjeu de gouvernance, Yaoundé, Afrédit, 2008, P. 2

⁴⁸ J. Doumba Mouele, 41 ans, Chef de chaîne Boumba FM, entretien du 08 Août 2018 à Yokadouma.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ S. Kombang Ampang Décentralisation et développement socioculturel de la commune d'Abang-Mbang, mémoire de DIPES II, Géographie, ENS de Yaoundé I, 2015, p.53.

⁵¹ B. C SOH, 46 ans, Chef cellule règlementation, Division des Affaires Juridiques au ministère des Travaux Publics, entretien du 18 Juillet 2018 à Yaoundé.

⁵² Ibid.

gouvernance locale doit être démocratisée dans une approche participative de tous⁵³. Donc, la démocratie demeure au cœur du peuple.

2. L'amélioration du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est le lieu par excellence de l'administration. Il fait intervenir le capital humain (administrateurs et personnels), le capital matériel et le capital financier.

L'amélioration du capital humain de la commune de Yokadouma passe de prime abord par un choix efficient des leaders⁵⁴. En effet, les leaders ici renvoient à l'exécutif communal à savoir le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux. Il faut que ce soient des hommes dévoués ayant de l'abnégation dans l'exercice de leurs fonctions⁵⁵. Seules les populations ont le choix sur leurs dirigeants. Du fait de certaines limites et de l'amateurisme dont fait montre l'exécutif communal de Yokadouma, il est nécessaire que, le maire, ses adjoints ainsi que les conseillers municipaux aient des séminaires de formations et de recyclages⁵⁶. Ces séminaires de formation vont les permettre de mieux étudier et trouver les solutions aux maux des populations locales. Par conséquent, les conseillers municipaux ne seront plus les simples figuratifs dans les différentes commissions ni lors des conseils.

Par ailleurs, il faut optimiser le personnel communal. Cela passe par la mise en stage et la formation proprement dite⁵⁷. La mairie de Yokadouma gagnerait à s'entendre⁵⁸ avec les différentes institutions de formation comme le CEFAM, les écoles normales d'enseignement, les CENAJES, l'école des travaux publics etc. Cette entente avec ces écoles va permettre à la commune d'envoyer ses agents pour se former afin d'avoir un meilleur rendement de ces

⁵³ R. Tchoumbia Elang, Décentraliser et démocratiser la gouvernance locale, Yaoundé PUCAC, 2004.

⁵⁴ M. Megua, L'institution communale dans la ville de MBOUDA : 1954-2010, Mémoire de DIPES II, Histoire, ENS de Yaoundé I, 2015, p.100.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ S. Kombang Ampang, Décentralisation et développement, p.97.

⁵⁷ Ibid

⁵⁸ La commune doit entrer en partenariat avec les écoles de formation.

derniers dès leur fin de formation. S'entendre renvoie à ce que les agents municipaux soient des auditeurs-libres dans ces écoles. Par conséquent, la mairie assure les frais de pension et de logement de ces auditeurs libres⁵⁹. En retour, les auditeurs libres assurent leur nutrition et le reste. De là, il faut un fichier numérique du personnel et l'évolution de leurs carrières⁶⁰.

En outre, la mairie de Yokadouma a intérêt d'assurer la maintenance de son patrimoine mobilier et immobilier. Le garage municipal qui existe déjà doit être bien fourni afin d'assurer le dépannage des véhicules de la commune⁶¹. L'achat des autres véhicules pouvant assurer le service d'hygiène doit être effectif au lieu d'avoir les tricycles car, ils n'arrivent pas à soulager toute la ville. Bien plus, les locaux de la mairie doivent être améliorés en faisant construire les bureaux des autres services qui n'ont pas de site⁶². Aussi, il faut qu'il y ait un local pour les archives⁶³ de la commune avec un personnel qualifié à cet effet. Il faut tout de même les bancs publics aux services de l'état civil et du maire pour un meilleur accueil des administrés, tout en augmentant le nombre d'agents à l'état civil⁶⁴. Rendre numérique le fichier d'état civil. C'est ainsi que l'urbanisation de la ville doit être pensée dans une lancée de gestion urbaine moderne⁶⁵.

Aussi, l'Etat devrait affecter de manière totale toutes les recettes fiscales à la commune. C'est une solution que le maire doit défendre au niveau des syndicats des communes dans le but d'accroître les revenus communaux⁶⁶.

⁵⁹ B. C Soh, 46 ans, chef de cellule réglementation, division des affaires juridiques au ministère des travaux publics entretien du 18 juillet 2018 à Yaoundé

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Hilaire Ebouok, 54 ans, chef de service technique de génie civil, entretien du 20 mars 2018 à Yokadouma.

⁶² A. Oyombo, 31 ans, Chef service courrier, entretien du 20 mars 2018 à Yokadouma.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ M. Kouan, 36 ans, Secrétaire d'Etat civil, entretien du 19 Mars 2018 à Yokadouma.

⁶⁵ André Tassou, Urbanisation et décentralisation au Cameroun. Essai d'analyse historique de la gestion urbaine (1900-2012), Paris, LGDJ, 1986, P. 24

⁶⁶ L. Ngonu Tsimi, L'autonomie administrative et financière... p.119.

3. L'amélioration des conditions de vie des populations

L'amélioration des conditions de vie des populations de Yokadouma est sur le plan socio-économique, culturel et touristique.

Sur le plan socio-économique, la commune doit améliorer le cadre de vie des populations. En effet, un meilleur cadre de vie des populations passe par une nécessité d'une réhabilitation des infrastructures routières⁶⁷. Il s'agit d'emblée d'améliorer les routes communales et les rues de la ville et celles qui vont vers les plantations agricoles paysannes⁶⁸. La commune a déjà un atout du fait que, les pistes agricoles des villages sont les anciennes routes forestières abandonnées; Il suffit juste de les entretenir. En ville, les routes des quartiers devraient être latérisées pour éviter la poussière, la boue et des bourbiers qui empêchent une bonne circulation des personnes et engins. Il s'agit d'une circulation routière aisée⁶⁹. Pour cela, la mairie dispose des carrières de gravier dans certains villages (Mintom, Massiang, Ngolla 17, Bangué, etc.) capable d'améliorer les routes.

Par ailleurs, la commune doit développer une politique de la construction d'un pont sur la Boumba. À cet effet, la commune au lieu de continuer à prélever les taxes sur le bac doit plutôt chercher à entrer en partenariat avec les sociétés forestières exerçant dans cette zone pour la construction d'un pont. La photo numéro quatorze ci-après est l'image du bac sur la Boumba.

⁶⁷ J. Kago Lele, Les complexités de gestion des collectivités... p.135.

⁶⁸ P. Maye, 71 ans, planteur, entretien du 16 Août 2018 à Ngokala.

⁶⁹ J. Kago Lele, les complexités de gestion des collectivités, p.133.

Photo 13 : La traversée sur le fleuve Boumba, village Biwala 2018



Source: photo prise par M. Mpiendj le 14 septembre 2018 à Biwala

Il ressort de cette photo que, la traversée du fleuve boumba sur le bac est pénible. Les usagers sont obligés d'emprunter les pirogues. Ce bac tombe en panne régulièrement et même quand il fonctionne, ça met des heures pour traverser. Plus d'une dizaine de villages se trouvent de l'autre côté de la rive. Or, il existe d'énormes richesses naturelles qui contribuent au financement de la commune et de l'Etat central.

Bien plus, l'amélioration des équipements de bases tels que l'eau, l'électricité, les infrastructures éducatives et hospitalières est à préconiser. A cet effet, le service technique de la mairie devrait être qualifiée ayant de la rigueur lors des contrôles des travaux menés par les prestataires⁷⁰. La mairie doit aménager les points d'eau des villages, car il existe plusieurs sources d'eau non aménagées⁷¹. Jacques Kago Lele parle de «l'eau à la portée de tous»⁷².

En ce qui concerne l'électricité, la commune doit œuvrer dans l'énergie renouvelable⁷³. Il s'agit de l'énergie solaire. Avec l'achat des plaques solaires

⁷⁰ J. Missol Moabak, 33 ans, technicien de génie civil, entretien de 30 Août 2018 à Yokadouma.

⁷¹ Atlas des cartes de la commune de Yokadouma.

⁷² J. Kago Lele Les complexités de la gestion..., p.133

⁷³ Les plaques solaires sont une source d'énergie inépuisable et renouvelable

au lieu d'investir dans les groupes électrogènes qui ne résistent pas pour manque de gasoil et d'entretien, les villages de la commune seront électrifiés. La commune doit ainsi s'associer avec les comités de gestion villageoise de redevances forestières dans l'achat des plaques solaires pour l'électrification rurale⁷⁴. L'énergie solaire est utile pour l'éclairage public de la ville de Yokadouma et les rues des quartiers⁷⁵. La mairie en se lançant dans cet éclairage public va se lancer dans le slogan « Yokadouma, la cité du bien-être » baptisé par l'ancien maire Paulin Abono.

Cette cité du bien-être passe aussi par l'hygiène et salubrité. Il est question d'amener les populations à participer à l'hygiène. Les chefs de quartiers et les comités de vigilances doivent être mis à contribution pour la propreté. Parallèlement, les agents de police municipale doivent veiller au bon état des bacs à ordures afin d'éviter l'incivisme des usagers⁷⁶. Les comités de vigilance des quartiers et villages doivent être mis à contribution à cet effet et primer les quartiers et villages les plus propres.

Sur le plan agricole, la mairie doit réactualiser les initiations prises en 2001 dans l'accompagnement des agriculteurs⁷⁷. Elles sont entre autres, réactualiser la maison du planteur, l'école d'agriculteurs (ECODER de Parny), le fond spécial pour l'agriculture, élevage et pêche. Les opérateurs économiques et autres bailleurs de fonds doivent être mis à contribution.

Sur le plan piscicole, la commune de Yokadouma bénéficie des espaces naturels où l'on peut exercer de la pisciculture. Il suffit à ce titre de visiter les villages pour se rendre compte de la panoplie de ces espaces. En particulier, l'axe Yokadouma-Lamdoum possède assez d'espèces naturelles à valoriser⁷⁸. La commune en valorisant ces espèces naturelles va résoudre les problèmes de

⁷⁴ E. Diwala Mony, 62 ans, Sénateur, entretien du 10 Juin 2018 à Yaoundé

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ M. Kouan, 36 ans, secrétaire d'état civil, entretien du 19 mars 2018 à Yokadouma.

⁷⁷ Chaque maire qui arrive à la tête de la mairie cherche de prime abord à effacer les initiatives de son prédécesseur, même celles qu'on doit garder comme l'accompagnement des agriculteurs.

⁷⁸ La commune doit coopérer avec les sociétés forestières pour l'aménagement des étangs naturels.

chômage des jeunes, l'alimentation des populations. Ces étangs piscicoles vont apporter des revenus à la commune. Sans toutefois oublier la valorisation du lac municipal au quartier Bordeaux.

La mairie doit œuvrer à accroître la production agropastorale et d'avoir un marché concurrent dans la sous-région d'Afrique Centrale. C'est en produisant beaucoup que les jeunes vont avoir un emploi⁷⁹. C'est dans cette optique, il faut «l'équilibre entre les cultures vivrières, la caféiculture et l'élevage, ce qui suppose au préalable une meilleure commercialisation intégrant des produits vivriers et des produits de l'élevage»⁸⁰. En d'autres termes, l'auteur a amené les populations Bafou de l'Ouest-Cameroun à valoriser d'abord les produits de consommation locale qui permettent d'être en permanence avec le marché et apportent des revenus aux familles. L'auteur s'est illustré en créant le groupement d'agriculteurs modernes (GAM) dans la communauté Bafou répondant à la production des produits de commercialisation locale⁸¹. C'est dans cet élan que, la commune de Yokadouma doit conduire ses populations dans la production des produits vivriers et la quête du marché local et sous-régional. Cela permet d'éviter la notion de «saison dite morte et de saison dite vivante». Car, la commune ne vit que pendant la saison des récoltes du cacao dite saison vivante⁸². Or, la saison des récoltes de cacao ne dure que quatre mois, le reste de huit mois les populations se retrouvent plongées dans le Yana (endettement).

Par ailleurs, la commune doit investir dans la construction des logements sociaux⁸³ à mettre en location. Il s'agit de prendre attache aux sociétés forestières qui vont fournir les planches. Les camions bennes de la commune doivent être mis à contribution pour le transport du sable.

⁷⁹ T. Ngakoutou, Les problèmes du développement social en Afrique, UNESCO, Dakar, 1998

⁸⁰ P. M Metangmo, Développer pour libérer, Paris, l'Harmattan, 1986, pp.19-79.

⁸¹ Ibid.

⁸² A. Tette, 73 ans, Notable, entretien du 20 août 2018 à Djemba

⁸³ B. C, Soh, 46 ans, chef cellule règlement, division des affaires juridiques au ministère des travaux publics, entretien du 18 juillet 2018 à Yaoundé

4. L'amélioration du visage culturel et touristique

La population de Yokadouma dispose d'un patrimoine culturel riche. Ceci étant, des actions dans la valorisation culturelle de l'Arrondissement de Yokadouma est à encourager. Il s'agit de valoriser les principales danses rituelles des populations de la commune. C'est le cas du «Ke-Ke, de l'Akoula, du arche, du Mayindo et du Mboma»⁸⁴. Ce sont des danses traditionnelles chez les Pygmées, Mpou-Mpong, Bimo et Nkounabembe. Ainsi, il est impératif pour la commune d'organiser les manifestations culturelles. Un mini festival annuel est nécessaire pour faire connaître les danses locales.

Par ailleurs, la commune doit œuvrer dans la création et l'équipement d'une bibliothèque communale, un centre multimédia avec un personnel en charge de ces services⁸⁵. C'est un secteur qui fait entrer des revenus mais aussi qui répond aux exigences de l'heure et à l'éducation des enfants.

Enfin, la commune possède des attraits touristiques important à valoriser. Il s'agit de la réserve Boumbe Bek qui est un parc national, la chute Essock-Ly Toumme, le fleuve Boumba avec ses chutes, les huttes des pygmées Baka⁸⁶. En un mot, c'est un potentiel riche en ressources naturelles telles que la faune, la flore, le relief et l'hydrographie. Il faut donc des structures d'accueil et tout un service chargé de la gestion du tourisme⁸⁷. Le lac municipal est également un attrait touristique de la commune de Yokadouma.

Au demeurant, le développement doit être axé sur l'homme.

«Il ne peut être durable dans la mesure où il est axé sur l'homme. Mais, il est avant tout sociale et va même au-delà. Il est crucial non seulement pour

⁸⁵ A. Mowoundo 30 ans, élève-professeur, entretien du 13 juin 2018 à Yaoundé.

⁸⁶ J. Doumba Mouele, 41 ans, chef de chaîne Boumba FM, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

⁸⁷ R. G Sassabeno Metindi, 41 ans, Maire, entretien du 18 Mars 2018 à Yokadouma.

améliorer la condition humaine mais aussi pour accroître l'efficacité économique et garantir les conditions d'une démocratie politique»⁸⁸.

IV-LES SOLUTIONS EXTERNES

Les perspectives externes passent par une solidarité de l'élite interne et externe de la commune de Yokadouma, l'ouverture de la commune à l'Etat et au privé dans la recherche des sources de financement et l'association des communes du Cameroun.

1. Solidarité de l'Elite intérieure et extérieure au développement de YOKADOUMA

Au niveau local déjà on doit, après avoir exclu les exclusions, rechercher et réaliser absolument l'unité et l'intégration des forces vives, la complémentarité des compétences et des expertises pour mettre en valeur les potentialités favorables au développement⁸⁹.

Il s'agit en effet de bannir les discriminations entre les groupes ethniques et clans politiques en vue d'une action synergique des fils et filles de l'arrondissement de Yokadouma. Le dépassement des clivages politiques et tribaux⁹⁰ donne lieu à la conjugaison des idées et des efforts, chacun apportant sa contribution à l'édifice. Ainsi, la commune doit s'appuyer sur l'élite intellectuelle (enseignants, étudiants et chercheurs), l'élite politique (tous les partis politiques), l'élite religieuse et l'élite économique. Par exemple, le maire peut appeler un enseignant et lui demander de constituer une équipe d'experts pour mener une étude sur les problèmes de l'éducation à Yokadouma. Cette étude est sponsorisée et fait même l'objet de forum et de médiatisation lors de la présentation des résultats⁹¹. Ces résultats vont donc permettre à l'exécutif communal d'entreprendre les actions aux problèmes posés. Ainsi, la commune

⁸⁸ T. Ngakoutou, Le problème du développement social en Afrique..., P.5

⁸⁹ J. Kago Lele, Les complexités de la gestion des collectivités..., P.95

⁹⁰ Ibid, p.3.

⁹¹ B.C, Soh, 44 ans, chef cellule règlementation, ministère travaux publics, entretien, 18juillet2018, à, Yaoundé Les Mpou-Mpong et Kounabembe s'estiment supérieurs aux Bimo. Ils font ressusciter les guerres de conquêtes ancestrales lors de leur processus migratoire. Ceux-ci veulent toujours considérer les Bimo comme étant des Centrafricains.

de Yokadouma doit militer à l'intégration sociale⁹² de toutes les forces vives de l'Arrondissement.

2. S'ouvrir à l'Etat

La commune de Yokadouma doit s'ouvrir à l'Etat en vue de la recherche des financements. En effet, en dehors de son autofinancement, la mairie de Yokadouma doit s'appuyer sur son élite afin que celle-ci puisse aider à contacter les différents ministres en charges des projets dont elle a besoin. De ce fait, il faut que le maire ait un carnet d'adresses⁹³. Le maire doit oser, il doit être un vrai manager.

Par ignorance ou par peur d'être déçus, les maires s'approchent peu ou pas du tout des ministres spécialisés aux problèmes d'équipements publics, des routes, de l'eau etc. Pourtant, il suffit d'oser en montant des projets défendables, avec des études de faisabilité convaincants, de demander des audiences et de les présenter aux ministres compétents⁹⁴.

Ainsi, l'appui de l'Etat par le truchement des ministres va permettre de soutenir le budget d'investissement de la commune de Yokadouma. Car, ce budget d'investissement est insignifiant.

3. S'ouvrir aux ONG et autres communes

L'Etat du Cameroun a toujours encouragé la coopération décentralisée tant entre les communes camerounaises qu'avec l'extérieur. Le développement de la commune de Yokadouma nécessite des partenariats avec les ONG de développement local et avec les autres communes nationales et internationales. En effet, outre le soutien des partenaires privilégiés de l'Etat comme le FEICOM, le PNDP, le PDDL etc. La commune de Yokadouma doit militer dans une coopération décentralisée avec les autres partenaires (nationaux et

⁹²B.C, Soh, 44 ans, chef cellule réglementation, ministère travaux publics, entretien, 18 juillet 2018, à Yaoundé. Les Mpou-Mpong et Kounabembe s'estiment supérieurs aux Bimo. Ils font ressusciter les guerres de conquêtes ancestrales lors de leur processus migratoire. Ceux-ci veulent toujours considérer les Bimo comme étant des Centrafricains.

⁹³ B. C Soh 44 ans, Chef Cellule règlementation, Division des Affaires Juridiques au ministère des Travaux Publics, entretien du 18 Juillet 2018 à Yaoundé.

⁹⁴ T. Ngakoutou, Les problèmes du développement, p.121.

internationaux). La vie en autarcie ne fait pas évoluer. Il faut donc que, la commune renoue avec l'association des communes du Département de la Boumba et Ngoko, abandonnée depuis 2007, qu'elle milite dans la coopération avec les autres communes du Cameroun afin de partager les idées et se soutenir financièrement dans la réalisation des projets⁹⁵. Prendre l'exemple de la commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 qui entretient des coopérations avec l'ONG Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), l'ONG canadienne CAWST, la mairie de Colombes en France, la commune de Franckental en Allemagne, la commune de Bumbu à Kinshasa en RD Congo⁹⁶, etc. La commune de Dschang⁹⁷ et les autres communes de l'Ouest-Cameroun⁹⁸ s'illustrent dans des coopérations décentralisées.

Dans ce sillage, la commune de Yokadouma doit d'abord débiter avec la coopération avec les WWF et sociétés forestières résidant à Yokadouma. Il est question d'avoir les idées porteuses de projets de développement et de s'ouvrir au reste du monde. Donc, les retombées de la coopération sont multiples. Elles sont du volet formation, la mobilisation des ressources, la construction des infrastructures. D'ailleurs même, le Cameroun encadre cette coopération décentralisée dans le décret de 2011⁹⁹. La commune de Yokadouma doit donc s'ouvrir dans ce sens.

Au demeurant, la commune de Yokadouma éprouve un certain nombre de difficultés dans son fonctionnement et l'atteinte des objectifs du développement de sa localité. Il s'agit des difficultés institutionnelles, de ressources, matérielles, financières et humaines, du désintérêt de l'État aux problèmes de base, le problème de leadership et l'incivisme dans la gestion des biens de la commune.

⁹⁵ Le carnet d'adresse est une preuve de l'ouverture du mois aux autres partenaires.

⁹⁶ J. Kago Lele, Les complexistes de la gestion des collectivités... p.159.

⁹⁷ La commune de Yokadouma est fermée aux échanges avec l'extérieur et vit seulement de ses propres ressources.

⁹⁸ <https://www.mémoire Online.com>, Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'Arrondissement de Yaoundé, consulté le 16 Juillet 2018.

⁹⁹ Décret n° 2011/116/PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de coopération décentralisée au Cameroun.

Ses difficultés sont des barrières au développement. Le sous-développement menace les populations. Toutefois, un certain nombre de solutions sont envisagées dans l'optique du mieux-être des habitants. Ces perspectives sont des challenges à relever. Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie des populations. Aussi, la commune doit militer dans la coopération décentralisée et améliorer son cadre institutionnel. Le tout soldé par une communication de la part de l'exécutif au sujet de son action.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En conclusion, ce travail qui a pour thème "La commune de Yokadouma face aux challenges du développement, 1955-2018" nous a permis de faire le point sur l'action communale à Yokadouma et son impact pour sortir du sous-développement. Autrement dit, ce travail nous a permis d'étudier le développement par le bas. De ce fait, nous avons structuré notre travail en quatre chapitres.

Nous nous sommes intéressés de prime abord au premier chapitre de la présentation géographique et historique de la commune de Yokadouma. Il ressort de ce chapitre que, la commune de Yokadouma se trouve en pleine forêt équatoriale, au Sud-est camerounais. Elle jouit à cet effet des richesses variées de son sol favorable à la pratique de l'agriculture des cultures vivrières et des cultures de rente. Sa forêt est riche en faune, en bois à export qui entraînent la présence de multiples sociétés d'exploitation forestière. Par conséquent, la commune jouit des revenus issus de cette végétation. Malheureusement, l'arrondissement de Yokadouma est caractérisé par la pauvreté ambiante et le Yana qui est un endettement excessif. D'où la précarité de l'habitat et des conditions de vie des populations. Pour éradiquer cette précarité, la commune fut créée à Yokadouma en 1955.

Par la suite, notre analyse a été portée sur l'organisation et le fonctionnement de la commune de Yokadouma. Il ressort à ce niveau que, cette commune est dirigée par un exécutif composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux. Aussi, dans ses missions, la mairie a en son sein un personnel. Mais, ce dernier a un niveau scolaire oscillant autour du CEPE et d'autres sans diplômes.

En dépit de tout ceci, la commune de Yokadouma eu égard ses atouts sus-évoqués bénéficie des revenus et a des budgets oscillant à plus d'un milliard et demi depuis les années 1996 à 2018. Ceci s'explique par les redevances forestières qui occupent la grande partie des budgets.

Nous nous sommes également intéressés indéniablement aux réalisations de la commune de Yokadouma. Au bout du compte, il est à relever que, la commune n'a pas mené de véritables réalisations impactant la vie des populations de 1955 à 2018. À l'exception des efforts fournis par la commune de 2002 à 2008 favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations parce que, la commune en ce temps-là, a pensé à la formation et à l'éducation des hommes et des femmes. Mais, la commune est à nouveau tombée dans les travers du sous-développement. Les investissements ne sont pas de qualité et n'entraînent pas le développement. Au moment où les prédécesseurs de Abono Paulin ont supprimé certaines réalisations comme les subventions des planteurs, la maison des planteurs et l'école d'agriculture de Parny, le développement est encore un mythe. Les acquis ne sont pas préservés. On fait et défait, c'est l'éternel recommencement. L'arrondissement est dans un retard historique du développement.

Enfin, nous nous sommes intéressés aux difficultés auxquelles la commune de Yokadouma fait face et aux défis à relever par les acteurs de cette institution. De cette analyse, il ressort que l'action de la commune est freinée par une kyrielle d'obstacles. Ces obstacles sont institutionnels, le problème de leadership et de gestion financière. Au niveau institutionnel, nous avons des ressources humaines peu qualifiées et le renouvellement du matériel mobilier et immobilier. Aussi, l'Etat est prépondérant dans le financement de la commune. En d'autres termes, la commune n'est pas autonome financièrement; ceci s'explique par des lourdeurs dans le décaissement des fonds, ce qui entraîne les aérés et les impayés de certaines factures. Également, l'entrepreneuriat de la

mairie est limité. En conséquence, la montée de la pauvreté se fait ressentir chez les populations.

Au niveau des problèmes de leadership et de gestion des finances, ceux-ci paralysent l'action communale. L'élite politique se donne des coups bas pour annihiler l'action de l'exécutif communal. Egalement, le sous-développement de l'arrondissement de Yokadouma laisse croire que les maires détournent de l'argent qui est mis à leur disposition pour leurs propres fins. La mairie de Yokadouma devient une maison d'enrichissement des uns et des autres.

Au regard de tous ces problèmes, la commune de Yokadouma pour se développer doit entreprendre sur le plan interne la communication autour de son action. Le défi de l'amélioration du cadre institutionnel s'impose; ceci passe par la qualité du choix de ses dirigeants, la formation de son personnel, la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier et une meilleure mobilisation des recettes municipales. Aussi, le développement passe par la formation et l'éducation des populations, la construction des infrastructures de base (routes, eau, électricité, éducation, santé, etc). C'est dans ce sillage que la commune va conquérir le marché local et sous-régional en encourageant la production.

Au niveau externe, la commune de Yokadouma doit s'ouvrir à l'État, aux ONG, et aux autres communes dans une coopération décentralisée. Mais, l'élite interne et externe a intérêt d'être solidaire pour développer Yokadouma.

En définitive, le bilan des réalisations de la commune de Yokadouma de 1955 à 2018 reste mitigé. Cette commune souffre de son enclavement dû à son accès au manque de route, à l'influence de l'État central et à l'éducation qui est arrivée et pénétrée tardivement dans cette partie du Cameroun. Une décentralisation effective va booster cette localité et atteindre le développement durable. Ainsi, la commune de Yokadouma doit changer de paradigmes, c'est-à-dire avoir de nouvelles idées, les nouvelles manières de faire.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRES

1- Archives de la commune de Yokadouma

1. Monographie de la commune de Yokadouma, 2003
2. Plan communal de développement 2008
3. Plan communal de développement 2012
4. Procès-verbaux de l'élection municipale de 1997
5. Procès-verbaux de l'élection municipale 2001
6. Elections municipales du 30 septembre 2008
7. Arrêté municipal n°003/AM/CY/SP/08 portant attributions aux adjoints au maire de la commune de Yokadouma
8. Règlement des frais pour achat de trois voitures marques Toyota-Corolla suivant facture n°20/10/2009...
9. Budget communal 2008
10. Arrêté municipal n°13/AM/CR/YOK/SG du 30 septembre 2003
11. Extrait de délibération du 07 décembre 2008
12. Extrait de délibération du conseil municipal n°2014/06/DEL/CY/SG/SAG du 05 décembre 2014
13. Budget communal 2015
14. Les comptes administratifs de 2004 à 2014
 - Mandat de paiement, titre 1, chapitre 4, article 11, paragraphe 0, mandat n°52, Règlement frais de participation de la C.R de Yokadouma à l'organisation du mini comice agro-pastoral provincial de Batouri, 12 août 2002
 - Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 50, paragraphe 101, mandat n°1421, Règlement frais de contribution de la CR de Yokadouma

à l'accueil de la fondation Chantal Biya et l'organisation de l'arbre de Noël chez les Pygmées Baka, 18 décembre 2003

- FEICOM, 2006 n°4454/N/FEICOM/AP/AC/SC/BT, Exécution de l'avis à tiers détenteur sur le CAC du 1er trimestre 2006
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 70, paragraphe 123, Règlement frais fonctionnement des commissions de la révision des listes électorales suivant l'arrêté municipal
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 60, paragraphe 106, Règlement frais de fonctionnement DZ l'association des communes du département de la Boumba et Ngoko au compte de l'année 2004
- -Marché n°41/LC/CR/YOK/SG/BCR/BF/01, Construction du marché frontalier DZ Mboy II, attachement n°02, 22/04/2002
- Marché n° 55/LC/CR/YOK/SG/BCT/BF/03, Construction du marché B au quartier Paradis, 2008
- Patrimoine mobilier et immobilier de la commune de Yokadouma
- Mandat de paiement titre 2, chapitre 2, article 2, paragraphe 3, mandat n° 529, Règlement frais du marché n° 05/M/CR/SG/BCR/BF/02 Pour Étude de bitumage de 11,9km de voirie dans la ville de Yokadouma (décompte provisoire n° 3 du 30 novembre 2002
- Règlement de paiement pour les travaux d'électrification du village Mbol 12 suivant attachement n° 01
- Règlement et paiement pour les travaux de fabrication des plaques de signalisation des chefferies des villages de Nabonda et Mobalo suivant facture joint
- Atlas des cartes de la commune de Yokadouma, 2013
- Mandat de paiement titre2, chapitre 2, article 60, paragraphe 110, mandat n° 301, Règlement frais des travaux de construction des puits équipés de pompes manuelles suivant décompte joint, 2006

- Mandat de paiement, titre 2, chapitre 1, article 60, paragraphe 110, Règlement frais des travaux d'aménagement d'une source d'eau pour le comité de gestion des redevances forestières Mpou-Mpong sud suivant facture joint
- Mandat de titre 2, chapitre 2, article 5, paragraphe 1, mandat n° 129, Règlement frais de produits de traitement des domiciles autres villages de Parny...
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 1, paragraphe 0, Paiement des frais des travaux de construction des toilettes publiques suivant titre de commande n° 06/LC/YOK/SG/BCR/BF/02, 12 novembre 2003
- Paiement frais pour les travaux de construction de logements des enseignants à Mintom pour le compte du comité de gestion des redevances forestières secteur Mpou-Mponf sud suivant facture joint
- Mandat de paiement, titre 2, chapitre 4, article 7, paragraphe 0, mandat n° 93, Règlement frais d'appui aux étudiants, séminaristes, lycéens et infirmiers 1ère tranche suivant état ci-joint
- Mandat de paiement, titre 2, chapitre 1, article 50, paragraphe 100, mandat n° 417, Règlement frais de paiement de réfection clôture du stade municipal et toilettes suivant facture n° 002
- Ndoh Nana Christophe, Demande d'aide matérielle ou financière, à monsieur le maire de la commune de Yokadouma, le 08 janvier 2014;
- Mandat de paiement, titre 2, chapitre 1, article 50, paragraphe 100, mandat n° 417, Règlement frais de paiement de réfection de la clôture du stade municipal et toilette suivant facture n° 002 du 04 mai 2001;
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, paragraphe 103, Etat des dépenses du club Boumba Football;
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 60, paragraphe 106, mandat n° 2029, Règlement frais de paiement des travaux de construction

d'un hangar au compte du secteur Kounabembe Ouest suivant présent décompte...;

- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 6, article 60, paragraphe 104, Règlement frais paiement des chaises suivant facture n° 002 du 05 juin 2003 pour le compte de la redevance forestière Kounabelbe, 22 septembre 2003;
- Mandat de paiement, titre 1, chapitre 12, article 112, paragraphe 12, Paiement frais de rappel des enseignants vacataires du comité de gestion du secteur Mpou-Mpong Sud allant de septembre 2006 à juin 2007 suivant état joint.

2-SOURCES ORALES

Noms et prénoms de l'informateur	Age	Statut social	Date et lieu de l'entretien
Amadou	37	Président des chauffeurs taxis	18 mars 2018 à Yokadouma
BindiJean-Jacques	48	Secrétaire général de la commune de Yokadouma	19 mars 2018 à Yokadouma
Diopimb AkandaEtienne	74	Ancien président de la maison du planteur	28 juillet 2018 à Yokadouma
DjuissiClement	54	Cultivateur	19 mars 2018 à Djemba
Doumba Mouele John	41	Chef de chaine Radio Boumba FM	18 mars 2018 à Yokadouma
EbouokHilaire	54	Chef service technique génie civil	18 mars 2018 à Yokadouma
Kette DopenoupDaniel	57	Ancien 2 ^e Adjoint au maire	16 septembre 2018 à Massea
KouanMireille	36	Secrétaire d'état civil	19 mars 2018 à Yokadouma
Lemidjend EbouokJasmin	73	Conseiller municipal	19 mars 2018 à Yokadouma
LemidjendLouis	42	Ancien Footballeur Boumba FC	18 mars 2018 à Yokadouma
Mama Cathy	64	Présidente des Bayam Selam	20 mars 2018 à Yokadouma
Manga MegnapouliDieudonné	54	Entraîneur Boumba FC	19 aout 2018 à Yokadouma

MayePascal	72	Planteur	2 août 2018 à Ngolla 20
MbawaGodfred	44	Commerçant	24 mars 2018 à Yokadouma
MekondjDidier	74	Retraité	30 juillet 2018 à Yokadouma
Melomepouskong Patrice	48	Chef de canton Mpou-Mpong	08 aout 2018 à Yokadouma
MepongoFrancis	35	Président OJRDPC	09 mai 2018 à Yaoundé
Metindi EdwigeSolange	42	Délégué départemental des enseignements secondaires de la Boumba et Ngoko	20 mars 2018 à Yokadouma
MibouomlaLeger Esperance	42	Infirmier	02 aout 2018 à Yokadouma
Moabak MissolJovanie	32	Technicien Supérieur génie civil	18 mars 2018 à Yokadouma
Moapandj MoamietRichard	54	2 ^e Adjoint au maire	18 mars 2018 à Yokadouma
MoazaAimé	43	Conseiller municipal	19 mars 2018 à Yokadouma
Mony Diwala Elarion	66	Sénateur / chef de canton kounabembe	08 juin 2018 à Yaoundé
MowoundoArmand	30	Elève professeur	13 juin 2018 à Yaoundé
Mpikong Décladore	37	Chef de village Djemba	19 Aout 2018 à Djemba
MvondoJean	71	Ancien chef de poste Retraité	02 Septembre 2018 à Djemba
Oyombo Aristide	31	Chef service courrier	20 mars 2018 à Yokadouma
Sassadeno Metindi Richard Gaston	42	Maire de la commune de Yokadouma	19 mars 2018 à Yokadouma
Souh Cyriac Bienvenu	44	Chef cellule règlementation, division des affaires juridiques au ministère des Travaux Publics	18 juillet 2018 à Yaoundé
Tette André	73	Notable	20 Aout 2018 à Djemba

3-Thèses, mémoires et rapports

- Ango Mengue, "L'Est camerounais : une géographie du sous-développement et de la marginalité", Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, 1982.
- Avidi Jean-Paul, "L'institution communale au Cameroun sous administration coloniale française: Caractère et évolution des origines à 1960", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé 1, 2003;
- Bissaya Mathurin Claver, "Elites et développement dans la commune de Bokito 1959-2009", Mémoire de DIPSS II en Histoire, ENS de Yaoundé 1, 2014
- Bureau central de recensement et des études de la population, 1987
- Centre d'ORSTOM de Yaoundé, Dictionnaire des villages de la Boumba et Ngoko, juin 1966
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté, avril 2003
- Données du RGPH de 1976
- Effila Bernard, Suivi des grands et moyens mammifères dans les clairières de la zone Est du parc national de Boumba-Bek, Rapport de stage cycle B, école pour la formation des spécialistes de la faune, Garoua, 2014
- Eloundou Kouna Charlotte Gisèle, "Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun: le cas des forêts communales et communautaires dans la région Est", Thèse de Doctorat en géographie, Université du Maine, Le Mans, 06 décembre 2012
- Essiané Eric Théophile, "L'institution communale au Cameroun: approche historique à travers les élections municipales de Dja et Lobo, 1950-1996", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2000
- Essie Abenelang Julves Bertille, "L'impact socioéconomique et environnemental de l'exploitation forestière dans l'arrondissement de

- Yokadouma (1980-2004)," Mémoire de DIPES II, Histoire, ENS de Yaoundé, 2017-2018.
- Fondation solidarité, Diagnostic du diagnostic institutionnel communal de la commune de Yokadouma, octobre 2011
 - Kogni, "Bertoua, Batouri, Belabo: Etude comparative de trois villes de la province de l'Est du Cameroun", Thèse de Doctorat III^e cycle de Géographie Urbaine, Université de Yaoundé, 1986
 - Kombang Ampang Sandrine, "Décentralisation et développement socioculturel de la commune d'Abong-Mbang", Mémoire de DIPESS II en Géographie, ENS de Yaoundé 1, 2015.
 - Kuate Jean-Pierre, "Contribution au renforcement des ressources financières des communes camerounaises", Mémoire du DESS en gestion financière municipale, Institut africain des hautes études municipales, Cotonou-Benin, 2004
 - Megua Martial, "L'institution communale de la ville de Mbouda: 1954-2010", Mémoire de DIPESS II en Histoire, ENS de Yaoundé I, 2015.
 - Mempouth Edjodj, "Etude historique des Mpo'oh et apparentés du Sud-Est camerounais, des origines à 1916", Mémoire de DIPESS II, ENS de Yaoundé 1, 1994.
 - Metsampiti Bamlatol Arthur Fidelis, Rapport de formation des relais communautaires Baka sur la surveillance épidémiologique dans la commune de Yokadouma, 07 février 2015.
 - Ndanmadeu Cédric, "Institution communale et développement local à Nkongsamba(1950-2008)", Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé 1, 2015
 - Ngono Tsimi Landry, "L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées, l'exemple du Cameroun", Thèse en Doctorat de droit public, Université de Paris, Est-Creteil, Vol de Marne, 2010

- Pierre Moulinier, Rapport du programme de l'UNESCO en matière du développement culturel: Présentation des travaux réalisés depuis 1960, Paris, UNESCO, 1996
- Sinang Joseph Jules, "Contribution de l'oralité à l'étude des relations entre les Pygmées Baka et Bantou du Sud-est du Cameroun, des origines à 1960", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé 1, 2004
- Todjimbe Raphaël, "Les relations Tchad-Cameroun, 1960-1982: aperçu historique", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé 1, 2007.

II- SOURCES SECONDAIRES

1- Ouvrages

- Abwa Daniel, *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960): ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUCAC, 2000.
- Abwa Daniel, *Cameroun, histoire d'un nationalisme, 1884-1961*, Yaoundé, Clé, 2010.
- Biwole Gilbert, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, Sopecam, 1985.
- Cuvillier Armand, *Vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, 1956.
- *Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Imprimerie Jean Didier Lizi-Sur-Oucq, Septembre 1979.
- *Dictionnaire universel*, Hachette, Edicef, 2007.
- Fèbvre Lucien, *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992;
- Finken Martin, *Communes et gestion municipale au Cameroun: institution municipale, finances, gestion locale, intervention municipale*, Presse du groupe Saint-François, 1996;

- Fragnière Jean-Pierre, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1976;
- Guidère Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Paris, Elipses, 2004.
- Guiffo Jean-Philippe, *Le statut international du Cameroun, 1921-1961*, Yaoundé, édition de l'Essoah, 2007.
- Hauriou Maurice, *Traité de droit administratif*, Paris, Gallimard, 1998;
- Kabou Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement*, L'Harmattan, 1991.
- Kago Lele Jacques, *Les complexités de gestion des collectivités décentralisées: le cas de Bafoussam*, Yaoundé, Imprimerie Hizer, août 2009.
- Ki-Zerbo Joseph, *Histoire générale de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Kom Tchunte Barthélémy, *L'élu municipal au Cameroun*, Cotonou, P.D.M, CEDA, 1996.
- *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2009.
- Mboumegne Dzesseu Serge Frédéric, *Dictionnaire de la décentralisation et de la gouvernance locale*, Compte d'auteurs, 1ère édition, mars 2015.
- Mekinda Bilounga Eric, *La coopération décentralisée au Cameroun: perspectives et enjeux*, Yaoundé, l'Harmattan, 2013.
- Metangmo Pierre-Marie, *Développer pour se libérer*, Paris, l'Harmattan, 1986.
- Nay Olivier, *Lexique de Science politique, vie et institution politique*, 3è édition, Paris, Dalloz, 2014.
- Ngakoutou Timothée et al, *Les problèmes du développement social en Afrique*, UNESCO, Bureau régional de Dakar, 1998.
- Ngane Suzanne, *La décentralisation au Cameroun: Un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Afrédit, 2008.
- Ngongo Louis, *Histoire des institutions et des faits sociaux au Cameroun, 1884-1945*, Tome 1, Nancy, Berger-Levrault, 1987.

- Petiteville Franck, *La coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Senghor Léopold Sédard, *Chants d'ombre*, Le Seuil, 1945.
- Tassou André, *Urbanisation et décentralisation au Cameroun. Essai d'analyse historique de la gestion urbaine (1900-2012)*, Paris, L'Harmattan, 2013;
- Tchoumbia Elang Ruben, *Décentraliser et démocratiser la gouvernance locale*, Yaoundé, PUCAC, 2004.

2-Magazines et journaux

- MINATD, Magazine n° 006 décembre 2015;
- Cameroun à tribune n° 11699/7898 du 12 octobre 2018.

III-SOURCES ALTERNATIVES

1- Sources audiovisuelles

- Entretien avec Monseigneur Eugène Jurestzko, 1^{er} évêque du diocèse de Yokadouma. Documentaire produit par la Cameroon Radio Television (CRTV) en 2009, retransmis le 21 janvier 2018 de 09h à 09h55minutes, présenté par le journaliste Mekok Crépin.
- Entretien avec monsieur Boniface MBala MBala. Émission Carte sur Plateau produite par la chaîne Humanitarian television (HTV) le 02 décembre 2018, retransmission le 03 décembre 2018 de 17h28 à 18h17 par le journaliste Xavier Messe.

2- Lois et texte réglementaires

- loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 portant réforme de la commune;
- loi n° 60/057 du 19 décembre 1990, modifiant et complétant les dispositions de la loi de 1974;
- Loi n° 92/003 du 4 août 1992, modifiant certaines dispositions de la loi du 5 décembre 1974;

- Article 55 de la loi du 14 août 1992;
- La constitution du 18 janvier 1996;
- Décret n° 0520 MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin 2010;
- Article 55 alinéa 3 de la constitution de 1996;
- Décret n° 2015/4055 du 16 septembre 2015;
- Décret n° 2010/198 du 16 juin 2010 portant érection des districts en arrondissement;
- Arrêté n° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009;
- Lettre circulaire n° 0040/LC/MINATD/DCTD du 04 avril 2000 portant restauration de l'hygiène et de la salubrité publique;
- Décret n° 2011/116/PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de coopération décentralisée au Cameroun.

3- Sources webographiques

- <https://www.memoireonline.com>, Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé, consulté le 16 juillet 2018;
- <https://Cameroun>, Yokadouma-Une ville à l'agonie malgré les milliards, Auafrica.com, consulté le 12 juillet 2018;
- <https://www.mon> Afrique/Cameroun-l'impitoyable machine juridique de Paul Biya/amp, consulté le 09 juillet 2018;
- <https://www.memoireonline.com>, La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun, consulté le 26 juin 2018;
- <https://www.cameroun-tribune.cm>-interview de Mewok Sapack Désiré du 16 août 2017, consulté le 09 juillet 2018;
- <https://www.Léopold> Senghor, Encyclopédie de l'Agora, consulté le 13 juillet 2018;
- <https://www.persee.fr>, Jozsef Bognar, Les aspects politiques des blocages du développement, consulté le 23 octobre 2018;

- <https://journals.opene.org/etudes.rurales>, la pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale, consulté le 15 mai 2018;
- <https://www.cedcameroun.org>, la participation des autochtones à la vie politique du Cameroun, consulté le 09 mai 2018.



ANNEXES

Annexe 1: Guide d'entretien

1- Naissance de la commune de Yokadouma

- En quelle année la commune de Yokadouma fut-elle créée?
- Quelles sont les raisons qui ont favorisé la création de la commune de Yokadouma?
- Comment les populations ont accueilli cette nouvelle institution?

2- Fonctionnement de la commune

- Quel est le fonctionnement de la commune de Yokadouma depuis 1955?
- Quelle est la nature des rapports entre les magistrats municipaux et les populations?
- Les populations sont-elles impliquées à l'action communale?
- La commune communique telle suffisamment avec ses populations?

3- Les biens de la commune

- Quelles sont les sources de financement de la commune?
- Comment la commune perçoit-elle ses taxes?
- Combien perçoit la commune des redevances forestières?
- La commune dispose t - elle des autres sources de financement?
- Les revenus de la commune lui permet-il de répondre aux attentes des populations?

4- Les élections

- Comment devenait-on maire?
- Quels sont les différents maires ayant été à la tête de la commune ?
- Qui peut devenir conseiller municipal à Yokadouma?
- Comment s'effectue l'élection du maire et de ses adjoints?

5- Le conseil municipal

- Les conseillers municipaux défendent-ils les préoccupations des populations?
- Les conseillers municipaux communiquent avec les populations sur le bien-être de la commune?

6- Les réalisations de la commune

Sur le plan politique

- La commune mène t- elle les actions autour des élections ?
- Comment la commune gère t- elle l'intégration des Pygmées Baka dans la vie politique?

Sur le plan économique

- Quel est le programme économique de la commune de Yokadouma ?
- Combien de marchés ont été créés par la commune? Pourquoi certains ont du mal à fonctionner?
- La commune de Yokadouma a-t-elle initié la création des étangs piscicoles ou des plantations communautaires ?
- Les planteurs ou les GIC reçoivent-il les subventions de la commune?
- Quelles sont les difficultés liées à l'entretien du réseau routier communal?

Sur le plan social

- a. La commune de Yokadouma a t- elle construit des écoles ?
- b. La commune recrute t- elle les vacataires ?
- c. La commune a t- elle construit des dispensaires ?
- d. Si oui, citez en quelques exemples
- e. La commune soutient-elle le mouvement sportif à Yokadouma ?
- f. Quel est le climat des relations interethniques ?
- g. Pourquoi la commune malgré ses richesses tarde à se développer?

Sur le plan culturel

- La commune assure-t-elle la promotion des activités culturelles ?
- Que signifie le monument du rond-point éléphant ?
- Pourquoi a-t-on enlevé le monument éléphant ?
- La commune promeut-elle l'apprentissage des langues locales ?

Sur le plan infrastructurel

- La commune a-t-elle construit des routes ?
- Des centres de santé ?
- Des écoles ?
- Des forages d'eau ?
- Citez en quelques exemples

7- La commune et l'extérieur

- Quels sont les rapports de la commune de Yokadouma avec les autres communes du Cameroun ?
- La commune entretient-elle des coopérations avec les ONG et autres communes des pays étrangers ?
- Quelles sont les retombées de cette coopération ?

8- La commune et la décentralisation

- L'Etat transfère-t-il des ressources à la commune ?
- Les populations sont-elles associées aux différentes activités de la commune ?

9- Partie subsidiaire

- Comment vous, les populations, percevez-vous les actions de la commune de Yokadouma ?
- Quel bilan faites-vous après votre passage à la commune de Yokadouma ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Ces difficultés sont-elles spécifiques à la commune de Yokadouma ?
- Quelles solutions envisagez-vous pour sortir la commune de Yokadouma du sous-développement ?

Annexe 2 : Reversement des taxes AIR et TVA

PROVINCE DE L'EST **REPUBLIQUE DU CAMEROUN** **BUDGET COMMUNAL**
 DE L'EST Paix - Travail - Patrie **COUNCIL BUDGET**
 République du Cameroun **REPUBLIC OF CAMEROON**
 Peace - Work - Fatherland

83

Département/Division **BOUMBA ET NGOKO**
MANDAT DE PAIEMENT
PAYMENT ORDER
 Modèle/Form n° 9 BC

COMMUNE/COUNCIL **RURALE DE YOKADOUMA**
 Mandat n° 850 / EXERCICE/YEAR 2003 /2003 220.150
 Order No.

Titre/Title II Chapitre/Chapter 2 Article 20 Paragraphe 150

Imprimerie Nationale - Yaoundé

TITULAIRE DE LA CREANCE PAYEE OF THE CREDIT	OBJET DE LA DEPENSE SUBJECT OF EXPENDITURE	SOMMES AMOUNT	PIECES Justificatives Relevant Documents attached
M. LE RECEVEUR DES FINANCES DE YOKADOUMA.	Reversement des taxes AIR et TVA suivant facture n°02 ENO/2003 du 24 Mars 2003.....	425.932	D. fact. jointe
EXERCICE: <u>20 03</u> TITRE: <u>II</u> CHAP: <u>2</u> ART: <u>20</u> PARA: <u>150</u> RUBRIQUE: <u>Administration</u> CREDIT: <u>574 265 580</u> DEPENSES ANTERIEURES: <u>574 265 580</u> RELIQUAT: <u>0</u> PRESENTE DEPENSE: <u>425 932</u> DISPONIBLE: <u>574 265 580</u>		425.932	

Remise pour le porteur de ce mandat se présenter avant le 31-12-2003 pour toucher la somme énoncée ci-dessous, le présent mandat sera annulé et le porteur ne pourra recevoir le montant de sa créance qu'après avoir obtenu le recouvrement sur un autre exercice.

NOTICE
 If the claimant fails to appear before the date to receive the undermentioned amount the present Order will be cancelled and the recipient can only receive the credited amount on the obtaining of a Payment Order for the next Financial Year.

Certifié le présent mandat se montant à la somme de **QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE DEUX FRANCS CFA.-**
 The present Order is certified at the sum of **CENT TRENTE DEUX FRANCS CFA.-**

Pour acquit de la somme ci-dessus Received the above sum
 A _____, le _____ 2003
 At _____ on the _____

YOKADOUMA, le 5 JUN 2003
 on the _____
 Le Maire/The Mayor
BONO PAULIN MOAMPAMB



Source : Archive de la Commune de Yokadouma

Annexe 3 : Appui financier de la Commune de Yokadouma à l'accueil de la Fondation Chantal BIYA et l'organisation de l'Arbre de Noël chez les Pygmées Baka

REPUBLIC OF CAMEROON
 Paix - Travail - Patrie
 REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

BUDGET COMMUNAL
 COUNCIL BUDGET

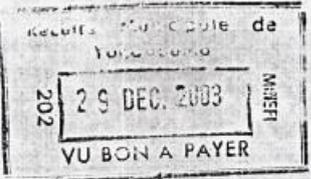
PROVINCE DE L'EST
 Département/Division DE MOULBA ET NGOKO
 COMMUNE/COUNCIL MUNICIPALITE DE YOKADOUMA

MANDAT DE PAIEMENT
PAYMENT ORDER

Form n° 9 BC
 60107

Mandat n° 1421 / EXERCICE/YEAR 2003 / 2003
 Order No. Titre/Title 1 Chapitre/Chapter 6 Article 50 Paragraphe 107

Imprimerie Nationale - Yaoundé -

TITULAIRE DE LA CREANCE PAYEE OF THE CREDIT	OBJET DE LA DEPENSE SUBJECT OF EXPENDITURE	SOMMES AMOUNT	PIECES JUSTIFICATIVES RELEVANT DOCUMENTS ATTACHED
M. le Receveur de la C.R. de Yokadouma - -----	Règlement frais de contribu- tion de la C.R de Yok. à l'ac- cueil de la Fondation Chantal BIYA et l'Organisation de l'ar- bre de Noël chez les Pygmées BAKA suivant arrêté Mpal joint	10.000.000	Arrêté Mpal joint ----
AVIS Faute pour le porteur de se présenter avant le 30 DEC. 2003 pour toucher la somme énon- cée ci-dessous, le présent man- dat sera annulé et le porteur ne pourra recevoir le montant de sa créance qu'après avoir obtenu le réordonnement sur un autre exercice. NOTICE If the claimant fails to appear before the to receive the undermentioned amount the present Order will be cancelled and the recei- pient can only receive the credi- ted amount on the obtainment of a Payment Order for the next financial Year.	EXERCICE <u>2003</u> TITRE <u>1</u> CHAP. <u>6</u> ART. <u>50</u> PARA. <u>107</u> RUBRIQUE <u>Subventions aux cultes</u> CREDIT <u>57 758 400</u> DEPENSES ANTERIEURES <u>42 000 000</u> RELIQUAT <u>15 758 400</u> PRESENTE DEPENSE <u>10 000 000</u> DISPONIBLE <u>5 758 400</u>	10.000.000	

Certifié le présent mandat se montant à la somme de DIX MILLIONS DE FRANCS CFA./-
 The present Order is certified at the sum of

Pour acquit de la somme ci-dessus
 Received the above sum

A YOKADOUMA le 18.12 2003
 At on the
 Maire / The Mayor
ABONG Paulin

Yok
ONE le 18.12 2003
100628553
Au 04.05.2003

Source : Archive de la Commune de Yokadouma

Annexe 4 : Exécution de l'avis à tiers détenteur sur les centimes additionnels communaux

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

Yaoundé, le 22 JUIN 2006

2006 N° ~~1114~~ /N/FEICOM/AP/AC/SC/BT

Réf. : 08

08 AOUT 2006

L'ADMINISTEUR PROVISOIRE
THE INTERIM ADMINISTRATOR

A/TO

A MONSIEUR LE MAIRE DE LA
COMMUNE RURALE DE
YOKADOUMA.

Objet : Exécution de l'Avis à Tiers Détenteur
sur les CAC du 1^{er} trimestre 2006.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en exécution de l'Avis à Tiers Détenteur (ATD) servi par la Direction Générale des Impôts pour le recouvrement de l'impôt dû par la COMMUNE RURALE DE YOKADOUMA, un montant de 1 500 000 Fcfa a été viré dans le compte de ladite Commune domicilié dans les livres d'Abidjan First BANK.

Cette somme représente la retenue de base sur le susdit Avis à Tiers Détenteur exécuté pour votre compte sur les CAC du 1^{er} trimestre 2006 qui vous ont été reversés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération./-

Copulation :

- MINETAT/MINATD
- MINEFI



Philippe Camille Boko
MAGISTRAT

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE
SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR LOCAL AUTHORITIES
B.P. 713 Yaoundé, Cameroun - Tél. (237) 23 51 60 / 23 52 22

Annexe 5: Mandat de paiement du fonctionnement de l'association des communes du Département de la Boumba et Ngoko

PROVINCE
EST

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

BUDGET COMMUNAL
COUNCIL BUDGET

Département/Division
BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE/COUNCIL
VILLE DE YOKADOUMA

**MANDAT DE PAIEMENT
PAYMENT ORDER**

Modèle/Form n° 9 BC

Mandat n° / EXERCICE/YEAR 20..... / 20⁰⁴

Titre/Title Chapitre/Chapter 6 Article 60 Paragraphe 106

Imprimerie Nationale - Yaoundé -

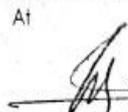
NUMÉRAIRE DE LA CRENCE NUMBER OF THE CREDIT	OBJET DE LA DEPENSE SUBJECT OF EXPENDITURE	SOMMES AMOUNT	PIECES JUSTIFICATIVES RELEVANT DOCUMENTS ATTACHED
1	Règlement frais du fonctionnement de l'Association des Communes du Dpt. de B/N au Compte de l'année 04 - - -	10.000.000	Arrêté Mpal Joint -----
		- - -	
		<u>10.000.000</u>	

Le présent mandat se montant à la somme de DIX MILLIONS DE FRANCS CFA./-
The present Order is certified at the sum of

Je soussigné, Maire de la Commune de Yokadouma, certifie avoir reçu la somme ci-dessus
I, the undersigned, Mayor of the Commune of Yokadouma, certify having received the above sum

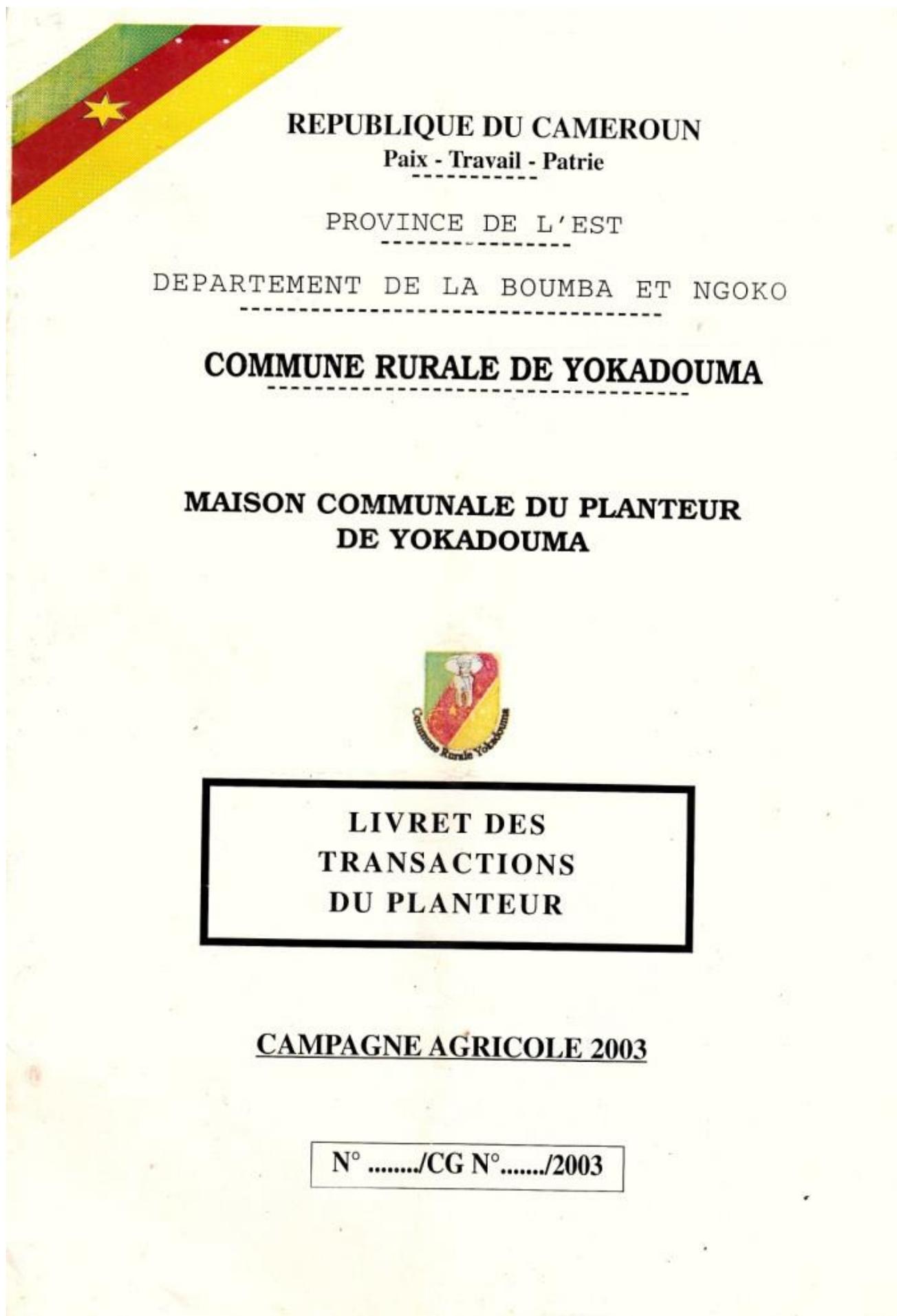
le 20
on the

A YOKADOUMA le 20
At on the


Le Maire / The Mayor

- ABONO Paulin

Annexe 6: Livret de transactions du planteur



Suite Annexe 6: Livret de transactions du planteur

PREFACE

Chers producteurs ruraux,

Le Chef de l'Etat, son Excellence Paul BIYA, dans le cadre de son programme politique pour le septennat en cours, a engagé le Cameroun dans une croisade nationale contre la pauvreté. Dans ce cadre et en droite ligne avec cette noble préoccupation, le Gouvernement de la République entreprend depuis plusieurs années de nombreuses actions dont la finalité est de permettre aux populations, dans leur immense majorité, de retrouver un minimum de bien-être.

Le rôle assigné aux collectivités locales dans cette grande croisade nationale n'est pas des moindres. Celles-ci se doivent, en tant que moteur du développement économique, social et culturel des localités dont-elles ont la charge, d'impulser des actions susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

Dans cette perspective et fidèle à cette option du Chef de l'Etat, nous avons donné la priorité au secteur rural dont l'importance pour notre économie locale n'est plus à démontrer. C'est pourquoi, à l'issue de multiples consultations, nous nous sommes fixés pour objectif dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté de la commune:

- de promouvoir le petit élevage afin de suppléer le braconnage, préserver le potentiel faunique local et diversifier les revenus des populations ;
- d'appuyer la mise en place des forêts communautaires pour créer des emplois au niveau local et assurer une gestion durable et participative de l'environnement forestier ;
- de renforcer les capacités des agriculteurs à travers la mise à leur disposition des technologies appropriées et des facilités d'acquisition des intrants agricoles et de commercialisation des produits.

La création de la Maison Communale du Planteur participe donc de la démarche visant l'atteinte de ces objectifs. La mise à votre disposition d'un livret des transactions du planteur vise à assurer une meilleure coordination des opérations qui seront engendrées entre chacun de vous et ladite Maison. C'est donc un outil personnel qu'il convient de conserver soigneusement.

J'espère pour ma part que la Maison Communale du Planteur, instrument de développement sur lequel nous fondons nos espoirs, va contribuer à sa manière à la promotion de nos communautés, en apportant à chacun de nous des revenus supplémentaires nécessaires au bien-être individuel et collectif.

Yokadouma, le 13 juillet 2003.

LE MAIRE



ABONO PAULIN M.

Suite Annexe 6: Livret de transactions du planteur

INFORMATIONS GENERALES

1. Ce livret est conçu pour faciliter les transactions (achat et commercialisation) entre la Maison Communale du Planteur et les agriculteurs, éleveurs et toute autre personne qui travaille ou qui est engagé dans le travail de la terre, dans la circonscription communale de Yokadouma.
2. Le présent livret est un document comptable, à l'image d'un carnet d'épargne, qui vise à matérialiser à la fois les opérations d'achat d'intrants dans les magasins de la Maison Communale du Planteur et les opérations de commercialisation des produits agricoles et pastoraux auprès des partenaires de ladite Maison.
3. Les transactions avec la Maison Communale du Planteur ne peuvent se faire que si l'agriculteur ou planteur est détenteur du présent Livret des Transactions du Planteur.
4. Pour opérer une transaction dans les magasins de la Maison Communale du Planteur, l'agriculteur ou planteur doit se présenter au guichet dudit magasin, muni d'une pièce d'identité lui appartenant, de son livret et de la demande de transaction (fiche) dûment signé par lui-même et l'agent de la Maison Communale du Planteur de sa zone.
5. Aucune transaction (achat d'intrants ou commercialisation des produits) n'est possible si l'agriculteur ou planteur ne présente son livret au guichet du magasin de la Maison Communale du Planteur.
6. Pour obtenir un livret, l'agriculteur ou planteur doit s'inscrire dans son village auprès du Chef de village sur la liste des membres adhérent de la Maison Communale du Planteur et libérer ses frais d'adhésion, d'inscription et de dossier. Cet argent va permettre de payer les agents et couvrir les frais de fonctionnement.
7. Une fois inscrit, des agents passeront pour délivrer à l'agriculteur ou planteur son livret et l'aider à ouvrir un dossier qui sera conservé dans les bureaux de la Maison Communale du Planteur. Ce dossier permet de mieux suivre ses opérations afin de l'aider à développer ses activités.
8. Avec son livret, l'agriculteur ou planteur peut:
 - acheter les produits phytosanitaires, le petit matériel agricole, le matériel et produits de construction à un prix très bas par rapport à ceux qui sont pratiqués sur le marché, parce que la commune supporte une grande partie des coûts (subvention) ;
 - prendre à crédit les produits phytosanitaires, le petit matériel agricole, le matériel et produits de construction, si les conditions de remboursement sont établies et prouvés par les agents de la Maison Communale du Planteur ;
 - vendre sa production (cacao, café) auprès des partenaires de la Maison Communale du Planteur sur place au village au prix export pratiqués au port de Douala, moyennant le prélèvement de la charge de transport et de conditionnement ;
 - recevoir les informations et la formation sur son activité pour lui permettre notamment de mieux organiser la gestion de sa plantation, d'accroître sa production et améliorer son cadre de vie.
9. L'agriculteur ou le planteur doit s'assurer que la transcription des informations sur son livret par l'agent qui le reçoit reflète les transactions qu'il a opérés et son du même montant que ceux qui sont contenus dans les reçus qu'on lui délivre ;
10. Toute inscription dans le livret doit être authentifiée par la signature et le cachet de l'agent responsable de la transaction.

Suite Annexe 6: Livret de transactions du planteurI. IDENTIFICATION DU PLANTEUR.

Noms : MPIENDJ.....Prénoms : Florentin.....
 Date de naissance : 08/10/1995.....Lieu de naissance : MOUJEREM.....
 Nom du Père : TEHE Andre.....Nom de la Mère : MOADJANA Georgette
 Canton : Mpa. Npang.....Village : Djembé.....
 Statut matrimonial : Célibataire.....
 Casier judiciaire
 Carte Nationale d'Identité N° : 1027807426.....
 Délivrée le : 28/11/2001.....à : Yokadouna par : Raphael Ambella

II. DONNEES SUR LA PRODUCTION.II.1. AGRICULTURE.

Spéculations	Superficies	Quantités	Revenus	Investissement	Bénéfices
CACAO	<u>5 ha</u>				
CAFÉ	<u>/</u>				
ARACHIDE	<u>/</u>				
MAIS	<u>/</u>				
MANIOC	<u>/</u>				
BANANE.P	<u>/</u>				
AUTRES	<u>/</u>				

II.2. ELEVAGE.

Elevage	Type	Têtes	Revenus	Investissement	Bénéfices
MOUTONS					
CHEVRES					
POULETS					
PORCS					
AUTRES					

Suite Annexe 6: Livret de transactions du planteurIII. HABITAT ET EQUIPEMENT DU PLANTEUR.III.1. HABITAT.

- Propriété personnelle - Location
- Concession paternelle - occasion
- Construction en dur - En semi dur
- En matériau précaire

III.2. EQUIPEMENT.

- Poste radio - Chaîne musicale
- Radio cassette - Voiture
- Bicyclette - Motocyclette
- Pousse-pousse - Autre

III.3. MATERIEL DU PLANTEUR.

DESIGNATION	DISPONIBLE	SOUHAITE
Tronçonneuse	/	1
Pulvérisateur	1	2
Débroussailleuse	/	/
Machettes	1	2
Haches	/	1
Sécateurs	/	1
Limes	1	3
Houes	/	5
Motopompe	/	1

Fin Annexe 6: Livret de transactions du planteurFICHE CONTRACTUELLE

JE SOUSSIGNE : MPIENDJ Florentin.....

.....
 AGRICULTEUR PRODUCTEUR DE :.....

.....
 ADHERE A LA MAISON COMMUNALE DU PLANTEUR DE
 YOKADOUMA ET DECLARE SUR L'HONNEUR DE RESPECTER
 TOUS MES ENGAGEMENTS VIS A VIS DE LADITE MAISON.

JE SOUSSIGNE (E) MONSIEUR :.....

.....
 RECONNAIS LE NOMME.....

COMME MEMBRE ADHERANT DE LA MAISON COMMUNALE DU
 PLANTEUR DE YOKADOUMA ET ENGAGE A CET EFFET LADITE
 MAISON A LUI FOURNIR TOUTES LES PRESTATIONS
 SOLLICITEES PARMY CELLES DELIVREES PAR NOS SERVICES
 APRES COMMUN ACCORD.

A YOKADOUMA, LE : _____

LE PLANTEUR

L'AGENT DE ZONE

LE DIRECTEUR DE LA
 MAISON DU PLANTEUR

6
Annexe 7: Construction du marché frontalier de Mboy 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ARRONDISSEMENT DE BOUMBA
CANTON DE YOKO
COMMUNE RURALE DE YOKADOUMA

Construction du marché frontalier de Mboy II
Marché N° 41/LC/CR/YOK/SG/BCR/BF/01
Signé le 24/04/2002
Notifié le 27/09/2002
Enregistré le 27/09/2002

ATTACHEMENT N° 02

DESIGNATIONS	U	QTE du marché	Précédant	Actuelle	Cumul
<u>3000 Fondations</u>					
Dallage (e = 10 cm)	M3	50	-	50	50
<u>400 maçonneries élévation</u>					
COMPTOIR EN B.A	M3	5,19	-	5,19	5,19
Chape lissée	M2	818	-	818	818
<u>700 Aménagements</u>					
Caniveau	ML	80	-	80	80
Dallage des alentours du bâtiment	M2	90	-	90	90
<u>800 Peintures</u>					
Plafond	M2	64	-	64	64
Murs extérieurs	M2	365	-	365	365
Murs intérieurs	M2	350	-	350	350
Menuiserie métallique et bois	M2	20	-	20	20

Entrepreneur

le chef de service Technique



Ferdinand

Annexe 8: Hôtel De ville de Yokadouma : Le fruit de la redevance forestière

2 Cameroon Tribune
Vendredi, 12 Octobre 2018

Politique | Actu

Panphneur

Les félicitations du chef de l'Etat

A.S.E. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo,
président de la République de Guinée
équatoriale

« Monsieur le président et cher frère,
J'ai le grand plaisir de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations, à l'occasion de la célébration le 12 octobre, du cinquantenaire de l'indépendance de la République de Guinée-équatoriale.
J'y joins mes vœux de paix et de prospérité pour le peuple équato-guinéen frère.
Je me réjouis en cette solennelle circonstance, de l'excellence des liens d'amitié et de coopération qui unissent si heureusement nos Etats et nos peuples.
Soyez de nouveau assuré, de ma volonté d'œuvrer toujours davantage et en synergie avec mes pairs d'Afrique centrale, à l'intégration de notre sous-région.
Veuillez agréer, Monsieur le président et cher frère, les assurances renouvelées de ma très haute considération ».

(é) Paul BIYA

A Sa Majesté Felipe VI,
Roi d'Espagne

« Majesté,
La commémoration de la fête nationale du Royaume d'Espagne, le 12 octobre, m'offre l'agréable occasion de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations.
J'y associe mes souhaits de bonheur pour vous-même, votre illustre famille et le peuple espagnol.
Je saisis cette circonstance solennelle, pour me féliciter de nouveau, de l'excellence des relations d'amitié et de coopération qui existent entre nos pays.
Veuillez agréer, Majesté, les assurances renouvelées de ma très haute considération ».

(é) Paul BIYA

Les condoléances du chef de l'Etat

A.S.E. Uhuru Kenyatta,
président de la République du Kenya

« Monsieur le président et cher frère,

J'ai appris avec émoi, l'accident de circulation survenu sur l'axe Nairobi-Kakamega, qui a causé le décès d'une cinquantaine de passagers.
Je vous adresse en cette dramatique circonstance, ainsi qu'aux familles éplorées et à la nation kenyane endeuillée, mes sincères condoléances.
J'y associe mes vœux de réconfort aux survivants.
Veuillez agréer, Monsieur le président et cher frère, les assurances de ma très haute considération ».

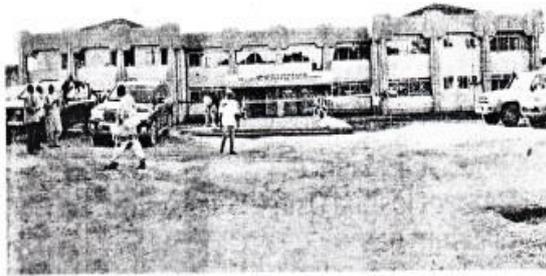
(é) Paul BIYA

Hôtel de ville de Yokadouma

Le fruit de la redevance forestière



Le ministre Elonga Obam procédant à la coupe du ruban symbolique.



Le nouvel Hôtel de ville fait la fierté des populations.

« L'impressionnant bâtiment d'un coût total de 659 millions de F a été inauguré le 02 octobre 2018 par le ministre de la Décentralisation et du Développement local.

Steve LIBAM et Landry ALIMAM Delcom Boumba et Ngoko

Ce joyau architectural est le fruit des fonds issus de la redevance forestière reversés par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées. Un défi que s'est fixé l'exécutif

communal de Yokadouma, a déclaré Gaston Richard Sasabeno Metindi, maire de ladite commune. Ceci, a-t-il ajouté, dans le but de prouver non seulement à l'opinion publique, que cette ressource peut aider

à financer les projets de grande envergure, comme l'atteste le nouvel Hôtel de ville de Yokadouma qui se dresse fièrement en plein centre-ville du chef-lieu du département de la Boumba-et-Ngoko, mais aussi, impliquer les populations à la base, dans la gestion durable des ressources naturelles. Par ailleurs, le maire Metindi a tenu à rendre un vibrant hommage à plusieurs acteurs ayant joué un rôle important pour la construction du nouveau siège municipal de Yokadouma. Au

président de la chambre administrative de l'Est qui a œuvré dans le but d'évacuer toutes les péripéties pouvant empêcher la reprise des travaux ayant connu un arrêt à un moment. Dans son allocution, le ministre de la Décentralisation et du Développement local, Georges Elanga Obam s'est félicité de voir l'aboutissement d'une telle réalisation qui s'est faite sur fonds propres. Il a d'ailleurs saisi l'occasion pour lancer un appel à d'autres communes du

Cameroun. « Elles doivent créer la richesse qui leur permet de réaliser les choses qui participent au développement local, parce qu'elles améliorent les conditions de vie de leur de leurs citoyens. (...) C'est la preuve que quand un maire veut se doter d'un équipement qui profite à sa communauté, il le fait » a-t-il déclaré. Il a promis d'accompagner la commune de Yokadouma qui s'est proposée d'être la commune pilote pour accueillir toutes les expérimentations de ce que

fera le MINDEVEL pour mieux faire asseoir le processus de décentralisation au Cameroun. La coupe du ruban symbolique a été faite par le ministre Georges Elanga Obam, qu'entouraient le gouverneur de la région de l'Est, Grégoire Mvongo, le préfet de la Boumba-et-Ngoko, Valéri Norbert Kueli, et le maire de Yokadouma. C'est par une visite guidée du nouvel Hôtel de ville de Yokadouma que s'est achevée la cérémonie d'inauguration.

Nomination d'un responsable au ministère des Arts et de la Culture

« Décret N°2018/8397/PM du 09 octobre 2018.

Le Premier ministre, chef du gouvernement décreète :

Article 1^{er}. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au ministère des Arts et de la Culture :

Administration centrale

Direction des Affaires générales

Directeur : M. Nzoab Alain Sabas, professeur des lycées d'Enseignement général (Mie 555 161-Q), précédemment sous-directeur du budget, du matériel et de la maintenance, en remplacement de M. Nwanti Wilfried Agwo, remis à son administration d'origine.

Article 2. - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 09 octobre 2018

Le Premier ministre, chef du gouvernement,
(é) Philemon YANG

Nomination du directeur de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire

« Décret N°2018/8398/PM du 09 octobre 2018.

Le Premier ministre, chef du gouvernement décreète :

Article 1^{er}. - M. Ngangjoh Mama Lamya (Mie 368 126-E), administrateur général des prisons, précédemment inspecteur N°1 à l'inspection générale de l'Administration pénitentiaire, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé directeur de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire, en remplacement de Mme Fonkem, née Maryl Fonfung Immaculée, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 09 octobre 2018

Le Premier ministre, chef du gouvernement,
(é) Philemon YANG

Nomination d'un secrétaire technique au secrétariat technique du Comité de pilotage du programme « Millenium Challenge Account »

« Arrêté N°099/PM du 09 octobre 2018.

Le Premier ministre, chef du gouvernement décreète :

Article 1^{er}. - Mme Yougkeh Tamfu Rose, épouse Tanyi Mbiayor est, par la date de signature du présent arrêté nommée secrétaire technique au secrétariat technique du Comité de pilotage du programme « Millenium Challenge Account ».

Article 2. - L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 09 octobre 2018

Le Premier ministre, chef du gouvernement,
(é) Philemon YANG

Annexe10: Appui financier de la commune de Yokadouma au Club Boumba FC

PROVINCE
EST

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace — Work — Fatherland

BUDGET COMMUNAL
COUNCIL BUDGET

Modèle/Form n° 9 BC

MANDAT DE PAIEMENT
PAYMENT ORDER

EXERCICE/YEAR 20—/203—

Titre/Title I Chapitre/Chapter 6 Article 50 Paragraphe 103

Imprimerie Nationale - Yaoundé

OBJET DE LA CREDANCE SUBJECT OF THE CREDIT	OBJET DE LA DEPENSE SUBJECT OF EXPENDITURE	SOMMES AMOUNT	PIECES justificatives Relevant Documents attached
<p>M. Jean Claude Maire de Yokadouma</p>	<p>Paieement état des dépenses du Club de BOUMBA FOOT-BALL.</p>	<p>511.100</p>	<p>Etat ci-joint</p>
<p>EXERCICE <u>2003</u> TITRE <u>I</u> CHAP <u>6</u> ART <u>50</u> PARA <u>103</u> RUBRIQUE <u>Subventions aux Sports</u> CREDIT <u>500.000</u> DEPENSES ANTERIEURES <u>1.000.000</u> RECOURS <u>500.000</u> PRESENTE DEPENSE <u>511.100</u> DISPONIBLE <u>4.48.900</u></p>			
<p>CNI 102484889 du 09.09.2002 D.J.C</p>		<p>511.100</p>	<p>Recette Municipale de Yokadouma 202 23 JUN 2003 VU BON A PAYER</p>

le présent mandat se montant à la somme de CINQ CENT ONZE MILLE CENT FRANCS.
The present Order is certified at the sum of

le 27/06/2003 At YOKADOUMA, le 07 JUN 2003
on the on the 20—

Le Maire/The Mayor
ABONO Paulin MOAMPAMB

TABLE DE MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE GENERALE	1
I- PRESENTATION DU SUJET	1
II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET	2
III. LA DELIMITATION DU CADRE SPATIAL ET TEMPOREL.....	3
IV- CADRE CONCEPTUEL	6
V. LA PROBLEMATIQUE.....	10
VI. L'INTERET DU SUJET	11
VII. LA REVUE DE LA LITTERATURE.....	12
VIII. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	18
IX. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	19
X. LE PLAN DU TRAVAIL	20
CHAPITRE I : PRESENTATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	22
I- LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	22
1- Relief et Sol.....	22
2- Le climat.....	23
3- L'hydrographie	24
4- Végétation, flore et faune.....	24
II- ETUDE DU MILIEU HUMAIN.....	26
1- La population de Yokadouma	26

2- La cohabitation entre les groupes ethniques	29
3- L'habitat.....	31
4- La démographie.....	32
III- LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES POPULATIONS DE LA COMMUNES DE YOKADOUMA.....	33
1- L'agriculture	33
2- L'élevage et la pêche	34
3- L'exploitation forestière et minière	35
4- La pauvreté dans l'arrondissement de Yokadouma	36
IV- HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMMUNAL À YOKADOUMA... 38	
1- La création de la ville de Yokadouma et l'existence de l'unité administrative	39
2- Les potentialités économiques	41
3- Les tensions sociopolitiques menées par l'UPC.....	42
4- Le Décret de la création de la Commune de Yokadouma et quelques lois de la décentralisation.....	42
CHAPITRE II: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	45
I-LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS	45
1. Le maire et ses attributions.....	45
2. Les adjoints au maire et leurs missions.....	48
3. Le conseil municipal	50
4. Le personnel permanent, le personnel d'appui et les temporaires.....	52
II-LES REVENUS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	54
1- Les taxes communales directes	55
2- Les taxes communales indirectes.....	56
3- Les subventions d'équipement et d'investissement.....	56
4- Les emprunts	57
III-LES PARTENAIRES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	57

1- Les services déconcentrés de l'Etat	58
2- Le FEICOM et le PNDP	59
3- Les organismes internationaux	59
4- Les associations locales, les Églises et les opérateurs économiques.....	60
IV-LE BUDGET DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA	61
1- Processus d'élaboration du budget.....	61
2- Le Budget Global	62
3. Le budget d'investissement et du fonctionnement.....	63
4- Analyse du budget et des recettes communales du compte administratif	66
CHAPITRE III : LES REALISATIONS DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA POUR SON DEVELOPPEMENT	68
I- SUR LE PLAN POLITIQUE	68
1-Les actions autour des élections et l'intégration des Pygmées Baka	68
2- Les actions autour des réceptions	69
3- La coopération décentralisée.....	70
II-SUR LE PLAN ECONOMIQUE.....	71
1-L'Agriculture, élevage et pêche	71
2-Les marchés, gares routières et abattoirs	73
3. La planification, l'aménagement du territoire.....	75
4. L'environnement et la gestion des ressources naturelles	79
III-SUR LE PLAN SOCIAL	83
1. La santé.....	83
2. L'éducation.....	84
3- L'information.....	87
4. Le sport.....	89
IV-SUR LE PLAN CULTUREL	90
1. La construction du monument éléphant	91
2. La promotion des langues locales	93
3. L'appui à la production artistique	93

4. L'appui aux chefferies traditionnelles.....	94
CHAPITRE IV : LES DIFFICULTES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA ET LES SOLUTIONS	96
I-LES DIFFICULTES INSTITUTIONNELLES	96
1. Les problèmes des ressources humaines et matérielles	96
2. Les problèmes de ressources financières et la prépondérance de l'Etat	99
3. La montée de la pauvreté des populations	101
4. Le désengagement de l'Etat dans les activités de base	102
II- LES PROBLEMES DE: LEADERSHIP, GESTION FINANCIERE, DE FACTURES IMPAYÉES	103
1. Les problèmes de leadership	103
2. Les problèmes de gestion financière	104
3- Les problèmes des factures impayées	105
III-LES SOLUTIONS INTERNES.....	106
1. La communication sur l'action communale.....	106
2. L'amélioration du cadre institutionnel	108
3. L'amélioration des conditions de vie des populations	110
4. L'amélioration du visage culturel et touristique	114
IV-LES SOLUTIONS EXTERNES	115
1. Solidarité de l'Elite intérieure et extérieure au développement de YOKADOUMA	115
2. S'ouvrir à l'Etat	116
3. S'ouvrir aux ONG et autres communes	116
CONCLUSION GÉNÉRALE	119
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	122
ANNEXES	134
TABLE DE MATIERES	152